











CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR 2012

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a été créée le 16 avril 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe. Sa mission est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

OBJECTIFS

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Avec ses 40 États membres, elle représente un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe.

Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CEB

La Banque est autonome juridiquement et financièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise à la haute autorité de celui-ci. Son siège administratif se trouve à Paris.

Le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949, par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des droits de l'homme et de développement de la démocratie.

Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses États membres.

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), alors dénommée "Fonds de Réétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe", puis "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe", a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, elle compte 40 États membres.

Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont assurées par le Secrétariat de l'Accord Partiel, situé à Strasbourg. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

ACTIVITÉS

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux ; elle joue un rôle central dans le financement des infrastructures sociales.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme prioritaires les projets qui "aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques".

En près de soixante ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres secteurs : éducation et formation professionnelle, santé, logement social, emploi dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de l'environnement, sauvegarde du patrimoine historique et culturel, et infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

RESSOURCES FINANCIÈRES

L'activité de l'Institution est fondée sur le capital versé, les réserves et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions.

Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque dispose au 31 décembre 2012 d'un capital souscrit de 5,5 milliards d'euros. L'effet de levier est particulièrement remarquable puisque la Banque a pu verser, depuis sa création, 35 milliards d'euros de prêts.

NOTATION

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la notation Aaa/AA+ auprès des trois agences : Moody's (Aaa, perspective négative, 8 décembre 2012), Fitch Ratings (AA+, perspective stable, 25 septembre 2012) et Standard & Poor's (AA+, perspective stable, 27 décembre 2012).

GOUVERNANCE

Les organes de la Banque sont les suivants :

- Le Conseil de direction, composé d'un représentant par État membre. Son Président est M. Raphaël ALOMAR, élu le 10 juin 2011.
- Le Conseil d'administration, composé également d'un représentant par État membre. Son Président est M. l'Ambassadeur Joseph LICARI, élu le 10 juin 2011.
- Le Gouverneur, M. Rolf WENZEL élu le 8 avril 2011. Il est assisté par trois Vice-Gouverneurs : M. Nunzio GUGLIELMINO, réélu le 27 novembre 2009, M. Apolonio RUIZ-LIGERO, réélu le 10 juin 2011, et M. Mikołaj DOWGIELEWICZ, élu le 30 mars 2012.
- Le Comité de surveillance, composé de trois membres choisis selon un système de rotation entre les États membres.

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR 2012

Chiffres-clés

en millions d'euros	2012	2011 (retraité*)	2011	2010
Prêts décaissés dans l'année	1 584	1 855	1 855	1 782
Projets approuvés dans l'année	1 798	2 110	2 110	2 267
Engagements signés dans l'année	1 019	1 798	1 798	2 311
Encours de prêts	12 131	12 075	12 075	11 988
Fonds propres (après affectation du résultat)	7 116	6 491	6 509	4 987
Capitaux propres (après affectation du résultat)	2 262	2 093	2 111	2 054
Total du bilan	26 858	26 083	26 083	24 721
Bénéfices	120,2	106,9	106,4	115,9
Compte Fiduciaire Sélectif				
Dividendes sociaux cumulés depuis la création du CFS	105,4	105,4	105,4	104,4
Solde disponible (après affectation du résultat)	36,3	31,7	31,7	34,5

* Suite à l'adoption par anticipation au 1er janvier 2012 de l'amendement à l'IAS 19 et conformément à l'IAS 8, les comptes 2011 ont été retraités.

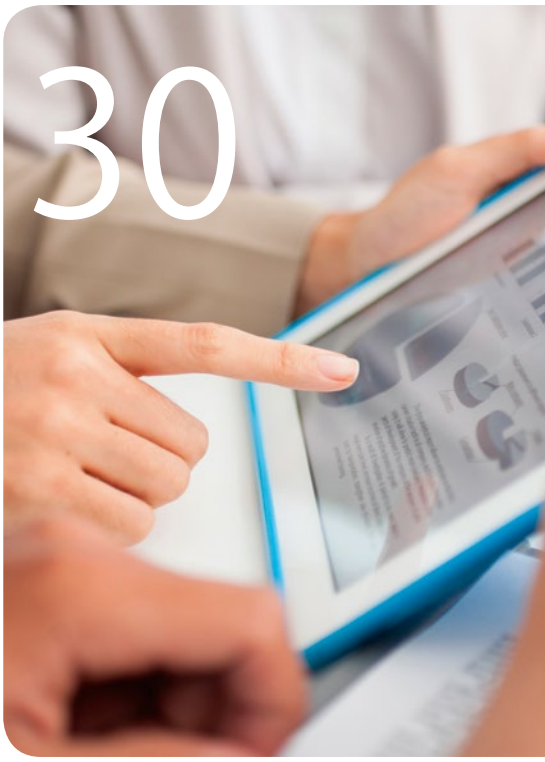

Islande
Suède
Finlande
Norvège
Estonie
Lettonie
Danemark
Lituanie
Irlande
Pays-Bas
Pologne
Allemagne
Belgique
Luxembourg
République tchèque
Liechtenstein
République slovaque
France
Suisse
Hongrie
Slovénie
Roumanie
Croatie
Italie
Bosnie-
Herzégovine
Serbie
Saint-Marin
Portugal
Monténégro
Espagne
Saint-Siège
«l'ex-République
de
Albanie
Grèce
Malte

ÉTATS MEMBRES DE LA BANQUE (année d'adhésion)

Albanie 1999	Hongrie 1998	Pays-Bas 1978
Allemagne 1956	Irlande 2004	Pologne 1998
Belgique 1956	Islande 1956	Portugal 1976
Bosnie-Herzégovine 2003	Italie 1956	République slovaque 1998
Bulgarie 1994	«l'ex-République yougoslave	République tchèque 1999
Chypre 1962	de Macédoine» 1997	Roumanie 1996
Croatie 1997	Lettonie 1998	Saint-Marin 1989
Danemark 1978	Liechtenstein 1976	Saint-Siège 1973
Espagne 1978	Lituanie 1996	Serbie 2004
Estonie 1998	Luxembourg 1956	Slovénie 1994
Finlande 1991	Malte 1973	Suède 1977
France 1956	Moldova (République de) ... 1998	Suisse 1974
Géorgie 2007	Monténégro 2007	Turquie 1956
Grèce 1956	Norvège 1978	




9


30


53


40



Sommaire

1 Chiffres clés
6 MESSAGE DU GOUVERNEUR
8 Contexte économique en 2012

9 ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2012

9 PROJETS ET PRÊTS
9 I. Vue d'ensemble
12 II. Modalités d'intervention
15 III. Renforcement de l'intégration sociale
22 IV. Gestion de l'environnement
24 V. Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

30 ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET GESTION DES RISQUES
30 I. Activités financières en 2012
34 II. Contrôle et gestion intégrée des risques

40 GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE
40 I. Composition des organes de la CEB
44 II. Organigramme
46 III. Responsabilité sociale d'entreprise
49 IV. Évaluation ex post
50 V. Gestion des ressources humaines

53 ÉTATS FINANCIERS
53 États financiers
61 Notes aux états financiers
100 Rapport de l'audit externe
102 Rapport du Comité de surveillance
103 Approbation des comptes par le Conseil d'administration
103 Approbation des comptes par le Conseil de direction
104 Bilan après affectation du résultat
3e couverture **NOTES AU LECTEUR**

CEB
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



MESSAGE DU GOUVERNEUR

En 2012, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a été confrontée à des défis importants en raison de la crise financière et économique qui a continué à frapper de nombreux pays européens. Néanmoins, la Banque est parvenue à rester en bonne santé financière et à maintenir un solide portefeuille de prêts. Alors que les décaissements ont légèrement diminué, la Banque continue d'être sur la bonne voie pour remplir les objectifs à moyen terme fixés par ses actionnaires dans le cadre du Plan de Développement 2010-2014. Les prudentes politiques financières de la CEB, son excellente réputation et l'implication constante de ses équipes ont contribué à maintenir un niveau d'activité élevé et à assurer l'accès à des financements à bas coût.

Les bons résultats de la CEB en 2012 peuvent être résumés comme suit : 28 projets ont été approuvés pour un total de € 1,8 milliard, dont 50% dédiés aux pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est ; et € 3,2 milliards de fonds ont été levés sur les marchés financiers internationaux à des taux très compétitifs - un avantage majeur que la Banque transmet à ses États membres et à leurs populations les plus vulnérables.

La CEB est un instrument essentiel du développement social en Europe. En tant qu'Accord Partiel du Conseil de l'Europe, elle a la responsabilité de mettre en œuvre les valeurs de celui-ci dans la sphère économique. Afin de remplir son mandat, la Banque distribue ses prêts en fonction des trois lignes d'action sectorielle suivantes : le renforcement de l'intégration sociale (63% des décaissements), la gestion de l'environnement (23%) et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale (14%). À mon avis, cette allocation reflète bien la volonté de nombreux États membres de renforcer l'emploi et la cohésion sociale dans un contexte de faible croissance économique et de rééquilibrage budgétaire.

Les résultats financiers de la Banque ont également été satisfaisants en 2012. Grâce au fort soutien de ses actionnaires, à une prudente politique de gestion des risques et à un niveau de liquidité adéquat, elle bénéficie d'une bonne stabilité financière et d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Les bénéfices ont augmenté de 12,5% par rapport à 2011 et atteignent le niveau exceptionnel de € 120 millions, avec une hausse de € 13 millions (9,1%) du produit net bancaire.

Les changements de méthodologie des agences de notation entrés en vigueur l'année dernière ont eu un impact sur la notation de la Banque : Moody's a confirmé le « Aaa avec perspective négative » de la CEB alors que Standard & Poor's et Fitch Ratings ont dégradé la note de la CEB d'un cran à « AA+ avec perspective stable ». Comme l'ont souligné les agences, ces changements de notation ne reflètent pas une détérioration récente de la situation financière de la Banque mais plutôt celle de plusieurs de ses actionnaires et emprunteurs. Les dégradations sont donc une conséquence directe de la crise financière européenne qui a durement frappé nos États membres.

Dans le même temps, la 6e augmentation de capital de la CEB a été achevée à la fin de l'année. Avec 38 pays participants, elle permet au capital souscrit d'augmenter de 65,5%, de € 3,3 à € 5,5 milliards. Le capital appelé est passé de € 370 à € 612 millions par incorporation de réserves, qui s'établissent, elles, à € 1,3 milliard. Cette mesure représente une étape importante pour la Banque et ses actionnaires.

Pérenniser de tels résultats pour les années à venir nous oblige à constamment réétudier, repenser et évoluer. Ce besoin d'ajustement a conduit la direction de la CEB à entreprendre un large processus de réflexion sur les défis qui nous attendent. Avec le soutien des Conseils, notre objectif est d'accroître l'efficacité et l'efficience de nos activités.

Premièrement, nous travaillons à renforcer la vocation sociale de la CEB. Dans ce but, la sélection des projets et des programmes est en cours de perfectionnement et d'amélioration, par combinaison d'une notation projet et d'une notation pays. Nous avons développé une nouvelle approche de demande de prêts qui met l'accent sur leur valeur ajoutée sociale. Elle inclut de nouveaux modèles de demande, des outils de suivi des risques et des leçons tirées des projets, ainsi qu'une amélioration de la sélection des intermédiaires. Dans le même esprit, nous avons également entrepris un examen de notre Compte Fiduciaire Sélectif, le « dividende social » de la CEB, afin de répondre aux besoins croissants de « soutien hors-prêts », tels que le financement d'assistance technique aux pays emprunteurs.

Deuxièmement, de manière à s'aligner avec les nouvelles normes internationales en matière de capital, d'effet de levier et de liquidité (Recommandations de Bâle III), la CEB revoit actuellement son cadre prudentiel. Cela nous conduira à adopter une approche plus soutenable et globale dans la définition et l'usage des ratios prudentiels.

Troisièmement, pour accroître l'impact du soutien de la CEB aux plus démunis, nous avons largement développé la coopération avec les autres acteurs du développement social et en particulier l'Union Européenne. J'ai eu le privilège de rencontrer à plusieurs reprises les Commissaires européens concernés pour discuter de nouveaux moyens de collaboration. Tout ceci confirme l'importance de la CEB comme seul instrument financier international exclusivement dédié au développement social en Europe.

L'exemple le plus frappant de cette collaboration élargie est le lancement en avril 2012 du Programme régional de logement (RHP) lors de la Conférence des donateurs de Sarajevo. Basée sur le «processus de Sarajevo pour les réfugiés et les personnes déplacées», cette initiative régionale fournira des solutions de logements durables pour environ 74 000 victimes des conflits des Balkans occidentaux des années 1990. Ce programme est soutenu par de nombreux bailleurs de fonds internationaux, notamment l'Union européenne, qui s'est engagée à hauteur de € 230 millions dans le RHP. Dans le cadre de cet ambitieux programme, la CEB gère le fonds multi-donateurs et aide les pays à préparer et réaliser leurs projets.

Des contacts plus traditionnels ont aussi étés perpétués en 2012 : la CEB a participé à de nombreux événements internationaux majeurs, tels que les Réunions annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Enfin, en 2012 la Banque a continué ses efforts visant à améliorer son efficacité, sa transparence et le respect des bonnes pratiques. La publication du quatrième Rapport sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise de la CEB, en avril 2012, reflète son ferme attachement à un comportement responsable. La CEB a aussi renouvelé son engagement à améliorer les conditions de travail de ses équipes et leur motivation. Les résultats de ces efforts devraient porter leurs fruits dans les mois à venir.

Dans une Europe en crise, cohésion sociale et développement équitable sont des enjeux cruciaux. Bien que des mesures importantes aient étés prises par les gouvernements et les institutions financières internationales (IFI), de larges poches de pauvreté subsistent. Les disparités au sein et entre les pays continuent de croître. A la fin de 2012, plus d'un dixième de la population active des États membres de la CEB était sans emploi, soit environ 28 millions de personnes. Et dans le même temps, nos États membres s'efforcent de réduire des dettes publiques importantes.

C'est une période de réflexion et d'ajustement pour toutes les Institutions financières internationales et pour la CEB en particulier. Notre capacité à satisfaire les besoins de nos États membres et in fine d'améliorer la vie de leurs citoyens les plus vulnérables est constamment mise à l'épreuve. Notre mandat, le soutien que nous apportons et l'expertise de nos équipes font de la CEB un outil unique et indispensable pour favoriser la cohésion sociale et encourager une croissance équilibrée.

Vous pouvez être certains que nous continuerons à remplir notre rôle dans les années à venir. Et nous le ferons sans mettre en péril les forces fondamentales de notre Institution : efficacité, transparence, solidité financière, flexibilité, travail d'équipe et vision d'avenir. Elles ont été et resteront les marques de fabrique de la CEB.

Paris, le 1er mars 2013



Rolf WENZEL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN 2012

La croissance s'est ralentie dans toutes les régions du monde en 2012 par rapport à 2011. L'économie de l'Union européenne (UE) s'est contractée au second trimestre 2012 et a continué de s'affaiblir le restant de l'année. Aux États-Unis, le rythme de croissance du PIB a diminué au cours du premier semestre, avant de se reprendre au troisième trimestre 2012 comme l'indiquent l'évolution de l'emploi et du marché du logement, pour aboutir à un taux annuel estimé à 2,3%. L'activité économique a fléchi sur les marchés émergents, principalement en Chine, en Inde et au Brésil. Dans l'ensemble, on estime que la croissance du PIB mondial a atteint 3,2% en 2012, contre 3,9% en 2011 et 5,1% en 2010, avant une reprise prévue en 2013 à 3,5%.

Une situation économique fragile sur l'ensemble du continent européen

Tout au long de l'année 2012, l'économie européenne est restée confrontée à une difficile correction post-crise, pesant lourdement sur ses résultats en matière de croissance et d'emploi. Les divergences entre les pays se sont encore accrues en matière de dynamique du marché de l'emploi et d'activité économique. Ces différences sont la conséquence des besoins variables d'ajustement faisant suite aux déséquilibres antérieurs à la crise, ainsi que des grandes disparités existant en matière de conditions de financement. On estime que le PIB réel s'est contracté de 0,3% au sein de l'UE et de 0,5% au sein de la zone euro en 2012, contre + 1,6% et + 1,4% respectivement en 2011. Cette croissance anémique reflète plusieurs facteurs tels que l'aggravation de la crise de la dette souveraine au cours du premier trimestre et, dans une moindre mesure, le ralentissement de la croissance du PIB hors UE et du commerce mondial. Le chômage a encore progressé en 2012, notamment dans les pays périphériques les plus durement touchés par la crise de la dette souveraine. Il pourrait atteindre 11% en moyenne au sein de l'UE et 12% dans la zone euro en 2013. Les taux de chômage des jeunes, déjà élevés dans de nombreux pays du continent européen, ont poursuivi leur progression en 2012, avec des pointes entre 30% et 50% dans les pays méditerranéens.

Bien que fortement affectés par la crise de la zone euro, de nombreux pays d'Europe centrale et orientale faisant partie du groupe cible de la CEB ont évité la récession en 2012. On estime que la croissance du PIB réel total dans cette région s'est ralentie, passant de 4,7% en 2011 à moins de 2% en 2012. Cela traduit un affaiblissement de la demande extérieure qui a freiné les exportations, tandis que le resserrement des politiques budgétaires et le désendettement des banques ont limité les dépenses domestiques. Cependant, les résultats varient beaucoup d'un pays à l'autre, avec des taux de croissance situés entre – 2% et 6% en 2012.

Marchés financiers tendus en Europe

Au cours de l'année 2012, l'évolution des préoccupations quant à la résolution de la crise de la dette souveraine a conditionné celle de marchés financiers européens déjà volatiles. En particulier, les rendements des obligations souveraines ont augmenté de manière substantielle pour certains pays, alors que les flux de capitaux vers des placements refuge ont fait chuter les rendements de référence des obligations souveraines à des planchers record en Allemagne et dans certains autres États membres de l'UE. Par rapport à 2008, la propagation du risque issu de la crise de la zone euro est restée limitée en Europe orientale et les écarts de rendement sur les swaps de défaut de crédit pour la plupart des pays d'Europe centrale et orientale demeurent bien inférieurs à ceux des économies de la périphérie de la zone euro.

Les tensions sur les marchés se sont relâchées depuis le milieu de l'année 2012, grâce aux mesures politiques prises au niveau européen, telles que l'entrée en vigueur du Mécanisme européen de stabilité, la décision de la BCE d'effectuer des opérations monétaires sur titres sur les marchés secondaires pour les obligations souveraines des États membres de la zone euro et la proposition législative de création d'un mécanisme unique de supervision des banques de la zone euro. Les taux d'intérêt de référence ont progressé et les écarts de rendement se sont resserrés considérablement aux deux extrémités de la courbe. Néanmoins, les conditions sur les marchés des obligations souveraines restaient tendues à la fin de l'année 2012.

Des perspectives de croissance modestes mais incertaines pour 2013

Le plus grand défi pour 2013 sera de rétablir la croissance. Les projections prévoient un retour modeste à la croissance à des rythmes différents au sein des pays membres de la CEB en 2013, en supposant une reprise progressive de l'économie mondiale, un relâchement des pressions financières ainsi qu'un retour progressif de la confiance. Globalement, il est prévu que le PIB réel stagne au sein de l'UE et qu'il se redresse légèrement pour dépasser 2% au sein des pays du groupe cible de la CEB en 2013. Compte tenu de la faiblesse des marchés de l'emploi et de l'assainissement budgétaire qui freine la demande intérieure, les exportations nettes resteront probablement le principal moteur de croissance au sein des économies de l'UE en 2013. Cette perspective est toutefois entourée de grandes incertitudes et de risques d'aggravation.

Sources : IMF, World Economic Outlook (octobre 2012, janvier 2013) ; Eastern Europe Consensus Forecasts (janvier 2013) ; Eurostat (février 2013).



Projets et prêts

I VUE D'ENSEMBLE

En 2012, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé 28 demandes de prêt, pour un montant total de € 1 798 millions, et deux dons pour un montant cumulé de € 0,9 million. Pas moins de 23 opérations, sur les 30 approuvées, concernaient en 2012 les pays du groupe cible[1] de la CEB, représentant un total de € 904 millions et plus de la moitié des projets approuvés au cours de l'année. Témoignant de l'importance des programmes d'investissements sociaux dans l'ensemble des pays qui forment l'actionnariat de la Banque, malgré un contexte économique et financier toujours difficile, les résultats la Banque pour 2012 sont restés conformes aux objectifs définis dans le Plan de développement à moyen terme pour la période 2010-2014.

Entre 2008 et 2012, la CEB a approuvé 168 projets représentant un montant cumulé de € 10 701 millions. Conformément aux objectifs du Plan de développement, 56% de l'ensemble des projets approuvés pendant cette période de 5 ans, soit € 6 038 millions, l'a été en faveur des pays du groupe cible.

À fin 2012, les décaissements s'élevaient à € 1 584 millions ; la majeure partie de ce montant, représentant € 989 millions ou 62,4% de l'ensemble des décaissements effectués pendant l'année, était destinée aux pays du groupe cible. Les décaissements pour l'année ont été répartis sur 98 tranches de prêt pour 69 projets/programmes.

Entre 2008 et 2012, la CEB a décaissé un montant cumulé de € 8 532 millions (dont € 5 595 millions ou 65,6% en faveur des pays du groupe cible).

Les approbations de projets et les décaissements de prêts pour l'année, répartis entre les trois lignes d'action sectorielle de la Banque, sont présentés dans les graphiques ci-dessous.



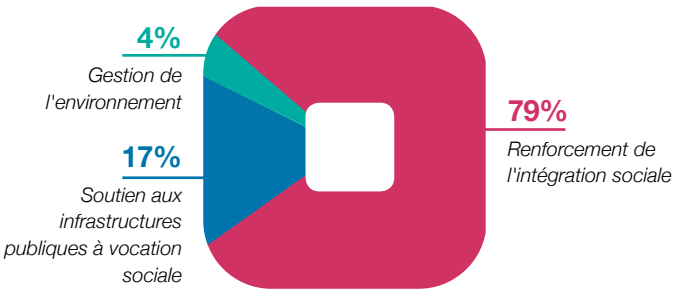
ESPAGNE
Établissement scolaire

Le stock de projets s'est établi à € 4 867 millions - dont € 3 090 millions, soit 63% du stock total, en faveur des pays du groupe cible – ce qui souligne l'importance de la capacité de prêt de la Banque pour l'ensemble de ses États membres et ce qui constitue une base solide pour le développement de ses activités dans les années à venir. À la fin de l'exercice 2012, 61,6% du stock de projets était engagé, cette part représentant les contrats-cadres de prêt correspondants déjà signés.

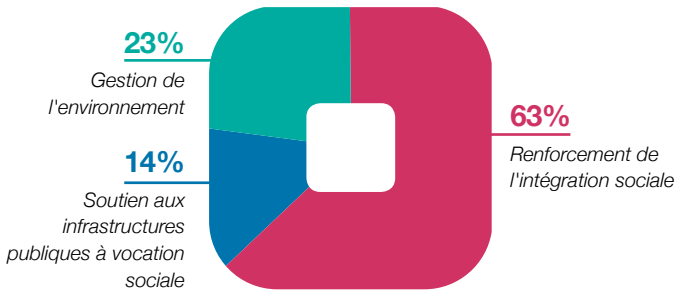
Les encours de prêts sont restés relativement stables et s'élevaient au 31 décembre 2012 à € 12 131 millions, répartis sur 33 pays.

1. Le Plan de développement à moyen terme de la CEB pour la période 2010-2014 concentre plus particulièrement l'activité de la Banque sur les « pays du groupe cible » situés en Europe centrale, orientale et du Sud-Est, comprenant : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie. Selon le Plan de développement de la CEB, ces pays devraient représenter jusqu'à 60% de l'encours des prêts d'ici 2014.

Projets approuvés en 2012
Répartition par ligne d'action sectorielle



Prêts décaissés en 2012
Répartition par ligne d'action sectorielle



LES DÉFIS À RELEVER PAR LA CEB

Comment augmenter la valeur ajoutée sociale de la Banque sans compromettre sa santé financière

La valeur sociale des activités de la CEB constitue une préoccupation constante de ses actionnaires et de ses dirigeants. La persistance de la crise financière déclenchée en 2008 accroît la sensibilité de cette question.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 27 janvier 2012, peu après sa prise de fonction en décembre 2011, le Gouverneur a appelé à mener une large réflexion sur ces problèmes. Plusieurs points ont été soulevés et les Membres ont été invités à faire part de leur point de vue à leur sujet. Une discussion approfondie a eu lieu à l'occasion du Conseil d'administration du 16 mars 2012.

Il est apparu nécessaire de renforcer les politiques de la CEB dans les domaines ci-dessous, présentés dans leur état actuel :

1. Amélioration de la sélection des projets (l'« approche en deux volets »)

Une nouvelle méthodologie d'instruction des nouveaux projets de prêts a été élaborée. L'examen de leur valeur sociale s'appuiera sur une *project loan screening sheet* détaillée. Dans le cadre de l'« approche en deux volets », l'évaluation des projets sera associée à une évaluation des pays. Il en résultera au final un processus d'évaluation transparent qui permettra également d'orienter les décisions d'approbation ou de refus des prêts prises par le Conseil d'administration. Dans le même temps, la liste des pays du groupe cible et l'objectif global de leur attribuer 60% de l'encours de prêts demeureront inchangés.

2. Mieux cibler les prêts globaux

Les prêts globaux (ou prêts destinés à des programmes) sont un outil indispensable à toutes les banques de développement. Cependant, la définition claire de leurs objectifs et de leurs bénéficiaires finaux, en accord avec les institutions financières intermédiaires, s'avère une tâche ardue. Afin de mieux comprendre ces questions lors du processus d'instruction, une *programme loan screening sheet* a été élaborée dans le cadre de l'« approche en deux volets ».

3. Augmenter les subventions des bénéficiaires

Les services non liés aux prêts et la gestion des fonds destinés aux dons constituent une part croissante des activités de la CEB et renforcent sa capacité à apporter une valeur sociale. Afin d'assouplir les modalités de sélection des dons de la CEB, les objectifs existants du Compte Fiduciaire Sélectif seront étendus au financement de l'assistance technique, de la bonification des intérêts, des dispositifs de garantie et des contributions individuelles. Dans la mesure où ce compte est principalement alimenté par des prélèvements sur les bénéfices annuels de la CEB, il sera rebaptisé Compte de Dividendes Sociaux.

4. Une meilleure information sur les projets

Grâce à la restructuration du format des documents de prêt, le Conseil d'administration disposera d'informations de meilleure qualité et plus transparentes sur la valeur sociale des prêts destinés à des projets ou des programmes. Les fiches de sélection mentionnées seront jointes aux documents de prêt.

5. Un retour sur évaluation amélioré

Le rôle de l'unité d'évaluation de la CEB ne se limitera plus au contrôle ex-post des opérations de prêt antérieures. Le renforcement de l'interface avec les unités opérationnelles permettra d'exploiter en temps voulu les résultats des évaluations pendant toute la durée du cycle des projets et favorisera l'harmonisation des indicateurs et des critères appliqués aux phases d'instruction, de suivi et d'évaluation. Par ailleurs, les règles sous-tendant la fonction d'évaluation seront regroupées au sein d'une politique globale d'évaluation.

6. Amélioration de la communication sur le mandat de la Banque

Il serait souhaitable que le renforcement de la valeur sociale des activités de la CEB aille de pair avec l'amélioration des efforts de communication relatifs à son mandat social. Une « déclaration de mission » énonçant des messages de base sur le mandat de la Banque et ses activités sectorielles pourrait être élaborée. Des discussions initiales sur la teneur de ces messages ont eu lieu lors des réunions du Conseil de direction et du Conseil d'administration qui se sont déroulées à Chišinau en juin 2012. Le processus d'élaboration d'une « déclaration de mission » pourrait intervenir dans le contexte de la revue à venir du Plan de développement de la CEB.

Faits marquants pour 2012

Les faits les plus marquants dans les activités de la CEB en 2012 sont résumés ci-dessous :

- La crise de la dette actuelle, qui a atteint un niveau sans précédent, a eu de lourdes conséquences sociales et économiques. Cela s'est traduit par une dégradation importante de la situation sociale dans un certain nombre d'États membres de la CEB et par un affaiblissement de l'assise financière de ses emprunteurs. Cette situation est d'autant plus difficile que les investissements sociaux ont continué de chuter en raison des initiatives nationales et locales d'assainissement budgétaire, alors même que les besoins sociaux augmentaient.
- Conformément à sa mission sociale, à la consolidation de ses fonds propres et aux principaux éléments de son Plan de développement pour la période 2010-2014, la Banque a démontré la résilience de ses opérations en 2012. À fin d'année, la part des pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est dans le stock de projets témoigne de l'engagement de la Banque à mettre en œuvre les orientations stratégiques de son Plan de développement, et à collaborer étroitement avec l'ensemble de ses emprunteurs afin d'élaborer des projets visant à répondre le plus efficacement possible à leurs besoins sociaux fondamentaux.
- La Banque a également poursuivi son engagement à l'égard des lignes d'action sectorielle les plus à même d'apporter de la valeur ajoutée. Dans ce contexte, les projets en faveur du renforcement de l'intégration sociale ont représenté € 1 411 millions, soit 78,5% de l'ensemble des approbations de projets pour l'année. Soulignant ainsi l'importance que revêt le financement de la CEB pour ses emprunteurs, il convient de noter que plus de la moitié de ce montant (soit € 826 millions) a été allouée à des opérations de soutien à la création et au maintien d'emplois dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME). Or, celles-ci ont été particulièrement touchées dans le contexte actuel de tourmente financière et d'accès restreint aux financements. Le soutien à la création et au maintien d'emplois dans les MPME est au cœur des efforts déployés par la Banque pour renforcer la cohésion sociale à travers ses États membres.



POLOGNE
Amélioration des conditions de vie en milieu urbain

- La CEB a poursuivi sa participation active au Programme régional de logement (RHP), au cœur de l'initiative régionale visant à trouver des solutions durables à la question des personnes réfugiées et déplacées à la suite des conflits armés survenus dans les Balkans occidentaux dans les années 1990. Cette initiative a été développée conjointement par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie, avec un soutien important de la Commission européenne, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe et de donateurs internationaux. Le RHP, qui doit être mis en œuvre au cours des cinq prochaines années, vise à fournir des solutions de logement durables à 27 000 foyers, soit 74 000 réfugiés et personnes déplacées, considérés comme les plus vulnérables. La participation à ce programme est une opportunité appréciable pour la CEB de renforcer son mandat d'origine, l'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées, et de réaffirmer son savoir-faire sectoriel ainsi que sa gestion technique dans le soutien à ce type d'initiative (voir encadré page 20).

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE	SECTEURS D'INTERVENTION
Renforcement de l'intégration sociale	- Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées - Logement pour les personnes à bas revenus - Création et maintien d'emplois viables - Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural
Gestion de l'environnement	- Catastrophes naturelles ou écologiques - Protection de l'environnement - Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	- Santé - Éducation et formation professionnelle - Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

II MODALITÉS D'INTERVENTION

Dotée d'un mandat exclusivement social, la CEB bénéficie d'un positionnement unique et original en Europe, à la fois par la nature des projets qu'elle finance, les secteurs dans lesquels elle intervient et le périmètre de son actionnariat. En tant qu'institution financière de la solidarité en Europe, la CEB a prêté des sommes conséquentes pour financer des projets d'investissement social dans ses États membres, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie et au renforcement de la cohésion sociale.

Créée en 1956 par huit États membres du Conseil de l'Europe[1] afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés, la Banque s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe et a élargi son champ d'action afin de mieux contribuer à promouvoir la cohésion sociale et une croissance inclusive.

Le nombre des actionnaires de la CEB a par ailleurs considérablement augmenté au fil des années avec l'adhésion à l'Institution depuis 1994 de 19 des actuels 40 États membres. Le Plan de développement à moyen terme de la Banque se concentre particulièrement sur le développement d'opérations dans les 21 pays cibles d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, considérant cette région géographique comme prioritaire pour les financements de la CEB.

Parce qu'elle exerce ses activités dans un cadre institutionnel créé sous l'autorité suprême du Conseil de l'Europe, la CEB soutient les priorités et les principes du Conseil dans le domaine social et environnemental visant à protéger les droits de l'homme et l'environnement.

L'approche de la Banque en termes de responsabilité sociale s'inspire des principes inscrits dans la Convention du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de la Charte sociale européenne (voir Responsabilité sociale d'entreprise page 46).

La structure des projets et des prêts de la CEB témoigne de son engagement en faveur d'un développement socialement durable dans les domaines d'action présentés dans le tableau page 11.

La CEB intervient principalement au moyen de prêts qui permettent le financement partiel de projets économiquement et socialement viables. Elle offre essentiellement des prêts souples à long terme, avec des taux d'intérêt favorables et, dans certains cas, des bonifications d'intérêts, à ses États membres, leurs collectivités régionales ou locales, ou à des institutions financières publiques ou privées (voir encadré ci-contre).

1. Allemagne, Belgique, France, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg et Turquie.

EMPRUNTER AUPRÈS DE LA CEB

La CEB octroie des prêts au sein de ses 40 États membres afin de financer des projets qui permettent de promouvoir la cohésion sociale et le développement économique, social et écologique durable. Ils doivent répondre à un certain nombre de critères sectoriels, géographiques, sociaux et financiers.

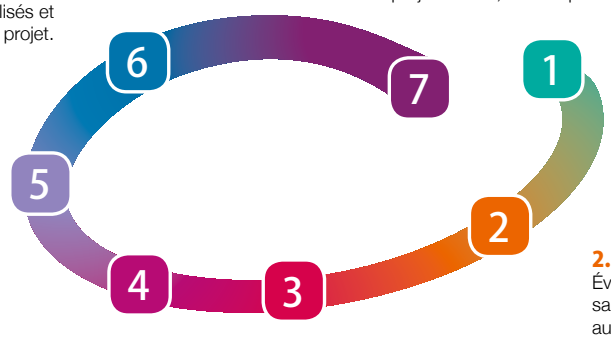
Les critères d'éligibilité des projets financés par la CEB et les procédures générales sont présentés dans la Politique de prêt et de financement de projets (disponible sur le site web de la CEB), document de référence précisant les modalités d'instruction, d'approbation, de financement et de suivi des projets de la Banque.

Les emprunteurs potentiels préparent leurs demandes de prêt en étroite relation avec les services de la Banque, qui prennent en compte à la fois les caractéristiques spécifiques à chaque emprunteur potentiel, qu'il s'agisse d'un gouvernement, d'une municipalité ou d'une institution financière, et les caractéristiques propres à chaque projet/programme proposé. Afin de déterminer l'éligibilité d'un emprunteur à un financement, la CEB évalue la solidité de son profil financier. Elle analyse également tous les aspects liés à la viabilité financière et technique du projet. Toutes les demandes de prêt sont soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Les prêts de la CEB sont accordés sur des durées différentes selon la nature du projet ; ils sont décaissés en plusieurs tranches et, le plus souvent, assortis d'une période de franchise. L'intervention de la Banque permet alors de lever les contraintes qui pèsent sur l'accès au crédit à long terme pour des projets générateurs d'un impact positif important.

Les projets des emprunteurs qui ont fait la preuve, dans leur collaboration antérieure avec la CEB, d'une mission clairement définie, de politiques et de procédures opérationnelles et financières solides et efficaces, et de la capacité à soumettre à la Banque des rapports ponctuels et exhaustifs sur les aspects essentiels de l'exécution du projet (financiers, matériels et sociaux), peuvent bénéficier des dispositions de l'« Instrument de financement conditionnel » qui permettent la mise en place de procédures de suivi sur site adaptées.

Le cycle du projet



1. IDENTIFICATION
Première approche des éléments constitutifs du projet permettant d'en définir l'éligibilité, la faisabilité et les objectifs, ainsi que les moyens nécessaires pour les atteindre. À ce stade, une première estimation du montant du prêt devra être disponible.

2. INSTRUCTION
Évaluation du projet, de ses objectifs sociaux et de sa faisabilité financière, en vue de la présentation au Conseil d'administration.Définition des aspects financiers, techniques et de ceux liés à la mise en œuvre du projet.

3. APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Suite à l'avis de recevabilité du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, le projet est examiné et, si satisfaisant, approuvé par le Conseil d'administration.

4. NÉGOCIATION DU CONTRAT-CADRE DE PRÊT
Négociation du contrat-cadre de prêt avec l'emprunteur, sur la base des termes approuvés par le Conseil d'administration.

5. DÉCAISSEMENTS ET SUIVI
Évaluation de la bonne exécution du projet et de l'utilisation des fonds décaissés.

6. ACHÈVEMENT
Élaboration d'un rapport donnant une description complète des travaux réalisés et des objectifs atteints dans le cadre du projet.

7. ÉVALUATION
Évaluation de l'impact de la durabilité du projet afin d'en apprécier la performance et la qualité, d'une part, et d'en tirer des leçons pour la préparation des projets futurs, d'autre part.

PASSATION DE MARCHÉS

La politique de la CEB en matière de passation de marchés repose sur les principes de la passation de marchés publics inscrits dans le droit européen. L'objectif ultime du droit européen à cet égard est de garantir une utilisation efficace de l'argent public et de permettre à l'ensemble des acteurs économiques d'accéder aux activités qu'il génère, sans discrimination et dans le respect des règles de la concurrence.

La CEB applique la même politique à la mise en œuvre des opérations financées par ses prêts et ses dons. Les Directives pour la passation des marchés de la CEB forment un ensemble de règles cadres visant à assurer le respect des principes de proportionnalité, d'égalité de traitement, de reconnaissance mutuelle, de non-discrimination et de transparence dans toutes les opérations financées par ses ressources.

Le Département de Passation des Marchés, qui fait partie de la Direction des Conseillers Techniques, est chargé de l'élaboration et de la mise en application de ces Directives. Il joue donc un rôle clé en la matière. Grâce à lui, la CEB contrôle les procédures de passation de marchés appliquées par les emprunteurs et garantit ainsi l'application et le respect des principes prônés par sa politique.

Dans les pays où le droit européen a été intégré au cadre juridique national, les Directives pour la passation des marchés requièrent d'appliquer la législation locale. Dans les pays dont la législation nationale n'a pas encore été adaptée à celle des autres pays européens, les appels d'offres doivent respecter les Directives de la CEB. Dans ce cas, le Département de Passation des Marchés leur recommande le plus souvent d'utiliser les documents d'appels d'offres harmonisés, convenus par les banques multilatérales de développement. Il peut les aider à adapter leurs appels d'offres à ce cadre et à publier les avis d'appel d'offres dans le Journal officiel de l'Union européenne.

Le Département exerce également un rôle de contrôle puisqu'il vérifie les procédures d'appel d'offres. Selon les cas, les contrôles ont lieu avant ou après la signature des contrats. Ils donnent à la Banque l'assurance raisonnable que les opérations respectent les politiques en vigueur. Dans les très rares cas où, après vérification, la CEB constate que la politique de passation de marchés n'a pas été respectée, les opérations financées par ces contrats sont déclarées non éligibles et ne peuvent donc pas bénéficier d'un financement par les ressources de la CEB. La politique en matière de passation de marchés de la Banque garantit que l'emploi des prêts et des dons de la Banque respecte les bonnes pratiques et les normes internationales et lui permet d'honorer ses responsabilités fiduciaires.

ACTIVITÉS DE LA CEB EN FAVEUR DES ROMS

Les Roms[1] font partie des minorités européennes les plus désavantagées. Victimes des taux de chômage les plus élevés ainsi que de faibles niveaux d'éducation et de santé, ils vivent également dans des conditions de logement difficiles.

La politique de la CEB vise notamment les objectifs suivants :

- appuyer les efforts des gouvernements et/ou des autorités locales en matière d'intégration des Roms à l'aide de prêts d'investissement à moyen/long terme assortis de conditions favorables, notamment dans les secteurs de l'éducation, du logement, de la santé et de la création d'emplois
- promouvoir la participation des Roms à la conception et à la mise en œuvre des projets
- suivre l'impact social de ces projets, par nature sensibles et difficiles à mettre en œuvre
- améliorer les conditions de vie des communautés roms, un front sur lequel la CEB est présente depuis quinze ans.

La CEB a soutenu activement la création du Fonds pour l'éducation des Roms en participant à l'organisation de la Conférence des donateurs qui s'est tenue à Paris en décembre 2004 et en appuyant financièrement le démarrage de cette nouvelle institution.

La Banque est associée au Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM) et à l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, mis en place par le Conseil de l'Europe. Les deux institutions sont complémentaires : le Conseil de l'Europe travaille pour aider les villes et les régions à renforcer leurs capacités en matière d'inclusion aux niveaux local et régional tandis que la CEB appuie les gouvernements par le biais du cofinancement de projets prioritaires.

La Banque coopère également avec :

- la Commission européenne. La CEB suit de près la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms (SNIR) et recherche de nouvelles façons de transformer le SNIR en projets concrets et réalistes.

Lors de leur réunion du 16 novembre 2012, le Commissaire européen pour l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion László Andor et le Gouverneur Rolf Wenzel ont reconnu l'existence d'opportunités de coopération claires, notamment dans les pays plus particulièrement concernés par les questions roms. De même, lors d'une réunion avec le Gouverneur Wenzel le 4 décembre 2012, le Commissaire européen à la politique régionale Johannes Hahn est convenu de la nécessité de renforcer la collaboration entre toutes les parties concernées et a déclaré que certains pays membres manifestaient désormais la volonté politique nécessaire pour s'attaquer à ces questions

- la Banque mondiale. La CEB et la Banque mondiale explorent de nouvelles voies de coopération exploitant les capacités et l'expertise de chacune de ces institutions.
- des organisations de l'ONU telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et l'UNICEF. Ces institutions sont chargées de la mise en œuvre des projets approuvés et financés par des dons de la CEB.
- des organisations non gouvernementales actives sur les questions roms, telles que les Open Society Initiatives et le Fonds pour l'éducation des Roms.

1. Le terme « Roms » utilisé par le Conseil de l'Europe fait référence aux Romanichels, aux Sintis, aux Kalés et à d'autres groupes apparentés en Europe, notamment les gens du voyage et les groupes l'Est (Dom et Lom), et recouvre la grande diversité de tous ces groupes, y compris les personnes qui se qualifient elles-mêmes de « Bohémiens ».



LETTONIE
Établissement scolaire

De plus, afin de mieux accompagner ses emprunteurs, la Banque apporte de plus en plus souvent une assistance technique à la préparation et à la mise en œuvre des projets dont l'origine peut être bilatérale (comme le Fonds de cohésion sociale espagnol) ou multilatérale (par exemple, le Western Balkans Investment Framework). La Banque accorde également des dons, notamment pour des aides d'urgence.

Les emprunteurs potentiels adressent leurs demandes de prêt à la CEB, laquelle évalue leur fiabilité ainsi que les objectifs sociaux et le plan de financement de chaque projet en analysant de très près les impacts socio-économiques envisagés, les aspects techniques et les coûts, la capacité institutionnelle à gérer le projet ainsi que les effets du projet sur l'environnement.

Après réception de l'Avis de Recevabilité du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et l'approbation du projet par le Conseil d'administration de la CEB, le projet peut être financé dès lors que le contrat-cadre de prêt a été signé entre la Banque et l'emprunteur.

La Banque reste très présente tout au long du cycle du projet (voir schéma page 13) afin d'optimiser la pertinence, la qualité et la valeur sociale ajoutée des projets. Un suivi régulier assorti de visites sur site pendant la mise en œuvre du projet permet d'évaluer l'avancement physique des travaux, le respect des coûts, de la politique environnementale et des procédures de passation des marchés, ainsi que l'accomplissement des objectifs sociaux prévus. En coopération étroite avec l'emprunteur, la Banque joue également un rôle en matière de résolution des difficultés éventuelles dans la réalisation du projet.

Une fois le projet terminé, un rapport final établi par l'emprunteur détaille l'utilisation des fonds et l'accomplissement des objectifs approuvés par le Conseil d'administration, et fournit des informations sur les résultats matériels et sociaux obtenus. Une évaluation indépendante des projets et des programmes achevés, effectuée par le Département Évaluation, permet à la CEB de mesurer leur impact socio-économique à moyen terme et d'améliorer la qualité des projets en cours et à venir, par effet d'apprentissage.

III RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE

Les résultats de 2012 confirment l'importance de l'intégration sociale pour le mandat de la Banque. Pour cette seule année, les projets approuvés dans le domaine du renforcement de l'intégration sociale ont atteint un montant de € 1 411 millions, soit 78,5% de l'ensemble des approbations de l'année. Sur ce montant, € 826 millions étaient destinés aux pays du groupe cible. En 2012, la Banque a décaissé € 1 milliard en faveur de l'intégration sociale, soit 63,1% de l'ensemble des décaissements effectués dans l'année. Ce montant comprenait € 576 millions au profit de pays du groupe cible, soit 57,7% de l'ensemble des projets relevant de cette ligne d'action sectorielle.

De 2008 à 2012, cette ligne d'action sectorielle a représenté un montant cumulé de € 6 246 millions au titre des projets approuvés (soit 58,4% de l'ensemble des projets approuvés depuis 2008). Sur ce montant, € 3 883 millions, soit 62,2% de l'ensemble des projets dans ce secteur, ont été approuvés pour des pays du groupe cible. Parallèlement, sur la période 2008-2012, les prêts décaissés en faveur de l'intégration sociale se sont élevés à un total cumulé de € 4 847 millions, soit 56,8% de l'ensemble des décaissements effectués depuis 2008. Sur la période 2008-2012, les pays du groupe cible ont bénéficié d'un montant de € 3 275 millions, soit 67,6% de l'ensemble des décaissements effectués dans ce secteur.

Sur le plan opérationnel, la CEB contribue à la cohésion sociale en agissant en faveur des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées, en finançant la fourniture de logements en faveur de personnes à bas revenus, en facilitant la création et le maintien d'emplois et en améliorant la qualité de vie en milieu urbain et rural.

MONTÉNÉGRO :
Don pour le financement de logements provisoires destinés à des réfugiés Roms

En 2012, la CEB a approuvé un don de € 400 000 aux autorités monténégrines afin de financer des logements provisoires destinés à 800 réfugiés Roms du camp de Konik 1, ravagé par un incendie. Le projet, qui revêt un caractère d'urgence, offrira des solutions de logement provisoires et améliorera les conditions de vie des 150 familles touchées par l'incendie en les installant dans des conteneurs pourvus de mobilier de base et d'équipements ménagers.

À plus long terme, les habitants du camp de Konik se verront offrir des solutions de logement durables dans le cadre du Programme régional de logement, comme l'avait préalablement décidé le Gouvernement, indépendamment des conséquences désastreuses de cet incendie.

ESPAGNE :
Renforcement de l'insertion sociale et professionnelle

Le programme mis en place avec La Caixa Obra Social de CaixaBank est destiné au financement partiel de programmes sociaux et d'activités éligibles visant à renforcer l'insertion sociale et professionnelle des populations vulnérables. Cela inclut le développement (par la formation professionnelle, l'orientation et d'autres services connexes) des compétences et des aptitudes nécessaires aux personnes ayant des difficultés particulières pour trouver un emploi. Dans le contexte actuel d'austérité, le soutien à la prestation de services spécifiques en vue d'améliorer l'accès à l'aide sociale au profit des groupes sociaux qui en ont le plus besoin a pris une très grande importance.

Conformément à son mandat social, l'implication de la CEB doit apporter une valeur ajoutée en soutenant des programmes et des initiatives visant à briser le cercle vicieux de l'exclusion sociale et de la pauvreté. Les fonds de la CEB contribueront ainsi à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions pluridimensionnelles de la fondation La Caixa poursuivant trois objectifs complémentaires : éducation et insertion professionnelle, amélioration de l'accès aux services de santé et réduction de la pauvreté et inclusion sociale. Le programme sera mis en œuvre dans toute l'Espagne, soit directement, soit en partenariat avec des organisations et institutions partenaires, y compris avec des collectivités locales et régionales, et aura notamment pour groupes cibles les minorités ethniques, les enfants vulnérables, les personnes âgées et les personnes handicapées.

1. Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées

L'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées est l'une des priorités statutaires de la CEB. Son action dans ce domaine s'attache de plus en plus à réintégrer les réfugiés de retour chez eux, les migrants ou les personnes déplacées dans leur pays et à contribuer à une intégration durable des migrants et réfugiés dans les pays hôtes.

Les projets financés dans ce secteur portent essentiellement sur :

- la reconstruction et la rénovation de structures d'accueil (centres d'accueil, logements sociaux provisoires et permanents)
- les programmes de médecine préventive et curative, d'éducation et de formation professionnelle
- les infrastructures techniques et d'équipements de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles

Au cours de la période 2008-2012, la CEB a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant cumulé de € 107 millions. En 2012, la CEB a approuvé un programme pour un montant de € 70 millions dans ce secteur. Les décaissements ont atteint € 5 millions en 2012.

Sur proposition du Gouverneur, le Conseil d'administration a aussi approuvé en 2012 un don de € 400 000 en faveur des autorités monténégrines, pour des logements provisoires pour les réfugiés (voir encadré page 15).

Le tableau ci-dessous présente le détail du programme approuvé en 2012 dans le secteur de l'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées.



ALBANIE
Logement social

AIDE AUX RÉFUGIÉS, MIGRANTS ET PERSONNES DÉPLACÉES

Pays	Emprunteur	Projet/Programme	Montant
Espagne	CaixaBank	Amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de santé pour les groupes socialement exclus et développement de l'employabilité et des capacités d'insertion professionnelle des personnes ayant des difficultés particulières pour trouver un emploi (voir encadré ci-dessus).	€ 70 million



PORTUGAL
Maison de retraite

2. Logement pour les personnes à bas revenus

La mise à disposition de logements décents et abordables est un moyen efficace de soutenir la mission de la Banque, à savoir renforcer la cohésion sociale dans ses États membres et contribuer à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural.

Les projets financés par la CEB dans ce secteur portent sur la rénovation, la construction ou la réhabilitation de logements ainsi que la transformation de bâtiments en immeubles d'habitation pour des personnes à bas revenus. Les projets éligibles peuvent viser l'accès à la propriété, le logement locatif ou les infrastructures associées.

Plus généralement, la Banque joue également un rôle dans la rénovation urbaine par l'intermédiaire du financement d'infrastructures municipales liées au logement, dont les investissements relatifs à la durabilité environnementale et à l'efficacité énergétique. Dans ce contexte, la CEB finance des programmes de rénovation urbaine conçus pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux en milieu urbain.

De 2008 à 2012, la CEB est intervenue dans le secteur du logement pour un montant cumulé, en termes de projets approuvés, de € 1 479 millions, soit 13,8% du total des approbations pour cette période. Pour la seule année 2012, le montant total des projets approuvés dans ce secteur a atteint € 222 millions, soit 12,3% du total des approbations pour l'année. En 2012, les décaissements réalisés dans ce secteur se sont élevés à € 294 millions, soit 18,6% du total des décaissements de l'année.

Le tableau ci-dessous donne deux exemples de projets approuvés par la CEB dans le secteur du logement pour les personnes à bas revenu au cours de l'année 2012.

FRANCE :
Adaptation des logements sociaux aux personnes âgées

En assurant le financement partiel d'un programme par le biais du Crédit Mutuel ARKEA, groupe coopératif spécialisé dans l'offre de financement aux bailleurs sociaux, la CEB contribuera à améliorer près de 12 000 logements sociaux en vue de réduire le nombre d'accidents et de permettre aux personnes âgées de rester chez elles. Les travaux visant à adapter les logements aux besoins des personnes âgées et à se conformer aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées iront de pair avec d'autres travaux plus généraux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, qui permettront aux locataires de diminuer leurs factures de chauffage et d'améliorer leur bien-être.

Les organismes éligibles pour la mise en œuvre des sous-projets dans le cadre du programme seront les organismes du logement social (habitations à loyer modéré, HLM) et les sociétés d'économie mixte (SEM) contribuant à la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) dans le contexte du financement des travaux visant à adapter les logements aux besoins de la population vieillissante.

Étant donné la situation difficile due à la crise économique et financière, les financements à long terme de la CEB doivent encourager le Crédit Mutuel ARKEA, en tant qu'institution intermédiaire, à maintenir la dynamique de ses activités de prêt dans un secteur essentiel à la cohésion sociale en France.

LOGEMENT POUR LES PERSONNES À BAS REVENUS

Pays	Emprunteur	Projet/Programme	Montant
Belgique	Société Wallonne du Crédit Social	Accorder des prêts hypothécaires à des premiers acheteurs issus de ménages à bas revenu et assurer le financement de la réhabilitation et de l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements.	€ 105 millions
France	Crédit Mutuel ARKEA	Adapter les logements sociaux aux besoins des personnes âgées, notamment en ce qui concerne les normes d'accessibilité pour les personnes handicapées, et mener des travaux généraux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (voir encadré ci-dessus)	€ 100 millions

3. Création et maintien d'emplois viables

La CEB apporte son soutien à des programmes d'investissements productifs permettant la création et le maintien d'emplois viables en vue de renforcer l'intégration sociale au sein de ses États membres. Ces projets visant à faciliter l'accès au crédit s'adressent à des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi qu'à des entités pratiquant une activité artisanale ou des entreprises familiales exerçant une activité économique régulière.

Il est admis que le secteur des MPME joue un rôle important dans la promotion du développement économique et social durable en raison de son potentiel à générer des emplois, renforcer la compétitivité, encourager les transferts technologiques et la diversification des exportations, ainsi qu'à réduire les disparités régionales.

L'orientation sociale de la CEB fait qu'elle adapte ses projets dans ce domaine aux plus petites structures du secteur des MPME. Dans ce contexte, le soutien apporté aux programmes de crédit-bail par le biais des institutions financières partenaires est considéré par la Banque comme un moyen particulièrement efficace d'atteindre les micro et petites entreprises.

Confrontée aux conséquences de la crise économique, la CEB a continué en 2012 de soutenir les programmes d'investissement mis en place par des banques commerciales, les banques de développement et autres institutions financières. Au cours des cinq dernières années, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de € 3 035 millions, soit 28,4% du total des approbations pour la période 2008-2012.



HONGRIE
PME

En 2012, les projets d'aide à la création et au maintien des emplois s'élevaient à € 826 millions, soit 45,9% du total des approbations pour l'année. La plupart de ces programmes, qui représentaient un montant de € 728 millions (soit 88% de l'ensemble des initiatives mises en œuvre dans cette ligne d'action sectorielle), ont été approuvés dans les pays du groupe cible de la Banque.

Les décaissements réalisés dans ce secteur se sont élevés à € 475 millions, soit 30% du total des décaissements de l'année.

Le tableau ci-dessous fournit une description des institutions et des programmes soutenus par la CEB en 2012 dans ce secteur.

CRÉATION ET PRÉSERVATION D'EMPLOIS VIABLES

Pays	Emprunteur	Montant
Allemagne	Investitionsbank des Landes Brandenburg (ILB)	€ 50 millions
Bosnie-Herzégovine	Intesa Sanpaolo BIH	€ 30 millions
	Raiffeisen Leasing BiH	€ 20 millions
Bulgarie	ProCredit Bank (Bulgaria)	€ 10 millions
Croatie	Hrvatska banka za obnovu i razvoj (HBOR)	€ 35 millions
Espagne	CaixaBank	€ 30 millions
Géorgie	JSC ProCredit Bank	€ 11,7 millions
Pologne	Bank Gospodarki Żywnościowej (BGZ)	€ 50 millions
	Bank Polskiej Spółdzielczości (BPS)	€ 10 millions
	Europejski Fundusz Leasingowy (EFL), Wrocław	€ 130 millions
	Raiffeisen Leasing Polska Poland (RLPL)	€ 50 millions
	SGB Bank	€ 10 millions
République slovaque	ČSOB Leasing, a.s.	€ 37,5 millions
	Slovenská sporitel'ňa, a. s. (SLSP)	€ 19,5 millions
Roumanie	Raiffeisen Bank, Romania	€ 35 millions
	Raiffeisen Leasing IFN, Romania (RLRO)	€ 30 millions
Turquie	Türkıye Halk Bankası A.S.	€ 50 millions
	Türkıye Sınaı Kalkınma Bankası (TSKB)	€ 100 millions
	Yapı ve Kredı Bankası A.S.	€ 100 millions

LE FINANCEMENT DE PROJETS DE CRÉATION ET DE MAINTIEN D'EMPLOIS

… Aider une femme chef d'entreprise à développer son commerce de textiles en Lituanie ; cofinancer le remplacement partiel de la flotte de camions d'une PME slovaque pour qu'elle puisse offrir des services de transport optimisés et conformes à la réglementation européenne en vigueur ; financer un fournisseur de systèmes micro-informatiques pour la gestion de l'automatisation des commandes et le suivi des infrastructures distribuées en Pologne ; aider une PME turque à renforcer sa compétitivité au niveau international grâce à l'achat d'une machine de découpe de fils de carbone de haute technologie, permettant de fabriquer des matériaux pour les industries aéronautique et navale…

Ce ne sont que quelques exemples des différents types de projet que soutient la CEB dans le secteur des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME). Ceci, dans le cadre de l'engagement de la Banque à contribuer aux avantages économiques et sociaux associés à la création et au maintien d'emplois viables dans ses États membres.

Les MPME constituent un important gisement d'emplois et représentent la majorité des entreprises du secteur privé. L'expansion du secteur des MPME est étroitement liée à la croissance économique. Toutes ensemble, les MPME représentent une part importante du chiffre d'affaires dans les économies nationales.

L'expérience montre que le secteur des PME, qui favorise l'initiative et l'esprit d'entreprise ainsi que les investissements, est essentiel à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus, améliorant ainsi le bien-être socio-économique général.

Depuis sa création en 1956, la CEB a approuvé un montant de près de € 9 milliards en faveur de projets dans le domaine de la création et du maintien d'emplois. Ses activités en faveur de ce secteur se sont intensifiées à partir de 1995 et, de nouveau, à l'aube de la crise financière mondiale qui a exacerbé certaines des difficultés rencontrées par les MPME.

L'accès au financement demeure un enjeu essentiel pour le développement des MPME, en particulier pour les micro- et petites entreprises qui en représentent une large part. C'est notamment le cas dans les pays où les systèmes financiers restent peu développés, comme en Europe centrale, orientale et du Sud-Est. La mise à disposition limitée de financements à long terme pour l'investissement constitue un obstacle majeur à la croissance et à la stabilité des MPME. Par ailleurs, la crise financière mondiale a entravé encore davantage l'octroi de prêts aux MPME par les banques commerciales, en raison de coûts de financement plus élevés, d'un risque économique accru et de politiques de prêt plus strictes.

En facilitant l'accès au financement (par le biais de prêts et de solutions de crédit-bail sur mesure) et en renforçant la compétitivité de ces bénéficiaires, la CEB peut favoriser la création d'emplois permanents et saisonniers et préserver les emplois existants. Dans la conjoncture actuelle, une utilisation plus intensive des capacités de production existantes génère également une augmentation des besoins en fonds de roulement, tandis que les décisions concernant de nouveaux équipements peuvent être retardées.

Grâce à sa collaboration avec des institutions financières soigneusement sélectionnées et bénéficiant d'une forte présence locale, la Banque peut répondre plus efficacement aux besoins des MPME. L'expérience acquise par la CEB dans l'instruction et la mise en place de ces types de projets, conjuguée à l'acceptation par les institutions financières des exigences de la CEB relatives à la mise en œuvre des projets en termes de suivi et de contrôle environnementaux, techniques et financiers, permettent de garantir l'efficacité des programmes financés et la réalisation de leurs objectifs sociaux durables.

L'étude menée récemment par la CEB intitulée « Micro-, petites et moyennes entreprises : le financement par la CEB et sa valeur sociale » (disponible en anglais) retrace l'histoire des activités de la Banque en faveur de la création et du maintien d'emplois viables entre 1956, année de création de la Banque, et 2012. L'étude explique le fondement socio-économique du soutien aux MPME et sensibilise aux activités de prêt de la Banque dans cette ligne d'action sectorielle, qui constitue l'un de ses principaux domaines d'activité. Elle met également en évidence les facteurs importants de l'additionnalité (à savoir la valeur complémentaire aux contributions du secteur privé), de la forte valeur ajoutée sociale et des effets catalytiques générés par les activités de prêt aux MPME sur les secteurs financiers des pays du groupe cible de la Banque en Europe centrale, orientale et du Sud-Est.



LES AVANCÉES DU PROGRAMME RÉGIONAL DE LOGEMENT

Depuis 2011, la CEB joue un rôle important dans le Programme Régional Conjoint, une initiative de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie, bénéficiant d'un large soutien de la Commission européenne, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) et des États-Unis d'Amérique (USA). Cette initiative conjointe vise à apporter des solutions équitables, globales et durables aux réfugiés et personnes déplacées en raison des conflits armés qui ont embrasé la région dans les années 1990.

Le Programme régional de logement (RHP) constitue le pilier majeur de cette initiative régionale dont l'objectif est de mettre fin aux déplacements prolongés dans les Balkans occidentaux ; le RHP s'engage à fournir des solutions de logement durables à 27 000 foyers, soit 74 000 réfugiés et personnes déplacées, considérés comme les plus vulnérables.

Le coût total des dépenses d'investissement du RHP, qui sera mis en œuvre dans les quatre pays sur une période prévisionnelle de cinq ans, s'élèvera à € 584 millions et sera financé en grande partie par les contributions des donateurs de la communauté internationale. La CEB a pris un triple engagement dans le cadre du RHP :

- elle assure la gestion du Fonds, étant responsable de la gestion des contributions versées par les donateurs, du suivi de l'utilisation des dons et de l'établissement de rapports sur les activités financées avec les ressources du Fonds du RHP, soumis à l'approbation des donateurs. Le Fonds conservera également un registre des décaissements ;
- elle intervient également en qualité d'institution financière chargée d'offrir l'expertise technique nécessaire à l'évaluation, à la mise en œuvre et au suivi des sous-projets des pays partenaires, mais également à la gestion et à la supervision de l'encadrement technique fourni aux pays pendant toute la durée du programme. L'institution financière peut également accorder des prêts afin de compléter les propres contributions des pays au RHP ;
- elle fournit des services de secrétariat en vue de faciliter la coordination et la coopération efficace entre la CEB, les pays partenaires, les donateurs (notamment la Commission européenne) et d'autres parties prenantes internationales pendant les phases d'élaboration et de mise en œuvre du RHP.

En collaboration avec les quatre pays partenaires et la communauté internationale, la Banque a continué de travailler en 2012 à la mise en place du cadre de gouvernance du RHP et à la préparation des modalités de mise en œuvre du projet. Un certain nombre d'étapes importantes ont déjà été franchies :

- La conférence des donateurs (qui a donné lieu à des promesses de dons de l'ordre de € 261 millions) s'est tenue le 24 avril 2012 à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine). La contribution la plus importante, qui s'élève à € 231 millions, a été octroyée par la Commission européenne au titre de ses programmes, notamment les Fonds de l'Instrument d'Aide de Préadhésion (IAP).
- La première réunion de consultation des donateurs s'est tenue en juin 2012 à Paris ; la première rencontre du Comité technique du RHP et la première assemblée des donateurs et du Comité de pilotage du RHP ont eu lieu, respectivement, en octobre et en novembre 2012. Celles-ci ont permis de finaliser le cadre juridique du Fonds du RHP, qui est désormais entièrement opérationnel et peut recevoir des dons.
- En septembre 2012, les États-Unis d'Amérique ont signé un accord de contribution au Fonds du RHP de l'ordre de 10 millions de dollars US. Il s'agissait non seulement du premier don au Fonds du RHP, mais également de la première contribution des États-Unis gérée par la CEB.
- À la fin de l'année 2012, le Fonds du RHP avait déjà reçu € 16 millions provenant de contributions versées par la Norvège et l'Allemagne, outre celle des États-Unis (mentionnée ci-dessus).
- Une équipe du RHP chargée de superviser l'élaboration et la mise en œuvre du RHP, constituée par la CEB, est entièrement opérationnelle depuis novembre 2012.
- Les termes de référence pour la mise en place d'un Forum de coordination régionale entre les pays partenaires et les parties prenantes internationales ont été convenus le 30 novembre 2012. Ce forum reflète l'institutionnalisation formelle de la collaboration fructueuse instaurée entre les pays partenaires, les parties prenantes internationales et la CEB depuis le lancement du RHP en 2011.

Pendant que les pays partenaires ont commencé à établir des structures de mise en œuvre des projets et à élaborer des sous-projets, une assistance technique financée par la Commission européenne et gérée par la CEB a été mise en place afin de soutenir les quatre pays partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet de logement national. La première vague de sous-projets devrait être soumise pour approbation à l'assemblée des donateurs qui aura lieu en avril 2013.

4. Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural

La CEB intervient en milieu urbain en faveur des quartiers dégradés ou des villes manquant d'infrastructures urbaines ou d'équipements sociaux et culturels. Parallèlement, en milieu rural, la Banque finance des projets situés dans des régions à faible densité de population et des activités dans des secteurs comme l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche.

Les projets financés peuvent porter sur la construction ou la réhabilitation d'infrastructures, comme les zones industrielles, les services publics, la voirie et les réseaux de transport locaux en milieu rural, les équipements éducatifs et médicaux de base, les centres socioculturels ou sportifs et les réseaux d'irrigation en milieu rural.

Sur la période 2008-2012, la Banque a approuvé des projets visant à améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural pour un montant total de € 1 624 millions, soit 15,2% du total des approbations pour cette période. En 2012, le montant des projets approuvés dans ce secteur s'est élevé à € 294 millions, soit 16,3% du total des approbations pour l'année. En 2012, les décaissements se sont élevés à € 226 millions, soit 14,3% du total des décaissements de l'année.

Les initiatives approuvées dans ce secteur en 2012 sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE EN MILIEU URBAIN ET RURAL

Pays	Emprunteur	Projet/Programme	Montant
Allemagne	Investitionsbank des Landes Brandenburg (ILB)	Financer des investissements municipaux, tels que le réaménagement des zones industrielles abandonnées, des services publics, des centres socioculturels et des installations éducatives et sanitaires, afin de promouvoir un développement régional plus équilibré dans le Land de Brandebourg.	€ 140 millions
Bosnie-Herzégovine	Gouvernement	Développer le réseau municipal d'approvisionnement en eau afin de permettre une plus large couverture des réseaux de distribution d'eau municipaux et d'élargir l'approvisionnement en eau de haute qualité (voir encadré page 23).	€ 11 millions
Croatie	Hrvatska banka za obnovu i razvoj (HBOR)	Cofinancer des investissements municipaux en vue d'améliorer le niveau des infrastructures publiques et la prestation des services publics.	€ 15 millions
Espagne	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA Madrid)	Cofinancer un programme d'investissement multiforme dans le cadre de l'initiative JESSICA (Alliance européenne d'appui aux investissements durables en zone urbaine), qui vise à promouvoir une croissance économique et sociale plus dynamique et équitable en revitalisant les zones urbaines dégradées.	€ 140 millions*
Pologne	Bank Polskiej Spółdzielczości (BPS)	Cofinancer la modernisation des infrastructures publiques qui améliorent les conditions de développement économique durable et offrent de meilleures conditions de vie aux populations ciblées.	€ 10 millions
	SGB Bank	Faciliter l'accès des petites municipalités au crédit pour des investissements publics afin de réhabiliter des infrastructures comme les routes locales, les écoles et établissements de formation professionnelle et les réseaux d'approvisionnement en eau, ainsi que d'améliorer les activités agrotouristiques au niveau local.	€ 10 millions
République slovaque	ČSOB Leasing, a.s.	Moderniser et renouveler les parcs d'autobus et les équipements connexes des sociétés de transport public en milieu urbain/rural afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité des parcs d'autobus et de se conformer à la réglementation européenne en diminuant la consommation de carburant et en limitant les émissions de polluants atmosphériques.	€ 26,2 millions
	Slovenská sporiteľňa, a. s. (SLSP)	Financer des investissements destinés à améliorer les conditions nécessaires au développement économique durable et le niveau de vie des populations ciblées en facilitant l'accès au crédit pour des projets de construction et de réhabilitation des infrastructures locales.	€ 10,5 millions
Roumanie	Raiffeisen Bank, Romania	Cofinancer des projets d'investissement dans des infrastructures de service public afin d'améliorer les conditions économiques, physiques, sociales et environnementales dans les localités ciblées.	€ 15 millions

*Le montant total du prêt a été ventilé ainsi : 40% pour l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural et 12% pour chacun des secteurs du logement pour les personnes à bas revenus, la création et maintien d'emplois, la protection de l'environnement, la protection du patrimoine historique et culturel et les infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

IV GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour la CEB, la gestion durable de l'environnement ne se résume pas à une ligne d'action sectorielle. C'est bien une exigence constante dans le cadre des efforts consentis par la Banque pour encourager un lien durable entre les populations et leur environnement, en intégrant pleinement les aspects environnementaux dans l'ensemble de ses activités de prêt. Dans cette optique, les interventions de la CEB ont progressivement évolué, depuis la réaction d'urgence à une catastrophe environnementale et la reconstruction qui s'ensuit immédiatement, jusqu'à la prévention pour lutter contre les pertes en vies humaines et en moyens de subsistance qu'entraînent les catastrophes naturelles et écologiques, en passant par la protection de l'environnement et la préservation du patrimoine historique et culturel.

Entre 2008 et 2012, cette ligne d'action sectorielle a représenté un montant cumulé de € 1 827 millions, soit 17,1% du total des approbations pour cette période. Un montant de € 1 250 millions, soit 68,4% du total des projets approuvés pour cette ligne d'action sectorielle pendant la période, a été consacré aux opérations dans les pays du groupe cible. Pour la seule année 2012, les nouvelles approbations de projets dans cette ligne d'action sectorielle ont atteint un montant de € 79 millions, soit 4,4% du total des approbations pour l'année.

Parallèlement, depuis 2008, les prêts décaissés en faveur de la gestion de l'environnement ont représenté un montant cumulé de € 1 972 millions, soit 23,1% du total des décaissements au cours des cinq dernières années. Les pays du groupe cible ont bénéficié d'un montant de € 1 645 millions, soit 83,4% du total des décaissements dans ce secteur. En 2012, la Banque a décaissé € 368 millions pour la gestion de l'environnement, soit 23,2% du total des décaissements de l'année.

1. Catastrophes naturelles ou écologiques

Avec l'aide aux réfugiés, aux migrants et aux personnes déplacées, l'aide aux victimes de catastrophes naturelles ou écologiques constitue l'une des deux priorités statutaires de la CEB. Les interventions dans ce domaine ont pour but, d'une part, d'apporter aux autorités nationales et locales une assistance pour la reconstruction des régions sinistrées et, d'autre part, de développer les moyens de prévention des catastrophes naturelles ou écologiques. Globalement, les projets de la Banque dans ce domaine s'efforcent de permettre un développement durable dans ses États membres en apportant des solutions visant à réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, en faisant reculer la dégradation de l'environnement et en encourageant l'adhésion aux normes environnementales.

Au cours de la période 2008-2012, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant cumulé de € 557 millions, soit 5,2% du total des approbations pour cette période. Au cours des cinq dernières années, les décaissements de prêts se sont élevés à € 536 millions.

Bien qu'aucun nouveau projet n'ait été approuvé en 2012 dans le secteur des catastrophes naturelles ou écologiques, les décaissements de prêts dans ce secteur se sont élevés à € 154 millions, soit 9,7% du total des décaissements de l'année.

LE CADRE D'INVESTISSEMENT POUR LES BALKANS OCCIDENTAUX (WBIF)

Le WBIF(*) est un dispositif de coordination qui facilite l'accès des pays des Balkans occidentaux au financement européen. Il couvre cinq secteurs (Énergie, Environnement, Social, Transport, Développement du secteur privé). La CEB est l'une des institutions financières internationales cofondatrices de ce cadre, créé en décembre 2009, qui conjugue des dons de l'Union européenne, de donateurs bilatéraux et d'institutions financières internationales (en fonction de leurs règles internes respectives) avec des prêts d'organisations financières internationales et d'agences de développement bilatérales.

En dépit de la crise économique, le WBIF a continué de jouer un rôle actif en 2012 et a approuvé un total de dons de € 59,5 millions. Au 31 décembre 2012, le WBIF soutenait 137 projets représentant un investissement total de € 13 milliards.

En 2012, trois dons relatifs à des projets de la CEB, d'un montant total de € 2,4 millions, ont été approuvés. Fin 2012, le montant total des dons du WBIF attribués à des projets de la CEB s'élevait à € 48,8 millions, sur un investissement total de € 990 millions.

Au second semestre 2012, la CEB a coprésidé le Project Financiers Group du WBIF (son organe opérationnel) et reçu le Comité de pilotage du WBIF à Paris le 6 décembre 2012.

La Commission européenne et les États membres de l'UE ont renouvelé leur soutien financier au WBIF pour 2013 et réservé à son intention une partie des fonds alloués aux instruments d'assistance de pré-adhésion. Cet appui permettra au WBIF de continuer à jouer son rôle de levier dans la région couvrant six des pays cibles de la CEB.

*WBIF : Western Balkans Investment Framework

2. Protection de l'environnement

La CEB finance des projets qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement, et par là même à l'amélioration de la qualité de vie de la population.

Ces projets concernent notamment :

- la réduction et le traitement des déchets solides et liquides



ROUMANIE
Protection de l'environnement

- l'assainissement et la protection des eaux superficielles et souterraines
- la protection contre les nuisances sonores
- la production d'énergie renouvelable, sauf les installations à l'échelle industrielle, et la prévention de la pollution atmosphérique
- la protection et le développement de la biodiversité
- les moyens et réseaux de transport moins polluants.

Parallèlement à ses interventions spécifiques, la CEB tient compte de façon systématique des aspects environnementaux dans l'ensemble des projets qu'elle instruit, quel que soit le secteur d'intervention concerné.

Les initiatives mises en œuvre dans le secteur de la protection de l'environnement présentent aujourd'hui une large diversité, tant dans les domaines d'intervention qu'en termes géographiques. Au cours de la période 2008-2012, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant cumulé de € 1 224 millions, soit 11,4% du total des approbations pour cette période. Pour 2012, le montant des projets approuvés a représenté € 62 millions, soit 3,4% du total des approbations pour l'année. En 2012, les décaissements se sont élevés à € 191 millions, soit 12% du total des décaissements de l'année.

Des exemples de projets approuvés en 2012 pour la protection de l'environnement sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

BOSNIE-HERZÉGOVINE : améliorer la qualité de l'eau potable

Le système régional d'approvisionnement en eau de Plava Voda est un projet pilote dont l'objectif est de reconstruire le réseau d'adduction d'eau potable provenant de la source de Plava Voda, dans la municipalité de Travnik, et de créer une conduite d'eau, d'une longueur de 33 km, entre la source et la ville de Zenica. Cette conduite est conçue pour permettre de raccorder trois autres municipalités situées sur son trajet, grâce à la construction d'équipements permettant des connexions aux réseaux de distribution d'eau existants dans les municipalités voisines. D'autres volets du projet viseront à améliorer la qualité de l'eau, à réduire les pertes causées par des fuites et à corriger les autres défaillances du système en améliorant la gestion et les infrastructures.

Environ 250 000 habitants de la région de Bosnie centrale (également connue sous le nom de Vallée de Lasva) bénéficieront du projet proposé, soit 6% de la population du pays. En collaboration, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la CEB ont pu obtenir deux dons internationaux d'un montant de € 0,9 million pour la phase d'élaboration du projet. Par ailleurs, la CEB a aussi participé à la supervision des travaux des consultants internationaux et locaux chargés d'assurer l'assistance technique.

3. Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel

La CEB peut financer la restructuration et la réhabilitation du patrimoine historique et culturel, classé comme tel par l'UNESCO ou par l'État membre concerné.

Sur la période 2008-2012, la Banque a approuvé un montant total de € 47 millions en faveur de la protection et de la réhabilitation d'éléments du patrimoine historique et culturel, et € 16,8 millions en 2012. Les décaissements réalisés dans ce secteur en 2012 se sont élevés à € 23 millions, soit 1,4% du total des décaissements de l'année.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pays	Emprunteur	Projet/Programme	Montant
France	Banque Populaire Caisse d'Epargne (BPCE)	Rénover et moderniser les infrastructures existantes en vue d'améliorer l'efficacité énergétique dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.	€ 15 millions
République slovaque	Slovenská sporitel'ňa, a. s. (SLSP)	Cofinancer des travaux visant l'économie d'énergie dans le cadre de projets d'isolation et de rénovations, afin de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans des bâtiments préfabriqués et de vieux immeubles d'habitation	€ 30 millions

V SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES PUBLIQUES À VOCATION SOCIALE

L'approche intégrée de la CEB en matière de soutien au développement des infrastructures publiques à vocation sociale dans les domaines clés de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle ainsi que des services publics administratifs et judiciaires favorise, à terme, une croissance économique plus équitable et dynamique et améliore la cohésion sociale. En effet, des services publics modernes constituent un outil essentiel pour promouvoir un développement régional et national plus équilibré en Europe et réduire ainsi les inégalités.

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA : Don pour améliorer le système de prestation des soins

La CEB a approuvé en 2012 un don de € 500 000 en faveur du ministère de la Santé de la République de Moldova, pour permettre l'achèvement du projet visant à sécuriser les services de transfusion sanguine dans le pays. Le projet fait partie intégrante du soutien apporté au Gouvernement vis-à-vis de ses engagements à accroître la qualité et l'efficacité de son système de prestation de soins, en améliorant l'approvisionnement, la qualité et la sécurité du sang et des produits sanguins à tous les stades du processus, du prélèvement à la transfusion.



CROATIE
Infrastructure de santé

Pendant la période 2008-2012, cette ligne d'action sectorielle a représenté un montant cumulé de € 2 628 millions, soit 24,6% du total des approbations pour cette période. Les projets approuvés en faveur des pays du groupe cible ont atteint un montant de € 905 millions, soit 34,4% du total des approbations dans cette ligne d'action sectorielle pour la même période. En 2012, le montant des approbations de projets s'est élevé à € 308 millions, soit 17,1% du total des approbations.

Parallèlement, les prêts décaissés en faveur de cette ligne d'action ont représenté un montant cumulé de € 1 713 millions, soit 20,1% du total des décaissements pour la période 2008-2012, dont les pays du groupe cible ont reçu € 675 millions. Pour la seule année 2012, la Banque a décaissé € 217 millions, soit 13,7% du total des décaissements pour ce secteur d'intervention.

1. Santé

La CEB finance divers types de projet consacrés à la santé et aux infrastructures connexes, notamment ceux impliquant la construction, la rénovation et la modernisation d'infrastructures telles que : des hôpitaux, des centres de soins de proximité

SANTÉ

Pays	Emprunteur	Projet/Programme	Montant
Belgique	Institut Jules Bordet	Cofinancer la réinstallation de l'Institut Jules Bordet à proximité de l'hôpital Erasmus sur le campus de l'Université Libre de Bruxelles à Anderlecht, et créer un nouveau centre d'excellence dans le domaine de l'oncologie en optimisant les équipements médicaux et en améliorant les conditions de travail du personnel médical.	€ 110 millions
France	Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE)	Réhabiliter, étendre et mettre à niveau les services de proximité pour les personnes dépendantes en France, ce qui bénéficiera directement à quelque 15 000 personnes placées dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et des maisons de soin, telles que les foyers d'accueil médico-sociaux pour les personnes handicapées (enfants et adultes) et les centres d'hébergement et de soins de jour spécialisés.	€ 135 millions
République slovaque	ČSOB Leasing, a.s.	Faciliter l'accès aux biens loués pour les services de soins afin de réhabiliter les infrastructures de différents établissements médicaux et d'encourager l'élaboration de normes plus élevées pour la prestation des services de santé.	€ 11,2 millions

(y compris ceux spécialisés dans l'assistance aux populations vulnérables), des centres hospitaliers universitaires et des centres spécialisés dans l'accueil de personnes âgées et handicapées. En outre, la CEB peut contribuer au financement de programmes de formation technique et de gestion pour le personnel spécialisé dans les domaines de l'aide sociale et des soins.

Entre 2008 et 2012, la CEB a approuvé un montant de € 894 millions pour les projets en faveur du secteur de la santé. En 2012, la Banque a approuvé un montant de € 256 millions, soit 14,3% du total des approbations pour ce secteur d'intervention. En 2012, les décaissements se sont élevés à € 111 millions, soit 7,0% du total des décaissements de l'année.

En 2012, sur proposition du Gouverneur, le Conseil d'administration a approuvé un don de € 500 000 en faveur du ministère de la Santé de la République de Moldova afin de finaliser le projet pour l'amélioration de la transfusion sanguine (voir encadré page 24).

Le tableau page 24 décrit en détail les projets approuvés en 2012 pour les opérations liées au secteur de la santé.

2. Éducation et formation professionnelle

La CEB intervient à tous les niveaux du système éducatif, qu'il s'agisse d'écoles maternelles, primaires, d'établissements secondaires ou d'universités. Ainsi, la Banque finance la construction et la modernisation d'infrastructures scolaires, universitaires et de formation professionnelle, les investissements en équipements pédagogiques, ainsi que les infrastructures éducatives qui y sont liées, telles que les équipements sportifs et culturels ou les logements pour les élèves et les étudiants. Elle peut également financer les investissements dans la recherche et le développement scientifiques.

La formation professionnelle, caractérisée par l'alternance d'un enseignement théorique et de la pratique d'un métier en entreprise, constitue une réponse adaptée à la fois aux besoins des entreprises, notamment les PME, et aux attentes de celles et ceux qui s'apprêtent à rejoindre le monde du travail. Dans ce cadre, la CEB finance des programmes d'assistance à la formation de personnels spécialisés dans les secteurs sociaux et de l'éducation, des programmes dédiés aux professionnels hors des secteurs économiques en déclin, et divers programmes de formation destinés aux fonctionnaires et aux agents gouvernementaux.

Entre 2008 et 2012, la Banque a approuvé des projets dans cette ligne d'action sectorielle pour un montant cumulé de € 1 352 millions, soit 12,6% du total des approbations pour cette période. Bien qu'aucun nouveau projet n'ait été approuvé en 2012 dans ce secteur, les décaissements de prêts se sont élevés à € 103 millions, soit 6,5% du total des décaissements de l'année.

INFRASTRUCTURES DES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES

Pays	Emprunteur	Projet/Programme	Montant
Serbie	Gouvernement	Cofinancer la construction et les équipements de la nouvelle prison de Pancevo pour 500 détenus dans le cadre d'un programme visant à réduire le surpeuplement dans les établissements pénitentiaires et à adapter les conditions de vie, de sécurité et d'hygiène des détenus aux règles pénitentiaires européennes.	€ 18 millions
		Financer la construction et les équipements d'une nouvelle prison à Kragujevac pour 400 détenus. Outre l'amélioration des équipements, le projet permettra d'instaurer des conditions de vie décentes pour les détenus et de meilleures conditions de travail pour le personnel pénitentiaire, tout en allégeant les contraintes pesant sur les infrastructures existantes.	€ 17 millions

3. Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

Dans ce volet, la CEB peut financer des projets de construction ou de réhabilitation d'infrastructures et la reconversion de bâtiments en vue de leur affectation à un service public, en particulier pour améliorer l'organisation et le fonctionnement des services publics administratifs et judiciaires.

Les projets éligibles dans ce domaine peuvent concerner des infrastructures pénitentiaires, des commissariats, des casernes de pompiers, des centres de formation ou des bâtiments rattachés à l'administration municipale, locale ou régionale. Concernant plus particulièrement les prisons, les projets financés par la CEB doivent respecter les principes des Recommandations formulées en 2006 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans le cadre des Règles Pénitentiaires Européennes (RPE).

Depuis 2008, la CEB a approuvé un montant total de € 381 millions dans ce secteur. En 2012 seulement, un montant de € 52 millions a été approuvé pour de nouveaux projets. En 2012, les décaissements dans ce secteur se sont élevés à € 3 millions, ce qui reflète les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces projets complexes.

Des exemples de projets approuvés en 2012 dans ce secteur sont détaillés dans le tableau page 25.

* * *

Les financements réalisés en 2012 ont porté l'encours de prêts à € 12,1 milliards et le volume de projets en attente de financement à € 4,9 milliards, ce qui constitue une réserve d'intervention importante pour les années à venir.

SERBIE :
Moderniser les infrastructures pénitentiaires

Les financements partiels pour la construction et des équipements de la nouvelle prison de Pancevo pour 500 détenus et pour la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire de haute sécurité à Kragujevac pour 400 détenus, ont été tous deux approuvés par la CEB en 2012. Ils s'inscrivent dans le cadre d'un programme gouvernemental plus large, dont l'objectif est de soutenir la mise en œuvre de la stratégie de réforme pénale en cours ainsi que la modernisation du système pénitentiaire national.

Ces projets contribueront à améliorer l'efficacité du système pénal serbe, notamment en augmentant la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires, en réduisant le surpeuplement dans les prisons et en améliorant les conditions de vie, de sécurité et d'hygiène des détenus. Tout en contribuant à l'amélioration des conditions des détenus, ces investissements permettront également de financer des activités d'éducation et de formation à l'intention tant des détenus que du personnel pénitentiaire.

Outre la mise à disposition de ressources financières stables à long terme et adaptées au caractère de cet investissement social prioritaire, le rôle de la CEB devrait également apporter une valeur ajoutée grâce à son expérience dans l'instruction et la mise en œuvre de projets de réhabilitation des infrastructures judiciaires. Entre autres, la Banque se doit d'apporter un soutien et des conseils pendant la phase d'élaboration des projets, de mettre en place des mécanismes de contrôle et de suivi techniques et financiers, de coordonner et de superviser les services de consultants externes financés par un don du Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux *(Western Balkans Investment Framework, WBIF).*

PROJETS APPROUVÉS par pays et par ligne d'action sectorielle

en milliers d'euros

Pays	2012		2011		Total cumulé 2008-2012	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Albanie					50 000	0,5
Allemagne	190 000	10,6			671 400	8,0
Belgique	215 000	12,0	270 000	12,8	860 000	8,0
Bosnie-Herzégovine	61 000	3,4	9 200	0,4	139 500	8,0
Bulgarie	10 000	0,6	30 000	1,4	110 000	1,3
Chypre					333 000	1,0
Croatie	50 000	2,8	155 000	7,3	311 480	3,1
Espagne	240 000	13,4	350 000	16,6	1 033 000	2,9
Estonie					35 000	9,7
Finlande					200 000	0,3
France	250 000	13,9	200 000	9,5	900 000	1,9
Géorgie	11 719	0,7	60 000	2,8	71 719	8,4
Hongrie			150 000	7,1	724 000	0,7
Irlande					335 000	6,8
Islande					50 000	3,1
Italie					200 000	0,5
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »			34 000	1,6	140 350	1,9
Lettonie					150 000	1,3
Lituanie					130 000	1,4
Moldova (République de)			13 400	0,6	27 400	1,2
Monténégro					25 000	0,3
Pologne	270 000	15,0	300 000	14,2	1 543 400	0,2
Portugal					665 000	14,4
République slovaque	135 000	7,5	100 000	4,7	285 000	6,2
République tchèque			100 000	4,7	150 000	2,7
Roumanie	80 000	4,5	100 000	4,7	180 000	1,4
Serbie	35 000	1,9	138 500	6,6	240 500	1,7
Slovénie					120 000	2,2
Suède					100 000	1,1
Turquie	250 000	13,9	100 000	4,7	920 100	8,6
TOTAL	**1 797 719**	**100,0**	**2 110 100**	**100,0**	**10 700 849**	**100,0**

Lignes d'action sectorielle*	2012		2011		Total cumulé 2008-2012	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Renforcement de l'intégration sociale	**1 411 069**	**78,5**	**1 193 650**	**56,6**	**6 245 891**	**58,4**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	70 000	3,9	10 000	0,6	107 000	1,0
Logement pour les personnes à bas revenus	221 800	12,3	318 900	15,1	1 479 470	13,8
Création et maintien d'emplois viables	825 519	45,9	585 500	27,7	3 034 939	28,4
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	293 750	16,3	279 250	13,2	1 624 482	15,2
Gestion de l'environnement	**78 600**	**4,4**	**460 750**	**21,8**	**1 827 434**	**17,0**
Catastrophes naturelles ou écologiques			270 000	12,8	556 696	5,2
Protection de l'environnement	61 800	3,4	180 250	8,5	1 223 650	11,4
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	16 800	0,9	10 500	0,5	47 088	0,4
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	**308 050**	**17,1**	**455 700**	**21,6**	**2 627 524**	**24,6**
Santé	256 250	14,3	129 200	6,1	894 284	8,4
Éducation et formation professionnelle			207 500	9,8	1 352 250	12,6
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	51 800	2,9	119 000	5,7	380 990	3,6
TOTAL	**1 797 719**	**100,0**	**2 110 100**	**100,0**	**10 700 849**	**100,0**

** Montants tels qu'estimés lors de l'approbation des projets*
NB : Le total des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des arrondis.

PROJETS APPROUVÉS par contrepartie, en 2012

en milliers d'euros

Pays	Contreparties	Secteurs	Montants
Allemagne	Investitionsbank des Landes Brandenburg (ILB) Allemagne	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	140 000
		Création et maintien d'emplois viables	50 000
Belgique	Institut Jules Bordet	Santé	110 000
	Société Wallonne du Crédit Social (SWCS)	Logement pour les personnes à bas revenus	105 000
Bosnie-Herzégovine	Gouvernement	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	11 000
	Intesa Sanpaolo BIH	Création et maintien d'emplois viables	30 000
	Raiffeisen Leasing doo BiH	Création et maintien d'emplois viables	20 000
Bulgarie	ProCredit Bank (Bulgaria)	Création et maintien d'emplois viables	10 000
Croatie	Hrvatska banka za obnovu i razvoj (HBOR)	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	15 000
		Création et maintien d'emplois viables	35 000
Espagne	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A. (BBVA Madrid)	Protection de l'environnement	16 800
		Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	56 000
		Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	16 800
		Création et maintien d'emplois viables	16 800
		Logement pour les personnes à bas revenus	16 800
		Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	16 800
	CaixaBank (ex La Caixa)	Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées	70 000
		Création et maintien d'emplois viables	30 000
France	Banque Populaire Caisse d'Épargne S.A. (BPCE)	Protection de l'environnement	15 000
		Santé	135 000
	Crédit Mutuel ARKEA	Logement pour les personnes à bas revenus	100 000
Géorgie	JSC ProCredit Bank	Création et maintien d'emplois viables	11 719
Pologne	Bank Gospodarki Żywnościowej (BGZ)	Création et maintien d'emplois viables	50 000
	Bank Polskiej Spółdzielczości (BPS)	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	10 000
		Création et maintien d'emplois viables	10 000
	Europejski Fundusz Leasingowy SA (EFL), Wrocław	Création et maintien d'emplois viables	130 000
	Raiffeisen Leasing Polska SA, Poland (RLPL)	Création et maintien d'emplois viables	50 000
	SGB Bank SA	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	10 000
		Création et maintien d'emplois viables	10 000
République slovaque	ČSOB Leasing, a.s.	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	26 250
		Création et maintien d'emplois viables	37 500
		Santé	11 250
	Slovenskà zaručnà a rozvojovà banka (SZRB)	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	10 500
		Création et maintien d'emplois viables	19 500
	Slovenská sporiteľňa, a. s. (SLSP)	Protection de l'environnement	30 000
Roumanie	Raiffeisen Bank SA, Roumanie	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	15 000
		Création et maintien d'emplois viables	35 000
	Raiffeisen Leasing IFN SA, Roumanie (RLRO)	Création et maintien d'emplois viables	30 000
Serbie	Gouvernement	Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	35 000
Turquie	Türkıye Halk Bankası A.S.	Création et maintien d'emplois viables	50 000
	Türkıye Sınaı Kalkınma Bankası (TSKB)	Création et maintien d'emplois viables	100 000
	Yapı ve Kredı Bankası A.S.	Création et maintien d'emplois viables	100 000
TOTAL			**1 797 719**

PRÊTS DÉCAISSÉS(*) par pays et par ligne d'action sectorielle

en milliers d'euros

Pays	2012		2011		Total cumulé 2008-2012	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Albanie	8 678	0,5	25 137	1,3	92 355	1,1
Allemagne			131 863	7,1	592 733	6,9
Belgique	290 000	18,3	235 000	12,6	585 000	6,9
Bosnie-Herzégovine	61	0,004	547	0,03	74 263	0,9
Bulgarie	35 500	2,2	12 000	0,6	64 640	0,8
Chypre	22 000	1,4	71 274	3,8	374 785	4,4
Croatie	59 267	3,7	10 000	0,5	192 630	2,3
Espagne	145 000	9,2	164 000	8,8	574 032	6,7
Estonie	7 258	0,5	16 542	0,9	28 800	0,3
Finlande					287 500	3,4
France	160 000	10,1	87 500	4,7	522 500	6,1
Hongrie	160 435	10,1	204 257	11,0	1 003 859	11,8
Irlande					74 870	0,9
Islande					92 943	1,1
Italie(**)	100 000	6,3	16 000	0,9	403 100	4,7
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	13 689	0,9	3 700	0,2	44 618	0,5
Lettonie					75 000	0,9
Lituanie	55 000	3,5			83 000	1,0
Moldova (République de)	3 304	0,2	1 024	0,1	10 641	0,1
Monténégro			10 000	0,5	10 000	0,1
Pologne	203 938	12,9	213 088	11,4	1 205 285	14,1
Portugal			100 000	5,4	306 730	3,6
République slovaque	50 000	3,2	29 126	1,6	83 252	1,0
République tchèque	5 842	0,4			25 842	0,3
Roumanie	70 000	4,4	146 364	7,8	689 451	8,1
Serbie	5 452	0,3	32 500	1,7	71 939	0,8
Slovénie	20 000	1,3			145 000	1,7
Suède			56 200	3,0	156 200	1,8
Turquie	168 545	10,6	298 975	16,0	661 436	7,8
TOTAL	**1 583 968**	**100,0**	**1 865 096**	**100,0**	**8 532 403**	**100,0**

** Depuis le 1er janvier 2012, les prêts en devises autres que l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date du décaissement et non au taux de change en vigueur à la date du bilan, Pour des raisons de comparaison, les chiffres historiques ont été recalculés et peuvent donc différer de données publiées précédemment.*
*** en faveur des pays cibles (2012) et € 16 millions en 2011.*
NB - Les informations relatives aux montants décaissés se réfèrent au pays où se situe le siège social de l'emprunteur de la Banque et non pas à celui du bénéficiaire final, ce dernier pouvant être établi dans un autre pays, En conséquence, les chiffres du tableau renseignent sur le profil risque des emprunteurs de la Banque et non pas sur celui des bénéficiaires finaux de ses opérations de prêts.

Lignes d'action sectorielle	2012		2011		Total cumulé 2008-2012	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Renforcement de l'intégration sociale	**999 737**	**63,1**	**940 978**	**50,5**	**4 847 112**	**56,8**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	5 000	0,3	5 000	0,3	46 797	0,6
Logement pour les personnes à bas revenus	294 377	18,5	279 297	15,0	1 207 264	14,1
Création et maintien d'emplois viables	474 548	30,0	386 885	20,7	2 389 609	28,0
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	225 812	14,3	269 796	14,5	1 203 442	14,1
Gestion de l'environnement	**367 611**	**23,2**	**528 194**	**28,3**	**1 972 337**	**23,1**
Catastrophes naturelles ou écologiques	154 062	9,7	173 693	9,3	535 892	6,3
Protection de l'environnement	190 783	12,1	343 828	18,4	1 333 044	15,6
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	22 766	1,4	10 673	0,6	103 401	1,2
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	**216 620**	**13,7**	**395 924**	**21,2**	**1 712 954**	**20,1**
Santé	111 148	7,0	72 883	3,9	552 126	6,5
Éducation et formation professionnelle	102 575	6,5	318 697	17,1	1 116 646	13,1
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	2 897	0,2	4 344	0,2	44 182	0,5
TOTAL	**1 583 968**	**100,0**	**1 865 096**	**100,0**	**8 532 403**	**100,0**

NB : Le total des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des arrondis.



ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET GESTION DES RISQUES

I ACTIVITÉS FINANCIÈRES EN 2012

I. Commentaires sur les marchés financiers

En 2012, les marchés de capitaux internationaux sont restés très volatiles. Les marchés financiers ont reflété les difficultés suscitées par la dette souveraine de l'Europe et les inquiétudes liées à une difficile reprise mondiale. Les perspectives pour 2013, bien que plus stables en principe que les deux années précédentes, semblent incertaines et restent largement subordonnées à une action politique propre à instaurer la confiance.

Comme pour les années précédentes, l'activité des marchés primaires de capitaux a été très concentrée sur le premier semestre 2012 et les opérations d'émission ont été bien absorbées par les investisseurs.

Les fluctuations de l'euro par rapport au dollar US ont été très importantes au cours de l'année 2012, allant de 1 euro pour 1,21 dollar US à 1 euro pour 1,35 dollar US.

Au cours de l'année 2012, la Banque centrale européenne a continué de fournir des liquidités aux institutions de la zone euro et a maintenu ses principaux taux de refinancement à 0,75% à la fin de l'exercice, dans l'optique d'encourager la croissance.

II. Portefeuilles de titres

Deux portefeuilles de titres figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

- **Les titres du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente ont une maturité inférieure ou égale à 15 ans.**

Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap d'actifs. Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les ECP *(Euro Commercial Paper),* qui constituent une autre solution aux dépôts bancaires.

Les titres à long terme, d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2 à la date d'achat. Leur encours est plafonné à € 2 milliards. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale prérequise est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2012, l'encours total des titres d'une maturité supérieure à un an dans ce portefeuille s'élevait à € 1 928 millions.

- **Le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est composé d'obligations à taux fixe classiques *(plain vanilla),* libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans.**

Les titres admissibles à ce portefeuille doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2 à la date d'achat. Cependant, les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et s'inscrivent dans une limite n'excédant pas € 500 millions. L'encours du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est limité au montant du capital utilisable (capital libéré et réserves), augmenté du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti. Les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2012, l'encours total de ce portefeuille s'élevait à € 2 461 millions.

III. Produits dérivés

Les risques de marché découlant des opérations de prêt, de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par le Conseil d'administration. En tant qu'utilisateur final *(end user)*, la Banque ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2012, la distribution des produits dérivés par type de couverture était de 78% pour les émissions obligataires, 18% pour les prêts et 4% pour les titres.

Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque suit des règles de gestion rigoureuses, dont les principes sont présentés dans la partie «Contrôle et gestion intégrée des risques», page 34.

Afin de limiter son risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec toutes ses contreparties. Ainsi, au 31 décembre 2012, la totalité de l'encours de swaps de la CEB était collatéralisée. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

IV. Financement de l'activité en 2012

1. Opérations d'emprunt

Dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration, la CEB a contracté des émissions sur les marchés de capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2012, la Banque a emprunté un montant total de € 3,2 milliards, réparti en 8 opérations de financement dont 2 réouvertures d'opérations existantes d'une durée supérieure ou égale à 1 an. Ce montant est inférieur au volume de financement en 2011, qui avait atteint € 3,9 milliards, réparti en 11 opérations de financement, dont 6 réouvertures d'opérations existantes. Le programme de financement 2012 a répondu à deux principaux objectifs :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts
- permettre à la Banque d'honorer ses échéances de remboursement de dettes.

Le volume de ressources levées en 2012 a également permis à la Banque de maintenir un niveau de liquidité conforme aux règles fixées par le Conseil d'administration. La prise en compte du stock

LES ÉMISSIONS BENCHMARK GLOBALES DE LA CEB EN USD

Depuis 2010, la CEB peut émettre des émissions de référence USD dans le cadre de la documentation du programme global. À cette fin, la CEB a déposé un *Shelf Registration Statement* auprès de la commission boursière américaine *(Securities and Exchange Commission).* En 2010, avec son émission de USD 1 milliard à cinq ans, la CEB a lancé sa première émission benchmark en USD sous le format global.

En 2011, trois émissions benchmark de USD 1 milliard chacune ont été exécutées dans un format global. La première de ces émissions a été lancée en février avec une maturité de cinq ans et un coupon fixe de 2,625%. La seconde a suivi en mai avec une maturité à mai 2015 et un coupon fixe de 1,5%. La troisième de ces émissions benchmark, lancée en septembre avec un coupon fixe de 1,25%, constitue la seconde émission benchmark en dollars US à cinq ans de l'année.

En 2012, deux émissions benchmark de USD 1 milliard chacune ont été exécutées dans un format global. La première de ces émissions a été lancée en février avec une maturité de cinq ans et un coupon fixe de 1,5%. La seconde émission benchmark de USD 1 milliard a été exécutée en juin, également avec une maturité de cinq ans et un coupon de 1,5%.

Ces six émissions benchmark en dollars US exécutées sous un format global, au cours des trois dernières années, ont contribué à la consolidation de la courbe benchmark de la CEB sur le marché du dollar US. Malgré l'incertitude financière et économique de la période 2010-2012 et la forte volatilité qui en résultait sur les marchés de capitaux internationaux, les émissions benchmark en USD effectuées par la CEB ont été caractérisées par une qualité élevée des investisseurs et par leur diversité, tant géographique qu'en termes de catégorie d'investisseurs.

L'émission en dollars US de la CEB, avec 79% du total des fonds levés, représentait le principal marché d'émission en 2012.

de projets dans les besoins prévisionnels de trésorerie s'inscrit dans ce contexte. Conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, le ratio de liquidité renforcé de la CEB requiert qu'au moins 50% des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans soient disponibles en liquidité Ces besoins prévisionnels incluent les projets approuvés et les besoins supplémentaires de liquidité couvrant le risque de défaut à trois ans.

Afin de s'assurer durablement des ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue de combiner des opérations benchmark sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels, et des emprunts dans une devise, ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

En 2012, 79% des fonds levés par la Banque étaient libellés en dollars US et 21% en livres sterling. Ces opérations ont permis à la Banque de diversifier les marchés sur lesquels elle finance ses activités tout en élargissant sa base d'investisseurs.

En dollars US, deux émissions ont été lancées sous le format global : une émission benchmark de 1 milliard avec une maturité de cinq ans a été exécutée en février, inaugurant ainsi le programme d'emprunt de 2012, et une seconde émission benchmark de 1 milliard a été lancée en juin, également avec une maturité de cinq ans.

Deux autres émissions en dollars US, de USD 500 millions chacune, ont été lancées dans le cadre du programme EMTN de la CEB *(Euro Medium Term Note).* La première de ces émissions arrive à maturité en septembre 2013, la seconde en mars 2016.

Deux réouvertures de lignes existantes complètent le financement de l'activité en dollars US pour 2012. La première émission s'élevait à 100 millions et a été lancée en mars, avec une maturité en avril 2017. La seconde émission s'élevait à 200 millions et a été lancée en mai, avec une maturité en avril 2015.

EMPRUNTS LANCÉS EN 2012

Date de versement	Date de maturité	Devise	Durée	Montant nominal (en millions)	Chef de file
22/02/2012	22/02/2017	USD	5 ans	1 000	Barclays /Daiwa / HSBC / Royal Bank of Canada
21/03/2012	23/09/2013	USD	18 mois	500	UBS / Citigroup
22/03/2012	23/03/2016	USD	4 ans	500	Goldman Sachs / JP Morgan
28/03/2012	07/12/2015	GBP	2 ans et 9 mois	300	Royal Bank of Canada / Barclays
27/03/2012	20/04/2017	USD	5 ans et 1 mois (*)	100	Morgan Stanley
08/05/2012	19/12/2016	GBP	4 ans et 7 mois	250	HSBC / Royal Bank of Canada
23/05/2012	15/04/2015	USD	3 ans et 11 mois (*)	200	Credit Agricole
19/06/2012	19/06/2017	USD	5 ans	1 000	Citigroup / BNP Paribas / Barclays / Royal Bank of Canada

(*) *opérations d'abondement de souche existante*

Le dollar US a représenté le plus important marché de la CEB en 2012, en termes de volumes de financement.

La CEB a clôturé son activité de financement 2012 avec deux transactions réalisées sur le marché de la livre sterling. Une première transaction de 300 millions de livres sterling a été levée à la mi-mars, avec une maturité en décembre 2015. Une seconde transaction de 250 millions de livres sterling a suivi début mai, avec une maturité en décembre 2016. Ces transactions font du marché de la livre sterling le deuxième en termes de volumes de financement en 2012.

Toutes les opérations de financement effectuées en 2012 ont été assorties de swaps de couverture, qui annulent aussi bien le risque de taux que le risque de change. Après ces swaps, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

La maturité moyenne des emprunts lancés en 2012 était de 4 ans, contre 6 ans en 2011. Le tableau page 31 reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

En 2012, 51% des émissions du programme ont été effectuées avec une maturité finale supérieure ou égale à cinq ans, contre 71% en 2011, afin d'assurer le refinancement des prêts de la Banque et de ne pas ouvrir de gap de trésorerie sur les exercices à venir.

Le programme EMTN multidevises a été mis à jour en novembre 2012 afin d'adapter le cadre juridique des émissions de la Banque aux évolutions réglementaires des marchés financiers. Le programme dollars australien et néozélandais MTN (programme domestique australien) a été mis à jour en juillet 2010, et le programme ECP *(Euro Commercial Paper)* de la CEB en décembre 2011.

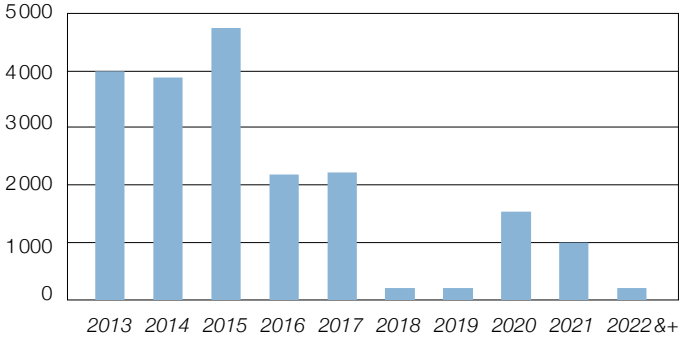
2. Évolution de la dette

Au 31 décembre 2012, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élevait à € 120,2 milliards, contre € 19,8 milliards l'année précédente.

En 2012, comme pour l'année précédente, la Banque n'a procédé à aucun rachat de sa dette à long terme. En revanche, elle a effectué des remboursements anticipés pour € 61 millions, contre € 32 millions en 2011. Compte tenu de ces opérations et des emprunts lancés, la décomposition de la dette par maturité est donnée dans le schéma ci-dessous.

Encours de la dette par maturité au 31 décembre 2012

en millions d'euros



V. Résultat et bilan

Les états financiers de la CEB sont élaborés selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Suite à son adoption par l'Union européenne le 6 juin 2012, la CEB a décidé d'appliquer par anticipation au 1er janvier 2012, l'amendement à l'IAS 19 « Avantages du Personnel », obligatoire à compter du 1er janvier 2013. Conformément à l'IAS 8, ce changement de méthode comptable est appliqué de manière rétroactive pour permettre la comparabilité des exercices. Les comptes de l'exercice 2011 ont ainsi été retraités.

1. Évolution du résultat

Dans un environnement difficile en raison de la persistance de la crise économique et financière en Europe, le résultat net de l'exercice 2012 s'élève à € 120,2 millions contre € 106,9 millions en 2011. Cette progression significative de + € 13,3 millions (+ 12,5%) s'explique par les évolutions suivantes :

- **Évolution du produit net bancaire de + € 13,1 millions (+ 9,2%), compte tenu :**

- de l'augmentation de la marge nette d'intérêts sur prêts et trésorerie de + € 16,7 millions (+ 11,8%) dans un contexte généralisé de baisse des taux d'intérêts

- variation négative de la valeur de marché des instruments financiers dérivés de couverture de - € 4,2 millions.

- **Diminution des charges générales d'exploitation de - € 0,2 million (- 0,5%), compte tenu :**

- de l'évolution de la masse salariale, y compris les avantages postérieurs à l'emploi, conformément aux dispositions du statut du personnel

- de la stabilité des frais de fonctionnement grâce aux économies réalisées sur la location des bureaux et les frais de consultants, ce qui a permis de compenser la légère augmentation des amortissements.

En conséquence, le coefficient d'exploitation (charges d'exploitation/produit net bancaire) s'améliore significativement, passant de 25,4% en 2011 (après retraitement) à 23,1% en 2012.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

en millions d'euros

	2012	2011 (retraité)	Variation	%
Produit net bancaire	156,4	143,2	+ 13,1	+ 9,2%
Frais généraux	*- 36,1*	*- 36,3*	*- 0,2*	*- 0,5%*
Résultat net	120,2	106,9	+ 13,3	+ 12,5%

2. Évolution du bilan

Au 31 décembre 2012, le total du bilan s'élève à € 26 858 millions contre € 26 083 millions au 31 décembre 2011, soit une augmentation de + 3%.

À l'actif

L'encours de prêts est en très légère augmentation (+ 1,3%) d'un exercice à l'autre. Les décaissements s'élèvent à € 1 584 millions, en baisse de - 14,6% par rapport à 2011 (€ 1 855 millions), dont 62% en faveur des pays du groupe cible. Dans le même temps, les remboursements pour 2012 s'élèvent à € 1 584 millions.

Le volume des emplois de trésorerie progresse à € 9 278 millions contre € 8 612 millions fin 2011, soit + 7,7%, principalement du fait de l'augmentation des actifs financiers disponibles à la vente s'élevant à € 4 930 millions par rapport à € 3 650 millions fin 2011 (+ 35,1%), compensée par la diminution des dépôts auprès des banques commerciales passant de € 4 720 millions fin 2011 à € 4 021 millions fin 2012. Cette évolution permet de maintenir un niveau de liquidité adéquat dans un contexte de crise sévère des marchés financiers.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance contribuent aussi à la croissance des actifs en passant de € 2 268 millions en 2011 à € 2 478 millions en 2012, représentant une hausse de + 9,3%, à la suite d'acquisitions pour € 295,6 millions et d'arrivées à échéance pour € 78,3 millions.

Au passif

Les dettes représentées par un titre augmentent de € 600 millions, soit une hausse de + 2,9%. Cette évolution est due à :

- des émissions à court terme d'*Euro Commercial Papers* (ECP) pour € 3 247 millions, des remboursements pour € 2 433 millions et un impact négatif de la variation des cours de change de € 8 millions.
- des émissions à échéance égale ou supérieure à un an pour € 3 219 millions, des remboursements pour € 3 482 millions et un impact négatif de la variation des cours de change de € 173 millions.

Les capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice 2012 (avant affectation), s'élèvent à € 2 262 millions, en hausse de + 8,1% par rapport à € 2 093 millions au 31 décembre 2011. Cette variation est la conséquence des évolutions suivantes :

- la 6e augmentation de capital qui a pris effet fin 2011 et a été clôturée fin 2012. Cette augmentation de capital n'a eu aucun impact sur les capitaux propres, mais a permis de porter le capital souscrit à € 5 466 millions (+ 65%) et le capital appelé à € 612 millions par incorporation de réserves afin de maintenir le niveau du capital appelé à 11,19%.
- Une augmentation du poste « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », de + € 49,4 millions (+ 27,3%). Ceci s'explique d'une part par la variation positive des pertes nettes potentielles sur le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente (- € 74 millions comparé à - € 162 millions à fin 2011) et d'autre part par l'impact négatif de l'ajustement de la provision pour les avantages postérieurs à l'emploi suite à l'application de l'amendement à la norme IAS 19 (- € 57,3 millions à fin 2012 et - € 19,2 millions à fin 2011 rétroactivement).

Enfin, le bilan fait ressortir une variation des postes Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture, respectivement - € 279 millions (- 9,7%) et - € 40 millions (- 3,8%). Ces postes représentent principalement la juste valeur positive (actif) ou négative (passif) de la composante change des contrats de swaps CIRS dont la contrepartie se trouve dans la réévaluation en devises des différents postes au bilan.

ÉVOLUTION DU BILAN

en millions d'euros

Actif	2012	2011 (retraité)	Variation	%
Prêts	12 448	12 284	+ 165	+ 1,3%
Emplois de trésorerie	9 278	8 612	+ 666	+ 7,7%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 478	2 268	+ 210	+ 9,3%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	2 603	2 882	- 279	- 9,7%
Autres actifs	50	37	+ 13	+ 34,2%
TOTAL	**26 858**	**26 083**	**+ 774**	**+ 3,0%**

Passif	2012	2011 (retraité)	Variation	%
Dettes représentées par un titre	21 558	20 958	+ 600	+ 2,9%
Ressources de trésorerie	161	151	+ 10	+ 6,9%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	1 024	1 064	- 40	- 3,8%
Autres passifs	1 852	1 816	+ 36	+ 2,0%
Total dettes	*24 595*	*23 990*	*+ 605*	*+ 2,5%*
Capitaux propres	2 262	2 093	+ 169	+ 8,1%
TOTAL	**26 858**	**26 083**	**+ 774**	**+ 3,0%**

II CONTRÔLE ET GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La CEB dispose d'une gestion des risques intégrée et indépendante des activités opérationnelles avec des standards de supervision solides. La gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité ainsi que du risque opérationnel bénéficie ainsi d'un cadre clairement défini. Une attention particulière a été portée à l'application des meilleures pratiques de la profession *(best banking practices)* dans le domaine de la gestion des risques.

Au sein de la Direction Centrale des Systèmes d'Information et du Contrôle (DCSIC), le Département de la Gestion des Risques exerce ses responsabilités indépendamment des activités opérationnelles de la Banque. En tant que Directeur de la Gestion des Risques *(Chief Risk Officer)*, le responsable du Département, rapporte directement au Gouverneur.

L'activité principale du Département de la Gestion des Risques est d'évaluer tous les risques de crédit émanant des activités de la CEB et d'attribuer des notations internes à l'ensemble de ses contreparties et transactions. Les conclusions de ces travaux font partie intégrante du processus d'approbation des projets. Il analyse et met en œuvre également les règles d'évaluation des risques, les méthodes et les procédures générales de suivi de la maîtrise des risques afin de s'assurer que la politique de gestion des risques de la Banque est conforme aux directives internationales.

Par son statut de banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle, ni aux directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB a décidé d'appliquer ces réglementations comme cadre de référence de sa politique de contrôle et de gestion des risques.

Jusqu'à présent, la CEB a fait face à la crise financière de façon satisfaisante. La politique prudente des risques de crédit s'est avérée efficace. Une évaluation et un suivi exhaustifs, assortis d'un cadre de gestion conservatrice, constituent la pierre angulaire de cette politique.

I. Une fonction structurée et dynamique

1. Des départements dédiés

- Le **Département de la Gestion des Risques** identifie, évalue et gère tous les risques de crédit inhérents à l'activité de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de bilan et hors bilan. Pour chaque nouveau projet, le Département procède à une analyse de l'opération, en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays, et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, si nécessaire, le Département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques. Un rapport trimestriel sur la gestion des risques (crédit, marché, liquidité, risques opérationnels et cadre prudentiel) est remis aux membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction.

- Le **Département ALM** assure un suivi régulier des risques de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change) et de liquidité supportés par la Banque. Ses conclusions sont présentées dans un rapport trimestriel soumis au Comité ALM. Ce rapport analyse, dans le cadre de *stress tests*, divers scénarios de variation des taux d'intérêt et leur impact sur la rentabilité de la Banque ; il présente la situation prévisionnelle de liquidité en fonction de diverses hypothèses de défaillance d'emprunteurs. Il rend compte, le cas échéant, des dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et formule des recommandations au Comité ALM afin de réduire les risques observés.

- Le **Département de l'Organisation** est en charge des actions visant à prémunir la Banque contre les risques opérationnels. Ce Département recense tous les événements susceptibles de provoquer des pertes opérationnelles. Il pilote le plan de continuité d'activités (mises à jour, tests avec repli sur le site de secours), gère le système d'archivage de la Banque et examine les procédures internes couvrant l'ensemble des activités présentant des risques opérationnels.

2. Des comités décisionnaires

Outre le *Comité de Direction Générale,* le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs (voir note B des états financiers). Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le *Comité des Risques* se trouve au cœur du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Ce comité hebdomadaire prend des décisions s'appuyant sur les analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques.
- Le *Comité Financier* examine, sur une base hebdomadaire, tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).
- Le *Comité de Financement* définit chaque trimestre la stratégie de financement et la politique de *pricing*.
- Le *Comité ALM* décide chaque trimestre de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque.
- Le *Comité Organisation et Risques Opérationnels* (CORO) se réunit deux fois par an pour valider la politique de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels.
- Le *Comité de Pilotage Informatique* gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et à l'infrastructure informatique, afin d'assurer la continuité des activités, et se réunit deux fois par an.

3. Des instances de contrôle

■ **Contrôle interne :** chaque Direction contrôle les risques propres à son activité (auto-évaluation).

- L'*Office of the General Counsel* valide avant signature tous les contrats engageant la CEB (prêts, émissions, dérivés, etc.) afin de contrôler tous les risques juridiques et plus particulièrement à ceux d'une banque multilatérale de développement.
- Le *Département de l'Audit interne,* indépendant de toute fonction managériale, complète le système de contrôle interne de la Banque en procédant à des contrôles réguliers afin de s'assurer que les procédures sont systématiquement respectées.
- Le *Département du Contrôle de la Conformité (Compliance)* est responsable des procédures établies afin de limiter l'exposition de la CEB aux risques juridique et administratif, aux sanctions réglementaires, aux pertes financières ou au risque de réputation. Le département porte une attention particulière au respect des standards plus élevés en matière de gouvernance et d'éthique pour prémunir la Banque contre le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou d'autres domaines pouvant porter atteinte à la réputation de la CEB. Le Directeur du Contrôle de la Conformité, responsable du Département du Contrôle de la Conformité, rapporte directement au Gouverneur.

 Au sein du Département du Contrôle de la Conformité, le Responsable de la Sécurité des Systèmes (RSSI) est chargé de veiller à ce que les contrôles informatiques inhérents aux processus soient activés et exécutés. Le RSSI met régulièrement à jour les chartes utilisateurs des systèmes d'information de la Banque, et assure le suivi de leur mise en œuvre effective.
- Enfin, conformément au Statut, le *Comité de surveillance,* constitué selon un schéma de rotation de trois représentants issus des pays membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour une année supplémentaire la fonction de conseiller), examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait figure dans les états financiers, est communiqué aux Conseils de la Banque lors de l'approbation annuelle des comptes.

■ **Contrôle externe :** en tant que banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise à aucune autorité de régulation nationale ou internationale. Néanmoins, en application de ses dispositions statutaires, et conformément aux meilleures pratiques de la profession, elle est assujettie aux évaluations externes suivantes :

- L'*Auditeur externe* est nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, sur décision du Conseil de direction, après avis du Comité de surveillance et recommandation du Conseil d'administration, suite à un appel d'offres. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque et à procéder à un examen du contrôle interne, du processus de gestion des risques. À l'issue de chaque exercice, l'audit externe examine les comptes et émet un rapport d'opinion (voir les états financiers). Il prépare également, à l'attention des Conseils, un rapport intérimaire rassemblant ses conclusions sur les procédures et le contrôle interne, et un rapport détaillé sur les comptes de l'exercice et la situation en matière de risques.

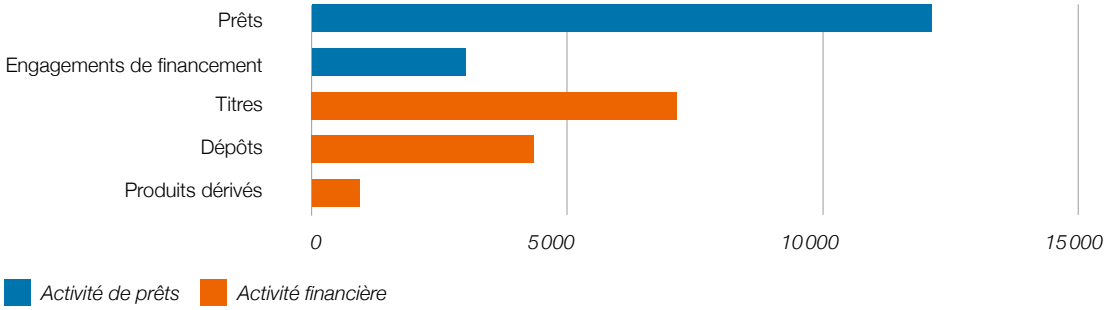
L'AUDIT INTERNE

L'Audit interne est une fonction de contrôle autonome et supérieure, qui joue un rôle important dans l'organisation du contrôle interne de la CEB. Il a pour mission d'assurer, de manière appropriée et objective, à l'executive business management et aux organes de contrôle de la Banque, que les activités bancaires et opérationnelles sont sous contrôle et menées efficacement. En marge de toute fonction managériale et opérationnelle ainsi que de toute activité bancaire, l'Audit interne examine les activités et les transactions de la CEB et évalue leur conformité avec les politiques, les procédures et les bonnes pratiques existantes, ainsi que les risques qui leur sont associés. Par ailleurs, il vérifie que les contrôles internes sont appliqués efficacement et régulièrement, et recommande d'éventuelles améliorations.

- En outre, la Banque fait l'objet d'une évaluation par les trois *agences de notation internationales* Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, qui procèdent à des analyses approfondies de sa situation financière et de sa solvabilité à long terme et lui attribuent une notation chaque année. Le 8 décembre 2012, Moody's a confirmé la notation Aaa de la CEB, néanmoins avec une perspective négative. Fitch Ratings et Standard & Poor's ont dégradé la CEB de AAA à AA+, avec une perspective stable, respectivement les 25 septembre et 27 décembre 2012. Ces changements de notation n'ont eu aucun impact opérationnel à ce jour.

Schéma 1 - Exposition par opération

en millions d'euros



II. Exposition aux risques

Dans le cadre de ses activités de prêts et de ses activités financières, la CEB est exposée à différents types de risques: risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte potentielle qui survient en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des activités de prêts et des activités financières. Il convient de préciser que, concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte. L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque (prêts, engagements de financement, titres, dépôts et dérivés) au 31 décembre 2012 est présentée dans le schéma 1.

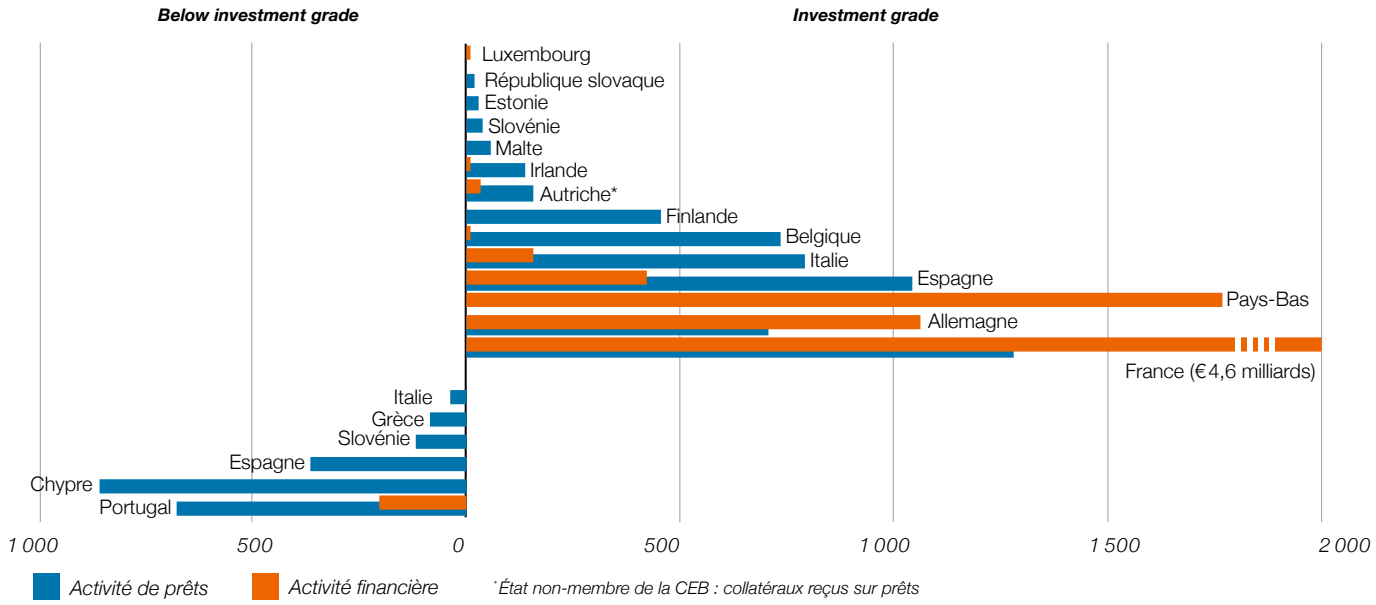
L'exposition de la Banque au risque de crédit pour l'ensemble de ses opérations au sein de la zone euro représente 57,4% de son exposition totale au 31 décembre 2012 (voir schéma 2), comparé à 61% au 31 décembre 2011.

Conséquence de la crise de la dette en Europe et des abaissements de notations qui ont suivi, la qualité moyenne des contreparties, tant pour l'activité de prêts que pour l'activité financière, a baissé, telle que reflété par la détérioration du *risk asset coverage ratio* et du ratio d'emploi des capitaux propres (voir Dispositif Prudentiel, page 39). Cependant, le profil de risque de la CEB reste satisfaisant à la fin de l'exercice 2012. Cependant, le profil de risque de la CEB reste satisfaisant à la fin de l'exercice 2012.

- Un **grand risque** s'entend comme une exposition globale, y compris des engagements de financement, vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% du capital solide. Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% du capital solide et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ce même capital. En sa qualité de banque multilatérale de développement, la CEB exclut de son analyse les risques « souverains » des pays membres de l'OCDE.

Schéma 2 - Exposition dans la zone euro

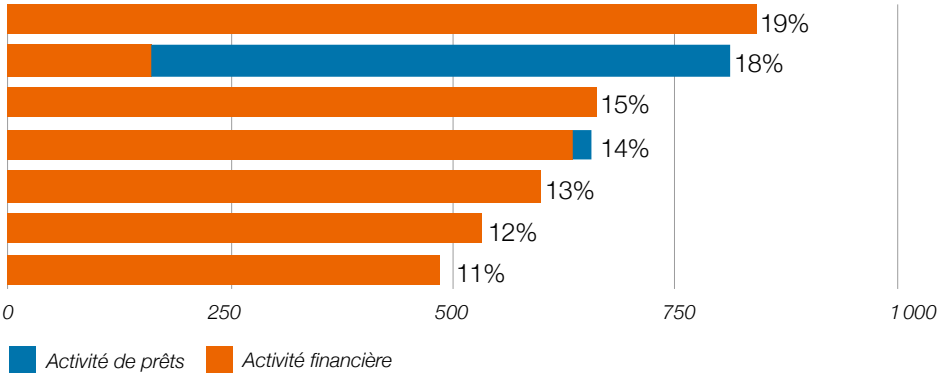
en millions d'euros



**État non-membre de la CEB : collatéraux reçus sur prêts*

Schéma 3 - Exposition grand risque

en millions d'euros



Au 31 décembre 2012, l'exposition des sept contreparties, comprise entre 11% et 19% du capital solide de la Banque, est considérée comme un grand risque, avec un encours total de € 4,6 milliards (€ 5,8 milliards en 2011), soit 102% du capital solide (122% retraité en 2011) (voir schéma 3 et note B des états financiers).

- L'**encours de prêts** reste stable au cours de l'année et s'élève à € 12,1 milliards à la fin de l'exercice 2012. En ce qui concerne la répartition des risques de crédit par type de contrepartie en 2012, 71,7% du portefeuille de prêts ont été alloués à des États ou à des administrations publiques et à des institutions financières spécialisées (68,8% en 2011), 26,0% à d'autres institutions financières (28,8% en 2011) et 2,3% à des institutions non financières (2,4% en 2011) (voir schéma 4).

L'encours de prêts noté *investment grade* représente 64,8% du portefeuille total, contre 71,3% à la fin de l'exercice 2011 (voir schéma 5, page 38, et note B des états financiers). Cette baisse de la qualité du crédit reflète la détérioration générale résultant de la crise de la dette en Europe et des abaissements de notations qui ont suivi. Le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 4,3 milliards (€ 3,8 milliards en 2011), dont € 3,7 milliards de garanties et € 0,6 milliards de collatéraux.

- Les **engagements de financement** correspondent à la fraction de projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Au cours de l'année, les engagements de financement ont diminué de - 21%, passant de € 3,9 milliards au 31 décembre 2011 à € 3,0 milliards au 31 décembre 2012. Les engagements de financement notés *investment grade* représentent 59,6% du portefeuille total, contre 67,9% à la fin de l'exercice 2011 (voir schéma 5, page 38, et note B des états financiers).

- La CEB gère **deux portefeuilles obligataires** : actifs financiers détenus jusqu'à échéance et actifs financiers disponibles à la vente (voir Activités financières page 30). La répartition par notation de l'encours de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2012 est représentée dans le schéma 6 page 38 (voir note B des états financiers).

- La CEB a recours aux **produits dérivés** pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change principalement sur ses opérations de prêt, d'investissement et d'emprunts (voir Produits dérivés page 30).

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée au préalable par le Comité des risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*).

Schéma 4 - Exposition par type de contrepartie

en millions d'euros

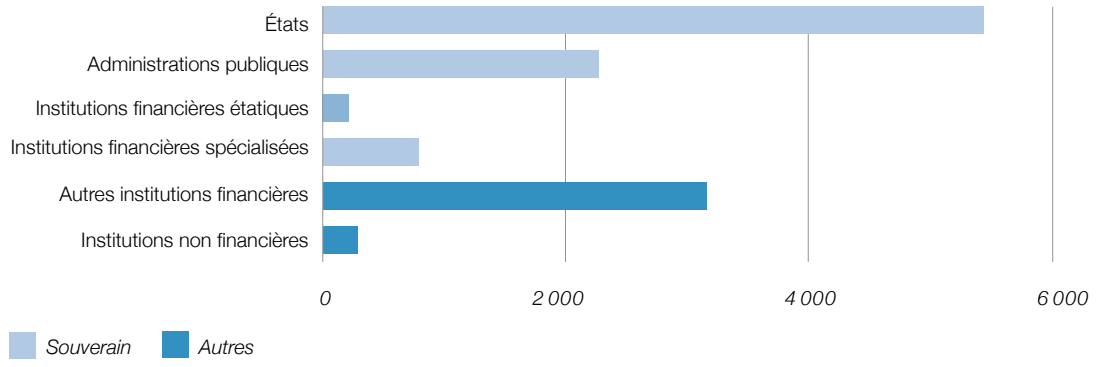
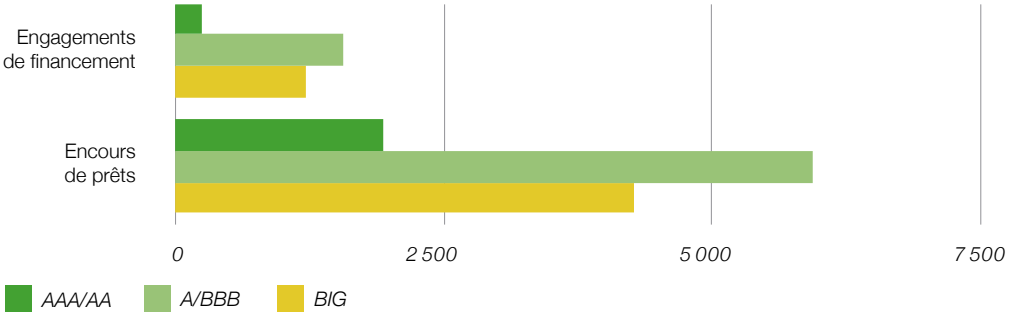


Schéma 5 - Exposition financement de projets

en millions d'euros



Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB. L'ensemble des opérations de swap est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi périodique des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge si nécessaire.

Au 31 décembre 2012, l'exposition aux produits dérivés inclut l'*add-on* pour € 910 millions et la VAN (Valeur Actuelle Nette) non couverte après rehaussements de crédit de € 16 millions. Les collatéraux reçus, 90% en *cash* et 10% en titres souverains (bons du Trésor américain, OAT françaises et du Trésor allemand), ont permis de réduire la position de € 1 840 millions (voir note B des états financiers).

2. Risque de marché

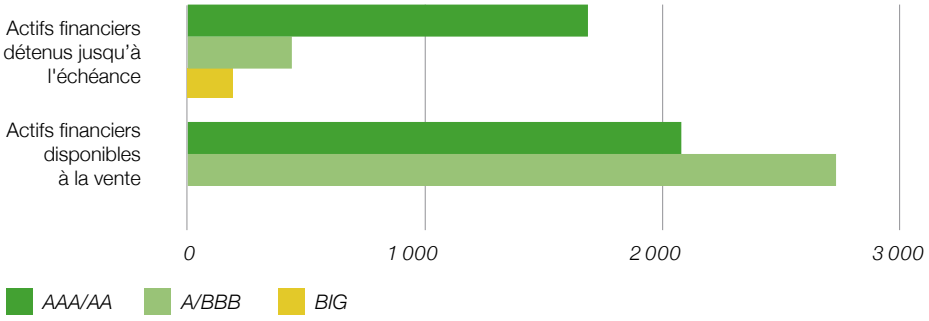
Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change. La CEB a recours aux produits dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change principalement sur ses opérations de prêt, de financement et d'investissement. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant pas d'activité de trading, aucune allocation de capitaux propres n'est nécessaire, conformément aux Recommandations du Comité de Bâle.

- En matière de **risque de taux d'intérêt**, la stratégie adoptée par les organes repose sur une politique de couverture systématique des positions permettant de réduire au minimum le risque de taux.

Le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la CEB se trouve limité au portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance, à taux fixe, adossé au capital utilisable de la Banque, majoré du montant des liquidités du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) et des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Schéma 6 - Exposition portefeuilles obligataires

en millions d'euros



■ En matière de **risque de taux de change**, la stratégie de la CEB est de n'avoir aucune position et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position ouverte nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million. Au 31 décembre 2012, la position ouverte nette est proche de zéro (voir note B des états financiers).

3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se traduit par l'insuffisance de liquidité pour couvrir ses besoins futurs. Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio de liquidité renforcé. La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à trois ans. La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les *stress tests* effectués projettent la situation de liquidité prévisionnelle avant et après remboursements anticipés (voir note B des états financiers).

4. Risque opérationnel

La CEB définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs et y inclut le risque juridique. En outre, la CEB ajoute dans son processus de gestion de risques opérationnels le risque d'image lié à ses activités.

En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la CEB s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées.

Au 31 décembre 2012, la charge des risques opérationnels s'élève à € 21,6 millions, contre € 20,8 millions (retraité) à la fin de l'exercice 2011 (voir note B des états financiers).

III. Dispositif prudentiel

Par son statut de banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise ni aux cadres réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle, ni aux directives de l'Union européenne. Bien que la CEB suive les recommandations du Comité de Bâle (cadre Bâle II), son cadre prudentiel s'organise autour de ses propres ratios, et est interne à la Banque.

Les ratios et les *stress tests* de ces ratios fonctionnent comme des indicateurs « d'alerte » et sont régulièrement communiqués aux Conseils. Toute variation d'une période à l'autre est analysée par les départements en charge.

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres** est une mesure du portefeuille de prêts pondéré en risque exprimée sous forme de pourcentage du capital utilisable de la CEB. La CEB définit et suit ce ratio afin de s'assurer que son capital utilisable pourra absorber un montant raisonnable d'une éventuelle perte découlant de son activité de prêts (voir note B des états financiers).

La limite est fixée à 100% du capital utilisable de la CEB, à savoir € 2,1 milliards. Le ratio a augmenté au cours de l'année, passant de 30,7% (retraité) au 31 décembre 2011 à 45,3% au 31 décembre 2012, suite à une détérioration de la qualité du portefeuille de prêts et à une augmentation des probabilités de défaut.

■ Le ***risk asset coverage ratio*** mesure la part du portefeuille de prêts nominal noté *below investment grade*, à savoir l'exposition de la Banque sur ses actifs les plus risqués, par rapport à son capital solide. Il constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts en volume et s'utilise conjointement à d'autres ratios prudentiels de façon à obtenir une vision plus claire des forces et des faiblesses financières de la CEB (voir note B des états financiers).

La limite est fixée à 66% du capital solide de la CEB, soit € 3,0 milliards. Ce ratio a augmenté pendant l'année, passant de 72,4% (retraité) au 31 décembre 2011 à 94,8% au 31 décembre 2012 en conséquence de la détérioration globale du crédit influant à la fois sur le portefeuille noté *below investment grade* et sur le capital solide de la CEB. Le *risk asset coverage ratio* dépasse sa limite. Les Conseils sont informés périodiquement et les décaissements de prêts sont étroitement surveillés.

■ Le **ratio de liquidité renforcé** est conçu pour mesurer la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité (voir note B des états financiers).

La trésorerie ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à trois ans. Au 31 décembre 2012, le ratio de liquidité renforcé est de 96,4%, contre 128,8% à la fin de l'exercice 2011.

■ Le **ratio d'endettement** est un indicateur supplémentaire qui compare l'encours total de la dette après swap aux fonds propres (voir note B des états financiers).

La limite est fixée à 4 fois les fonds propres de la CEB, soit € 28,5 milliards. Le ratio s'élève à 2,75 au 31 décembre 2012, en recul par rapport au ratio de 2,89 (retraité) au 31 décembre 2011, du fait que la progression de l'encours de dette a été largement compensée par une augmentation significative des fonds propres de la CEB.

■ Le **ratio de portefeuille** est un indicateur supplémentaire qui compare le total des actifs financiers après swap aux fonds propres (voir note B des états financiers).

La limite est fixée à 2 fois les fonds propres de la CEB, soit € 14,2 milliards. Le ratio s'élève à 1,37 au 31 décembre 2012, en recul par rapport au ratio de 1,41 (retraité) au 31 décembre 2011, du fait que la progression des actifs financiers a été largement compensée par une augmentation significative des fonds propres de la CEB.



Gouvernance et responsabilité d'entreprise

I COMPOSITION DES ORGANES DE LA BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2012*

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Raphaël ALOMAR Ancien Gouverneur de la CEB	Présidents	**Joseph LICARI** Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Aiga LIEPIŅA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Vice-Présidents	**Zoran ĆIROVIĆ** Président, Commission des Valeurs de la République de Serbie, Belgrade
Margarita GEGA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Albanie	**Nezir HALDEDA** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tirana
Julius Georg LUY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Allemagne	**Elke KALLENBACH** Chef de Division, Ministère des Finances, Berlin
Alain COOLS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Belgique	**Franciscus GODTS** Administrateur, Affaires Financières Internationales et Européennes, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
Almir SĂHOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Bosnie-Herzégovine	**Ljerka MARIĆ** Directrice, Direction de la Planification Économique, Conseil des Ministres, Sarajevo
Andrey TEHOV Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Bulgarie	**Jenya DINKOVA** Directrice, Direction des Institutions Financières Internationales et de la Coopération, Ministère des Finances, Sofia
Theodora CONSTANTINIDOU Ambassadeur, Représentante Permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Chypre	**Christos PATSALIDES** Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
Anica DJAMIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Croatie	**Boris LALOVAC** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Zagreb
Poul Erik Dam KRISTENSEN Ambassadeur, Représentant Permanent du Danemark auprès de l'OCDE, Paris	Danemark	**Thomas BØRNER** Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague
Fernando ALVARGONZÁLEZ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Espagne	**Leonardo RODRÍGUEZ** Directeur Général Adjoint pour l'Économie et les Finances Internationales, Ministère de l'Économie et de la Compétitivité, Madrid

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de surveillance.

Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes de la Banque est assuré par le Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement, au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef du Secrétariat de l'Accord Partiel : **Mme Giusi PAJARDI** ; Secrétaire Exécutif des organes de la Banque : **M. György BERGOU**.)

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Gea RENNEL Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Estonie	**Martin PÕDER** Responsable du Département UE et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Tallinn
Pekka HYVÖNEN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Finlande	**Kristina SARJO** Directrice, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
Laurent DOMINATI Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	France	**Christophe BORIES** Chef du bureau Relations bilatérales et instruments financiers européens, Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Paris
Mamuka JGENTI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Géorgie	**Konstantine KINTSURASHVILI** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tbilissi **David LEZHAVA** *(depuis le 1er Janvier 2013)* Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tbilissi
Athanasios DENDOULIS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Iraklis ASTERIADIS** *(depuis le 31 janvier 2013)* Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Grèce	**Paraskevi PROTOPAPPA** *(Suppléante)* Directrice, Département des Organisations Financières Internationales, Ministère du Développement, de la Compétitivité, des Infrastructures et des Réseaux, Athènes
Ferenc ROBÁK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Hongrie	**Endre TÖRÖK** *(Suppléant)* Chef adjoint du Département des Finances Internationales, Ministère de l'Économie Nationale, Budapest
Peter GUNNING Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Irlande	**Anna DONEGAN** Directrice, Institutions Internationales, Département des Finances, Dublin
Berglind ÁSGEIRSDÓTTIR Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Paris	Islande	**Jón Baldvin HANNIBALSSON** Ancien Ministre des Finances, des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur, Reykjavik
Manuel JACOANGELI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Italie	**Bruno MANGIATORDI** Directeur Général, Direction VI du Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
Petar POP-ARSOV Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	**Natasa STOJMANOVSKA** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Skopje
Aiga LIEPIŅA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Lettonie	**Inta VASARAUDZE** Directrice, Département d'analyses économiques, Ministère des Finances, Riga

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
	Liechtenstein **Daniel OSPELT** Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	
Gediminas ŠERKŠNYS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lituanie**	**Aloyzas VITKAUSKAS** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Vilnius
Ronald MAYER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Luxembourg**	**Arsène JACOBY** Conseiller de Direction 1re classe, Ministère des Finances, Luxembourg
	Malte **Albert GHIGO** Représentant Permanent Adjoint de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	
Tatiana PÂRVU Ambassadeur, Représentante Permanente de la République de Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Moldova (République de)**	**Victor BODIU** Secrétaire Général du Gouvernement, Chişinau
Ana VUKADINOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Monténégro**	**Nemanja PAVLIČIĆ** Vice-Ministre du Budget, Ministère des Finances, Podgorica **Nikola VUKIĆEVIĆ** *(depuis le 22 février 2013)* Vice-Ministre du Budget, Ministère des Finances, Podgorica
Petter F. WILLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Norvège**	**Carola BJØRKLUND** Coordinatrice pour les Relations avec le Conseil de l'Europe, Ambassadeur, Ministère des Affaires Étrangères, Oslo
Ellen BERENDS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pays-Bas**	**Jan HEIDSMA** Conseiller, Ministère des Affaires Étrangères, La Haye
Urszula GACEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pologne**	**Jacek DOMINIK** Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Varsovie
Luís Filipe CASTRO MENDES Ambassadeur, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Portugal**	**Helder REIS** Directeur Général du Cabinet de Politique Économique et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
Drahoslav ŠTEFÁNEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République slovaque**	**Peter PELLEGRINI** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Bratislava
Tomáš BOČEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République tchèque**	**Petr PAVELEK** Directeur du Département de Gestion des actifs et de la dette, Ministère des Finances, Prague

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Stelian STOIAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Roumanie	**Claudiu DOLTU** Secrétaire d'État, Ministère des Finances Publiques, Bucarest
Barbara PARA Ambassadeur, Représentante Permanente de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Saint-Marin	**Nicola CECCAROLI** Conseiller, Ministère des Finances, Saint-Marin
Mgr Aldo GIORDANO Envoyé spécial du Saint-Siège, Observateur permanent auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Saint-Siège	**Abbé Christian GOUYAUD** Attaché, Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Dragana FILIPOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Serbie	**Zoran ĆIROVIĆ** Président, Commission des Valeurs de la République de Serbie, Belgrade
Damjan BERGANT Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Slovénie	**Martin ZDOVC** Sous-Secrétaire d'État, Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Ljubljana
Carl-Henrik EHRENKRONA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Suède	**Eva HAGHANIPOUR** Directrice, Département International, Ministère des Finances, Stockholm
Charles-Edouard HELD Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative of Switzerland to the Council of Europe, Strasbourg	Suisse	**Philippe SAS** *(Suppléant)* Chef de Secteur adjoint, Développement et Coopération Économique, Institutions Financières Multilatérales, Secrétariat d'État à l'Économie, Berne
Rauf Engin SOYSAL Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	Turquie	**Evren DILEKLI** Directeur Général des Relations Économiques Internationales, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara

GOUVERNEUR

Rolf WENZEL

VICE-GOUVERNEURS

Vice-Gouverneur Stratégie Financière : **Nunzio GUGLIELMINO**
Vice-Gouverneur Développement Social : **Apolonio RUIZ-LIGERO**
Vice-Gouverneur Pays du Groupe Cible : **Mikołaj DOWGIELEWICZ**

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Grèce : Maria POULAKI, Membre du groupe d'Experts, MOU (Management Organisation Unit of Development Programmes), Athènes
Lituanie : Darius MATUSEVIČIUS, Directeur du Service de méthodologie du contrôle financier et de l'audit interne, Ministère des Finances, Vilnius
Slovénie : Nataša PRAH, Directrice du Bureau de supervision du budget, Ljubljana

II ORGANIGRAMME

Le nouvel organigramme de la CEB, est entré en vigueur le 1er février 2013. Les changements apportés à la précédente structure ont pour but de renforcer les capacités opérationnelles de la CEB et d'aligner la Banque aux meilleurs standards internationaux. Ils devraient ainsi lui permettre de servir plus efficacement ses États membres et ses bénéficiaires finaux.

Cette nouvelle structure affiche de façon plus claire les objectifs et les rôles des différentes unités de la CEB. Les noms, ainsi que l'organisation des Directions et Départements, reflètent désormais mieux le rôle unique joué par la CEB en tant que banque de développement à vocation exclusivement sociale.

Gouverneur
Rolf Wenzel

Cabinet du Gouverneur
Frédéric de Dinechin
Matthias Bauer, adj.
Relations extérieures

Prêts & Développement Social
Thierry Poirel
Stephan Sellen, adj.

Préparation & Suivi Techniques
Roberto Cacciola

Finances
Jacques Mirante-Péré

Préparation Projets - Qualité
Théodore Ivanov

Support aux Opérations
Melanie Wieschollek-Lacroix

Projets
Cristian Tabacaru

Conseillers Techniques
Victor Agius

Infrastructure
Barış Trak

Logements, Développement Urbain
Dorota Błażejewicz

Santé, Administration Pénitentiaire
Karina Quintar Ferrer

Éducation
Yaël Duthilleul

Développement Durable
Anton Spierenburg

Environnement
Sara de Pablos

Ingénierie Civile
Isabelle Brun

Passation des Marchés
Kitty Villani-Haman

Financement
Arturo Seco Presencio

Trésorerie
Arturo Seco Presencio, a.i.

Gestion Actif-Passif
Isabelle Damez

Règlements & Paiements
Ioannis Velvitsanos

Responsables de Pays

Sylvie Anagnostopoulos : *Chypre, Croatie, Grèce, Malte*
Diana Cakule : *Estonie, Lettonie, Lituanie*
Valeriu Cosuleanu : *République de Moldova, Roumanie*
Jasmina Glisovic : *Bosnie-Herzégovine, Géorgie*
Gyorgyi Kacsandi : *Hongrie, Pologne*
Michael Lixenfeld : *Bulgarie, Danemark, Irlande, Liechtenstein, Norvège, Slovénie, Suède, Suisse*
Rainer Lovato : *Allemagne, Finlande, Islande, Italie, Portugal, Saint-Marin, Saint-Siège*
Makedonka Mateska : *"l'ex-République yougoslave de Macédoine", Monténégro*
Jan Matuska : *République slovaque, République tchèque*
Christophe Mróz : *Pologne*
Vitomir Raguz : *Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie*
Holger Seifert : *Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas*
Elif Timur : *Turquie*
Arnaud de Verdière : *Espagne, Serbie*

Secrétariat du Programme régional de logement
Marja Seppälä



Au premier plan, **Rolf WENZEL**, Gouverneur
Au deuxième rang, à gauche, **Nunzio GUGLIELMINO**, Vice-Gouverneur Stratégie Financière ; **Apolonio RUIZ-LIGERO**, Vice-Gouverneur Stratégie de Développement Social ; à droite, **Mikołaj DOWGIELEWICZ**, Vice-Gouverneur Pays du Groupe Cible
Au troisième rang, de gauche à droite, **Johannes M. BÖHMER**, Directeur du Développement du Personnel & des Services Internes ; **León HERRERA**, Directeur de la Coopération Européenne & de la Stratégie ; **Roberto CACCIOLA**, Directeur de la Préparation & du Suivi Techniques; **Martin WEIGAND**, Directeur de la Gestion des Risques Globaux ; **Arnaud VIOLETTE**, Directeur Central du Risque et du Contrôle ; **Frédéric de DINECHIN**, Directeur de Cabinet du Gouverneur ; **Thierry POIREL,** Directeur Général des Prêts & du Développement Social ; **Carlo MANGOSI**, Directeur de l'Audit Interne ; **Rachel MEGHIR**, Directeur de l'Évaluation ; **Jan De BEL**, *General Counsel,* **Maria Lucia ORISTANIO**, Directeur des Ressources Humaines ; **Jacques MIRANTE-PÉRÉ**, Directeur Financier

Vice-Gouverneur
Stratégie Financière
Nunzio Guglielmino

Vice-Gouverneur
Stratégie de Développement Social
Apolonio Ruiz-Ligero

Vice-Gouverneur
Pays du Groupe Cible
Mikołaj Dowgielewicz

Audit Interne
Carlo Mangosi

Contrôle de la Conformité
Jan De Bel, a.i.
Sécurité Systèmes de Contrôle

Évaluation
Rachel Meghir

Risque & Contrôle
Arnaud Violette

Coopération Européenne & Stratégie
León Herrera

Développement du Personnel & Services Internes
Johannes M. Böhmer

Affaires Juridiques
Jan De Bel

Gestion des Risques Globaux
Martin Weigand

Risques Financiers et Contrôle (Collatéraux)
Alain Sayagh

Risques Opérationnels
Ahmet Kizil

Contrôle de Gestion
Patrick Radhauer

Comptabilité
José Limet

Reporting Financier
Michèle Meunier

Responsabilité d'Entreprise & Études
Jérôme Halb

Coopération Européenne & Internationale
Luca Schio

Relations Donateurs & Comptes Fiduciaires
Sébastien Relland

Ressources Humaines
Maria Lucia Oristanio

Politique du Personnel & Recrutement

Rémunération, Protection Sociale & Missions

Technologies de l'Information
Frédéric Lardinois

Services Généraux & Sécurité
Maurice Le Verche

Opérations, Prêts

Opérations, Finance

Affaires Administratives

Comités
Comité d'Orientation et de Coordination
Comité de Direction Générale
Comité Financier et Risques
Comité Gestion Actif-Passif (ALM)
Comité de Financement
Comité de Développement et Projets
Comité de Pilotage Informatique
Comité Organisation et Risques Opérationnels
Comité de Coopération Européenne

III RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

En sa qualité d'institution financière multilatérale à vocation sociale, placée statutairement sous la « haute autorité » du Conseil de l'Europe, la CEB considère comme prioritaire le renforcement de sa contribution à un développement socialement et écologiquement durable. La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) figure ainsi au cœur des objectifs et du mode opératoire de la Banque. Et ce, dans l'intérêt bien compris de l'Institution comme de la société dans son ensemble.

Communiquer sur la RSE

L'engagement de la CEB en matière de transparence et d'information sur ses activités est un engagement fort et continu. Il se reflète d'abord dans son site Internet www.coebank.org qui constitue le principal outil de communication institutionnelle de la Banque aux côtés de ses publications de référence. Il se traduit, plus spécifiquement, dans la page web dédiée à la responsabilité sociale d'entreprise et, plus encore, dans la publication d'un rapport annuel sur la RSE, sans discontinuer depuis 2009.

Ce rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise, en ligne sur la page web éponyme, a dès l'origine répondu à un objectif prioritaire : informer le plus large public de la contribution globale de la CEB à un développement socialement et écologiquement durable. Dans cet esprit, le document est structuré autour de trois volets principaux qui présentent successivement : l'Institution elle-même (Partie 1-CEB : la banque du développement social en Europe), la manière d'agir de la Banque dans son activité de financement (Partie 2-Des financements socialement responsables) et sa manière de fonctionner (Partie 3-Une gestion durable de l'Institution).

Cette structure n'a pas varié depuis 2009, ce qui permet d'apprécier plus aisément les évolutions apportées d'une année sur l'autre et dans la durée. De même, les principes qui sous-tendent l'élaboration de ce rapport sont demeurés inchangés. Ainsi, comme il est indiqué dans le dernier rapport en date, paru en juin 2012 après sa présentation aux organes collégiaux de la Banque, le document s'appuie pour l'essentiel sur une information publique préexistante. Par ailleurs, une attention particulière est portée : (i) à la comparaison avec les pratiques et normes en vigueur, en considérant notamment les rapports équivalents produits par d'autres IFI, (ii) au reflet des spécificités de la CEB (mandat, ressources, mode opératoire, etc.) et (iii) à la cohérence entre les volets interne (fonctionnement) et externe (activité de financement) de la RSE.

Dans le même temps, le contenu du rapport a continué d'évoluer, ce qui est également la marque des efforts déployés par la Banque au service du développement durable. À titre d'illustration, l'on notera que le document publié en 2012 a été rendu plus interactif, par l'ajout de liens hypertexte, et qu'il intègre pour la première fois, le référentiel GRI *(Global Reporting Initiative),* à savoir le cadre de présentation des rapports de développement durable le plus couramment utilisé.

Au-delà de la publication d'un rapport spécifique, la restructuration du présent rapport annuel 2012 (Rapport du Gouverneur) autour de trois grandes parties, dont l'une intitulée « Gouvernance et responsabilité d'entreprise » inclut un chapitre dédié à la RSE, atteste l'importance et la visibilité que l'Institution accorde à ces questions. Ce faisant, la Banque entend mieux rendre compte de l'action qu'elle mène avec constance en faveur d'un développement social durable.

Un effort accru de sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la RSE et du développement durable est également engagé. En 2012, le réaménagement du site Intranet/RH destiné aux agents de la CEB, a donné lieu à une rubrique renouvelée « RSE et développement durable » qui comprend à la fois une charte du développement durable et des accès extérieurs aux principales sources de référence.

Parmi les actions considérées pour 2013, une grande réunion d'information générale ouverte par le Management doit permettre de favoriser l'appropriation et la responsabilisation des équipes de la Banque. En la matière, l'engagement collectif reste inséparable d'une évolution des comportements individuels. L'on peut aussi mentionner que, depuis 2010, l'enquête annuelle interne de satisfaction sur les principales fonctions de support transversales à la Banque mesure la dimension du développement durable à part entière.

La communication sur la RSE passe également par un dialogue renforcé avec toutes les parties prenantes de la CEB, notamment celles qui sont par définition le plus impliquées dans ce domaine, telles que les agences de notation extra-financière ou les investisseurs socialement responsables. La Banque est consciente des progrès qui lui restent à accomplir, tout en s'efforçant d'apporter une réponse équilibrée au besoin d'information croissant de la société civile et de ses représentants.



COMMUNICATION

La politique de communication et d'information de la CEB vise en priorité à consolider la réputation de l'Institution et à garantir une juste transparence sur ses activités comme sur son fonctionnement.

La Banque a acquis un solide capital de confiance auprès des acteurs les plus liés à son activité, à savoir : ses prêteurs, ses emprunteurs et les autres organisations internationales. Par ailleurs, en tant qu'institution publique, elle se doit de rendre compte de son action, dans les conditions appropriées, auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

Ainsi, (i) la CEB s'appuie sur le cadre de référence interne que constitue la « Politique d'Information publique » ; (ii) l'accent est mis sur un large éventail d'instruments de communication et leur modernisation, autour de la vitrine qu'est le site web ; et (iii) la politique de communication institutionnelle, qui entend promouvoir le positionnement original de la CEB, est relayée par des démarches de communication plus opérationnelle ciblées sur chacune de ses parties prenantes. Les objectifs sont déclinés en conséquence. Vis-à-vis de ses actionnaires, la communication de la Banque s'inscrit en priorité sous l'égide de la bonne gouvernance. À destination des acteurs très liés à son activité, il s'agit de faire fructifier le capital de confiance de la CEB. Au sein de l'Institution, la communication interne s'attache à promouvoir la cohésion des équipes. Auprès du grand public et des représentants de la société civile, la Banque s'efforce d'apporter une réponse équilibrée à un besoin d'information croissant : la communication sur la RSE y contribue tout particulièrement.

Une dynamique renforcée en 2012

Sous l'impulsion du Management, plusieurs initiatives ont vu le jour l'an passé.

La CEB s'est ainsi dotée de nouveaux outils de communication, sous forme de deux bulletins électroniques, l'un tourné vers l'extérieur, l'autre réservé au personnel de la Banque. Le premier d'entre eux, à savoir le nouveau bulletin électronique de la CEB, est accessible à tous sur le site Internet. Il a pour objectif de rendre compte de l'actualité de l'Institution dans son activité de banque multilatérale de développement au service de la cohésion sociale en Europe, avec une priorité donnée aux projets les plus emblématiques financés par ses soins ; à raison de six à sept numéros prévus en année pleine, ce bulletin électronique est destiné à compléter les publications trimestrielles du magazine existant CEB Info. En parallèle, une e-newsletter à usage interne, intitulée Info RH, a été créée à l'occasion d'un réaménagement du site Intranet/RH dédié aux agents de la Banque. Cette e-newsletter se présente comme un journal en ligne sur la vie de l'Institution et, en particulier, les mouvements de personnel. Au total, la CEB dispose désormais d'un ensemble articulé de publications, qu'il convient de faire vivre et évoluer dans les conditions appropriées. La création en 2012 d'un réseau interne de correspondants communication représentant chaque Direction de la Banque doit y contribuer.

Dans le même temps, la CEB a continué d'accroître sa visibilité au cours de l'année, en s'attachant notamment à renforcer les liens tissés avec ses partenaires acteurs du développement social. En guise d'illustration, l'on peut notamment citer l'intensification des contacts noués avec l'Union européenne, dont témoignent les rencontres du Gouverneur avec plusieurs Commissaires européens ou encore l'accueil, le 6 décembre, de la réunion du Comité de Pilotage du Cadre d'investissement pour les Balkans occidentaux (WBIF). Dans ce cadre, le Programme régional de logement (RHP), initiative phare à haute valeur sociale au sein de laquelle la CEB joue un rôle éminent, mérite un éclairage particulier. L'un des moments clés aura été la participation de la Banque à la Conférence internationale des donateurs, qui s'est tenue à Sarajevo le 24 avril 2012 (voir encadré page 20).

Un événement fédérateur tel que la Réunion Commune de la Banque concourt également à asseoir la réputation de la CEB. Organisée en 2012 en Moldova, les 15 et 16 juin, elle a notamment donné lieu à des rencontres officielles avec les plus hautes autorités du pays hôte, qui ont bénéficié d'une très large couverture nationale.

Par ailleurs, la CEB a fait l'objet de plusieurs articles de presse, parmi lesquels l'on peut relever l'entretien approfondi accordé par le Gouverneur à La Lettre Diplomatique, revue trimestrielle de référence en France sur les relations internationales et diplomatiques.



Le Gouverneur Rolf Wenzel et László Andor, Commissaire Européen pour l'Emploi, les Affaires sociales et l'Inclusion

Agir en faveur d'un développement social durable

Par définition, la CEB estime que la RSE fait partie intégrante de son mandat et de ses valeurs : tous ses investissements sont ainsi évalués et choisis en fonction de leur impact positif, environnemental et social. La responsabilité d'entreprise n'en demeure pas moins pour la CEB un défi opérationnel au quotidien tout autant qu'une perspective au long cours, dont les traductions sont multiples depuis des financements socialement responsables jusqu'à une gestion durable de l'Institution.

La CEB, banque du développement social en Europe, peut d'emblée s'appuyer sur plusieurs lignes de force. S'y rattachent (i) une mission sociale unique au sein des banques multilatérales de développement ; (ii) l'interaction avec le Conseil de l'Europe, organisation qui promeut le respect des Droits de l'Homme, la démocratie et la prééminence du droit ; (iii) un dispositif de gouvernance articulé et équilibré, conférant aux États membres de la Banque représentés dans les organes collégiaux un rôle clé d'orientation et de contrôle. Par ailleurs, la CEB a conforté au fil du temps ces lignes de force par le choix d'un positionnement responsable, inscrit dans la durée. Y participe un réseau de partenariats étroits avec d'autres organisations internationales, financières et non financières, au sein duquel le renforcement constant de la coopération avec l'Union européenne constitue à la fois un axe stratégique et une réalité tangible.

L'accent mis sur la solidité financière et la stabilité contribue à la résilience de l'Institution face à la crise financière puis économique qui continue de frapper l'Europe. Cette crise rend le rôle de levier financier au service de la cohésion sociale qu'exerce la CEB d'autant plus nécessaire. Si la Banque ne saurait être immune à la dégradation du crédit de ses emprunteurs comme de ses actionnaires, elle continue d'afficher des résultats robustes. À l'instar de ses pairs, l'Institution veille à se conformer aux bonnes pratiques prescrites par les organisations « normatives » de référence dans ses différents domaines d'activité. Cette exigence d'exemplarité a conduit au fil des dernières années à un renforcement continu des dispositions de prévention et de contrôle en matière d'intégrité et de bonne conduite.

Dans ce cadre, plusieurs initiatives et mesures ont été prises en 2012 pour mieux traduire les engagements de la CEB au titre de la RSE.

La première d'entre elles prend la forme d'un réseau interne de correspondants dédiés, représentant l'ensemble des directions. Ce réseau, dans sa formation collégiale, a en l'état un triple rôle : (i) être une enceinte de veille et de réflexions ainsi qu'une force de propositions ; (ii) assurer la réalisation d'un certain nombre de livrables spécifiques qui lui sont confiés par le Management ; (iii) exercer le suivi du chantier d'ensemble de la RSE, par nature transversal à la Banque, sous la supervision du Comité de Direction Générale. Au plan individuel, chaque correspondant contribue à une meilleure imprégnation de la RSE dans les activités et le fonctionnement de sa direction de rattachement.

Dans son cœur de métier qu'est le financement de projets d'investissement social, la CEB a poursuivi la mise en œuvre des orientations stratégiques du Plan de développement, notamment en faveur des pays du groupe cible. Face à la crise, l'aide au financement des MPME et à l'emploi s'est imposée comme une priorité de la Banque. Plusieurs projets emblématiques, outre le Programme régional de logement (RHP), ont pu être approuvés au bénéfice des plus vulnérables qui sont aussi les plus fragilisés par la crise en Europe. Dans le même temps, l'accent croissant mis sur la qualité et la valeur sociale des projets ne se dément pas : les mesures prises en amont du cycle de projet pour en améliorer la préparation en attestent (voir encadré page 10). Par ailleurs, l'intégration systématique de la dimension environnementale dans la conception et le suivi des projets, en conformité avec les dispositions de la Politique approuvée en septembre 2010, est une réalité tangible.

Pour ce qui est de son propre fonctionnement, la CEB s'attache à maîtriser ses impacts environnementaux directs et à travailler de manière toujours plus responsable. Dans le premier cas, la Banque réalise depuis 2010 un bilan carbone annuel, dont les résultats sont synthétisés au sein d'un tableau de bord (voir le dernier rapport en date sur la responsabilité sociale d'entreprise). S'agissant de l'exercice 2012, la démarche poursuivie tout au long du 1er trimestre 2013, s'appuie désormais sur une plateforme logicielle spécifique, l'objectif étant de disposer d'une piste d'audit fiable, de pouvoir fixer des valeurs cibles et d'effectuer des simulations, tout en y intégrant des plans d'action.

Le capital humain de la Banque, quant à lui, a fait l'objet en 2012 d'une attention toute particulière caractérisée par : (i) un effort de recrutement substantiel ; (ii) l'achèvement d'un projet structurant de classification des emplois ; (iii) la réalisation d'une enquête de satisfaction sur l'engagement et la motivation des agents, destinée à mesurer et à améliorer le climat social, ainsi que (iv) la désignation d'un médiateur.

Au total, la CEB s'attache à progresser dans la voie de la RSE, au sein d'un environnement de plus en plus exigeant, pour mieux contribuer in fine à un développement social durable.

IV ÉVALUATION EX POST

Principales évolutions en 2012

En 2012, le Département Évaluation Ex Post (DEP) s'est impliqué dans plusieurs activités dans le cadre de l'initiative stratégique « Les défis à relever par la CEB » (voir encadré page 10). Dans ce contexte, sa contribution a principalement porté sur les méthodes et les moyens susceptibles d'améliorer la valeur ajoutée sociale des opérations de la CEB et de mieux mesurer leurs résultats sociaux. Le DEP s'est particulièrement intéressé aux problèmes nuisant à la clarté des objectifs des projets et s'est attaché à renforcer l'harmonisation des pratiques de suivi avec les normes d'évaluation.

Un groupe de travail interservices a réfléchi aux moyens d'améliorer la prise en compte des recommandations issues des évaluations individuelles et des rapports de synthèse dans les nouvelles opérations. À l'avenir, une plus grande attention apportée à l'évaluabilité des projets lors de leur instruction, la présentation des « enseignements » de l'évaluation dans les documents d'approbation et l'élaboration d'une gamme élargie de produits d'évaluation renforceront la prise en compte des leçons tirées de l'évaluation. Le rôle de l'unité d'évaluation de la CEB ne se limitant plus désormais à l'examen « ex post » des opérations de prêt achevées, le DEP sera renommé « Département Évaluation ».

Fin 2012, un examen indépendant du système d'évaluation de la CEB a été mené avec l'appui de pairs d'institutions financières internationales. Il a complété l'autoévaluation effectuée par le DEP sur les améliorations à apporter en termes de portée, d'objectivité et de crédibilité.

L'une des recommandations phares de cet examen est déjà reprise par l'engagement d'élaborer une *Politique d'évaluation de la CEB* qui viendra consolider les principes directeurs de la fonction d'évaluation et les aligner sur les bonnes pratiques internationales. Cette politique sera étayée par la révision des directives et des procédures internes et complétera les politiques existantes de la Banque en matière de prêts, d'environnement et d'information publique.

Évaluation des projets et des programmes

Le travail du DEP est organisé par cycles d'évaluation, structurés autour des secteurs d'intervention de la Banque ou sur des sujets spécifiques. Les évaluations individuelles font émerger des thèmes transversaux qui sont ensuite présentés dans des rapports de synthèse sur fond d'analyse contextuelle/sectorielle.

Création d'emplois : Le rapport de synthèse consacré à cet important secteur d'intervention a été diffusé fin 2012. La plupart des programmes évalués pendant ce cycle ayant été mis en œuvre avant la crise financière, la pertinence des programmes appuyant le secteur des PME a été jugée un peu faible dans le contexte des économies florissantes de l'époque. Les programmes auraient pu être mieux ciblés afin de renforcer la valeur ajoutée sociale de la CEB. De plus, les dispositifs de suivi et les indicateurs habituels de la Banque se sont avérés insuffisants pour rendre compte des retombées sociales des programmes. Par contre, le rapport reconnaît le potentiel de valeur ajoutée sociale et invite à poursuivre la réflexion sur des approches possibles pour le réaliser, entre autres par le biais d'une gamme élargie d'instruments ou d'autres méthodes de renforcement du ciblage, en préparation de la période post-crise.

Logement pour l'intégration sociale : Ce nouveau cycle d'évaluation porte sur un échantillon de programmes consacrés aux besoins en logement des migrants, des rapatriés et des Roms. Une première évaluation concernant des prêts hypothécaires aux migrants, terminée en 2012, a montré qu'une proportion importante des bénéficiaires n'étaient plus propriétaires des résidences pour lesquelles ils avaient bénéficié d'un financement. Elle a souligné l'importance de mobiliser des experts sectoriels lors de la conception des programmes afin de mieux comprendre les risques susceptibles de compromettre les résultats de développement recherchés. Le cycle d'évaluation se poursuivra en 2013 et portera sur un programme consacré aux migrants, un programme d'appui aux rapatriés et un programme concernant le logement des Roms.

Logement social : La dernière évaluation de ce cycle a été diffusée. Elle fait apparaître une performance mitigée des différentes composantes du programme, allant d'un résultat optimal concernant les dons aux personnes handicapées à une faible performance pour les logements en location.

Environnement : Le cycle d'évaluation de projets relatifs aux services d'adduction et d'assainissement de l'eau s'est poursuivi. L'un d'entre eux comportait également une importante composante « efficacité énergétique » des bâtiments publics et résidentiels, ce qui a fourni l'occasion de lancer le cycle d'évaluation consacré à l'efficacité énergétique. À cette fin, le DEP a finalisé un document de travail visant à définir des indicateurs et des critères de performance adaptés à ce type de projets.

V GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Une structure de personnel solide dans un environnement exigeant

Fin 2012, l'effectif de la CEB s'élève à 182 agents permanents. Le Management élu est, quant à lui, composé du Gouverneur et de 3 Vice-Gouverneurs. Parmi ces derniers, le Vice-Gouverneur Mikołaj Dowgielewicz (Pologne) a succédé au Vice-Gouverneur Imre Tarafás (Hongrie) en mai 2012.

La Banque compte 28 nationalités représentées dans ses effectifs et emploie donc au moins un ressortissant de 70% de ses États membres (40 au total) fin 2012. Son effectif se compose de 96 femmes (53%) et 86 hommes (43%).

En 2012, la CEB a procédé à un effort de recrutement très significatif destiné à accompagner l'évolution des activités de la Banque et, ce faisant, à pourvoir les postes vacants préalablement approuvés par le Conseil d'administration. Elle a ainsi procédé à 16 recrutements effectifs (15 personnes recrutées en externe et une en interne pour 13 nationalités). Dans ce cadre, la part des candidates à l'embauche a légèrement augmenté (42%) et la durée moyenne du processus de recrutement a été stabilisée à 6,5 mois. Pendant la même période 3 employés ont quitté la Banque, dont un départ à la retraite, sachant que la CEB totalise 30 pensionnés à fin 2012.

La campagne de recrutement pour le Programme régional de logement (RHP), initiative conjointe de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie visant à apporter des solutions de logement durables à près de 74 000 réfugiés et personnes déplacées dans chacun des quatre pays partenaires, illustre parfaitement les efforts déployés en la matière.

Large publicité des postes à pourvoir et organisation par la Direction des Ressources Humaines (DRH) d'entretiens avec la participation du Comité du Personnel, ont caractérisé un processus de recrutement qui s'est clos avec succès début novembre 2012. Au total, ce sont sept postes qui ont été pourvus pour former l'équipe du RHP, dont les membres sont issus de pays et d'horizons divers.

En matière de mobilité externe, la Banque élabore actuellement des lignes directrices relatives à la mise en œuvre pratique d'échanges de personnel plus réguliers entre différentes organisations. Le transfert dans une autre institution financière internationale pendant une période limitée pourrait devenir un élément clé de l'évolution de carrière et de la formation continue. Le programme pilote devrait se dérouler en 2013.

Dans l'ensemble, la CEB s'efforce de trouver le juste équilibre dans sa gestion des effectifs. D'un côté, elle peut s'appuyer sur l'expérience du personnel en place, dont l'âge moyen s'établit à 47 ans, et sa fidélité, le taux moyen de rotation étant limité à quelque 3%. De l'autre, la Banque continue d'adapter ses outils et s'attache à rechercher de nouveaux talents qui lui permettront de pérenniser l'accomplissement de sa mission dans les conditions les plus appropriées.



Le Gouverneur Rolf Wenzel et le Vice-Governeur Mikołaj Dowgielewicz avec l'équipe du RHP

Stimuler le changement grâce à des projets innovants en matière de ressources humaines

Plusieurs projets de ressources humaines axés sur la cohésion et l'engagement de son personnel, lancés au cours de l'année écoulée, ont considérablement avancé ou arrivent à terme. Le bien-être du personnel et le recentrage sur la gestion des carrières ont fait l'objet d'une attention particulière.

Afin de poursuivre les efforts d'amélioration du climat social de la CEB, une enquête sur l'engagement et la motivation du personnel a été confiée à un cabinet de conseil externe. Elle visait principalement à lancer un processus d'amélioration continue incitant l'encadrement et les employés à réfléchir aux priorités de l'organisation et permettant au personnel d'exprimer son opinion afin de prendre des mesures qui renforcent son bien-être global, son engagement et sa performance. Le taux de réponse s'est élevé à 76%.

Après la présentation des résultats, lors d'une réunion d'information à l'attention de l'ensemble des agents et de réunions organisées au sein des différentes directions, des équipes d'action ont été créées dans les directions et à la CEB. Les plans d'action ont ensuite été consolidés et harmonisés au niveau *corporate.*

L'exercice de classification des emplois a abouti fin 2012. Il visait à déterminer la valeur ou l'importance d'un poste par rapport à ses rôles et ses responsabilités. Il a fallu établir une distinction claire entre le poste et son titulaire. Les réponses issues de questionnaires et d'entretiens individuels ainsi que l'analyse approfondie des postes à pourvoir, des processus, des procédures et de la structure organisationnelle de la CEB ont permis d'élaborer une centaine de profils de poste.

À l'issue de cette analyse, la Direction des Ressources Humaines (DRH) a validé chaque profil de poste avec les Directeurs, les responsables de Départements et les porte-parole. Elle a également pondéré chaque poste de référence en fonction de huit critères usuels adaptés aux spécificités de la CEB.

Ces critères étaient les suivants : niveau des rôles et des responsabilités du poste, expérience professionnelle et formation requises pour le poste, niveau de risque et son impact, compétences de gestion et de direction d'équipes, gestion financière, degré d'autonomie, complexité des situations et compétences de résolution de problèmes, développement de relations internes et externes, compétences linguistiques requises, compétences d'expression écrite requises et conditions de travail.

La DRH a également étudié l'impact de la classification des emplois sur chaque membre du personnel et commencé à élaborer des propositions de parcours de carrière. L'analyse et l'élaboration de ces parcours se poursuivront parallèlement à la définition d'une politique de promotion cohérente.

La DRH continuera son travail sur la gestion des carrières et l'élaboration de politiques claires en la matière, tout en encourageant les mesures d'amélioration continue susceptibles d'influer positivement sur le climat social de la Banque.

Résolution de conflits et encouragement de l'apprentissage continu

Le choix et la nomination d'une médiatrice ont constitué un autre fait marquant dans le domaine des ressources humaines. Conformément à un Règlement général adopté en 2011 et en accord avec les représentants du personnel, la Banque a engagé une médiatrice chargée de faciliter la résolution des conflits internes et d'œuvrer à la résolution à l'amiable de tous les types de conflits.

Elle joue le rôle d'intermédiaire impartial entre les membres du personnel et l'administration de la CEB. Elle exerce ses responsabilités en toute indépendance.

Début 2012, le Gouverneur a nommé un comité spécial de sélection afin d'engager le processus de recrutement et de présélectionner les candidats les plus qualifiés. Avec l'appui de la Direction des Ressources Humaines et du Comité du Personnel, il a personnellement participé aux entretiens menés par le comité de sélection. La candidate retenue possède la double nationalité suisse et française. Elle a travaillé pour plusieurs institutions de médiation en tant que médiatrice qualifiée et assermentée et a occupé plusieurs postes de haut niveau dans d'autres organisations internationales.

Elle s'est déjà rendue à la Banque trois fois en 2012, et sa présence régulière en 2013 marquera la volonté de la CEB de résoudre les conflits à l'amiable ou d'éviter que des malentendus ne se transforment en problèmes.

Enfin, la Direction des Ressources Humaines a continué à inviter le personnel de toutes les catégories à participer à des activités de formation, dans l'esprit du principe d'apprentissage continu. L'accent a été mis, et continuera de l'être, sur la formation au management, au leadership et au coaching individuel afin d'aider les Directeurs et les responsables de Départements à entretenir et à renforcer leur savoir-faire et leurs compétences de direction d'équipes.

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOVERNEUR 2012

États financiers 2012



sommaire

ÉTATS FINANCIERS **53**
Objectifs de la Banque 56
Secteurs d'intervention 56
Bilan 57
Compte de résultat 58
État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 59
État de variations des capitaux propres 59
Tableau des flux de trésorerie 60

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS **61**
Note A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB) 61
Note B - Gestion des risques financiers et du capital 68
Note C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture 81
Note D - Actifs et passifs financiers 82
Note E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers 83
Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle 83
Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles 86
Note H - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers 87
Note I - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre 87
Note J - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) 90
Note K - Provisions 93
Note L - Capital 96
Note M - Marge d'intérêts 97
Note N - Information sectorielle 98
Note O - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 99
Note P - Charges générales d'exploitation 99
Note Q - Événements postérieurs à la date de clôture 99

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE **100**
RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE **102**
APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION **103**
APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION **103**
BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT **104**

ÉTATS FINANCIERS

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

« La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales».

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de trois lignes d'actions sectorielles, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la résolution 1522 (2009) approuvée par le Conseil d'Administration le 20 novembre 2009, chacune de ces trois lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

- Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

- Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Une approche intégrée en faveur du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

en milliers d'euros

Bilan

	Notes	31/12/2012	31/12/2011 Retraité (*)	01/01/2011 Retraité (*)
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		327 373	242 980	230 316
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	C, E	1 200 675	1 658 168	1 216 278
Instruments dérivés de couverture	C, E	1 402 383	1 224 143	1 226 344
Actifs financiers disponibles à la vente	E	4 930 030	3 649 876	6 332 058
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle				
Prêts	F	12 448 526	12 283 910	12 115 390
Autres créances	F	4 021 106	4 719 503	1 322 336
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	E	2 477 909	2 267 665	2 241 862
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	44 909	31 896	31 297
Comptes de régularisation et actifs divers	H	4 665	5 041	5 125
Total de l'actif		**26 857 576**	**26 083 182**	**24 721 006**
Passif				
Dettes				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	C, E	428 908	587 231	1 275 923
Instruments dérivés de couverture	C, E	595 059	477 267	445 669
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	I	83 352	70 794	100 809
Dettes représentées par un titre	I	21 558 288	20 958 367	19 855 536
Comptes de régularisation et passifs divers	H	1 693 417	1 705 262	823 133
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	J	77 654	80 285	78 733
Provisions	K	159 259	110 981	99 842
Total dettes		**24 595 937**	**23 990 187**	**22 679 645**
Capitaux propres				
Capital	L			
Souscrit		5 465 660	4 952 513	3 303 450
Non appelé		(4 853 971)	(4 398 245)	(2 933 712)
Appelé		611 689	554 268	369 738
Réserve générale		1 661 462	1 612 971	1 686 636
Résultat net		120 230	106 912	115 865
Total capital, réserve générale et résultat net		**2 393 381**	**2 274 151**	**2 172 239**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(131 742)	(181 156)	(130 878)
Total capitaux propres		**2 261 639**	**2 092 995**	**2 041 361**
Total du passif		**26 857 576**	**26 083 182**	**24 721 006**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

en milliers d'euros

Compte de résultat

	Notes	2012	2011 Retraité (*)
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		42 204	62 133
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		167 541	241 103
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		94 301	90 969
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(7 290)	(12 555)
Dettes représentées par un titre		(134 268)	(236 631)
Autres intérêts et charges assimilées		(4 884)	(4 071)
Marge d'intérêts	M	**157 604**	**140 948**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	O	(407)	3 788
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		58	54
Commissions (produits)		725	258
Commissions (charges)		(1 609)	(1 814)
Produit net bancaire		**156 371**	**143 234**
Charges générales d'exploitation	P	(33 908)	(34 329)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	G	(2 233)	(1 993)
Résultat brut d'exploitation		**120 230**	**106 912**
Coût du risque			
Résultat net		**120 230**	**106 912**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables de l'exercice 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

en milliers d'euros

	2012	2011 Retraité (*)
Résultat net	**120 230**	**106 912**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	87 502	(48 341)
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	(25 913)	950
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	(12 175)	(2 887)
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**49 414**	**(50 278)**
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**169 644**	**56 634**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables de l'exercice 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

État de variations des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Actifs financiers disponbles à la vente	Écarts actuariels	Total	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2011	**369 738**	**1 802 501**	**2 172 239**	**(113 584)**		**(113 584)**	**2 058 655**
Impact de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée					(17 294)	(17 294)	(17 294)
Capitaux propres au 1er janvier 2011 Retraités (*)	**369 738**	**1 802 501**	**2 172 239**	**(113 584)**	**(17 294)**	**(130 878)**	**2 041 361**
Augmentation du capital	184 530	(184 530)					
Affectation du résultat de l'exercice 2010		(5 000)	(5 000)				(5 000)
Résultat net 2011		106 912	106 912				106 912
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(48 341)	(1 937)	(50 278)	(50 278)
Capitaux propres au 31 décembre 2011 Retraités (*)	**554 268**	**1 719 883**	**2 274 151**	**(161 925)**	**(19 231)**	**(181 156)**	**2 092 995**
Augmentation du capital	57 421	(57 421)					
Affectation du résultat de l'exercice 2011		(1 000)	(1 000)				(1 000)
Résultat net 2012		120 230	120 230				120 230
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				87 502	(38 088)	49 414	49 414
Capitaux propres au 31 décembre 2012	**611 689**	**1 781 692**	**2 393 381**	**(74 423)**	**(57 319)**	**(131 742)**	**2 261 639**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2012	2011 Retraité (*)
Résultat net		**120 230**	**106 912**
+/- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	2 233	1 993
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		13 996	16 074
+/- Variation des intérêts à recevoir		114 080	45 443
+/- Variation des intérêts à payer		(130 776)	(23 625)
+/- Autres mouvements		9 253	6 707
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		*8 786*	*46 592*
+ Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		1 596 998	1 713 755
- Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		(3 372 549)	(1 865 154)
+ Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		2 423 147	7 126 507
- Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(3 487 844)	(3 711 829)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		3 441	(8 228)
Diminution /(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		*(2 836 807)*	*3 255 051*
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**(2 707 791)**	**3 408 555**
+ Encaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		78 340	117 176
- Décaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(295 593)	(155 178)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(15 042)	(2 510)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(232 295)**	**(40 512)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		(2 915)	3 642
+ Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre		6 466 526	4 158 762
- Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre		(5 914 781)	(4 105 136)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**548 830**	**57 268**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)		**(7 687)**	**885**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**(2 398 943)**	**3 426 196**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		4 958 369	1 532 173
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*242 980*	*230 316*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit		*4 715 389*	*1 301 857*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		2 559 426	4 958 369
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*327 373*	*242 980*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit		*2 232 053*	*4 715 389*
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**(2 398 943)**	**3 426 196**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables de l'exercice 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)

1. Normes comptables applicables

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne (*). A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ont été exclues et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

La CEB a anticipé au 1er janvier 2012, l'application de l'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », adopté par l'Union Européenne le 6 juin 2012. Ainsi, la provision au titre des engagements postérieurs à l'emploi figure au bilan de la Banque, ajustée d'écarts actuariels (voir note K – Provisions). L'IASB ayant prévu une première application rétrospective de la norme selon IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les postes bilanciels impactés sont retraités au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011 (voir paragraphe 9 ci-après).

Le projet instruments financiers (en remplacement de l'IAS 39) est par ailleurs toujours en cours à l'IASB. La date d'application de la norme IFRS 9 (un de ses composants) a été reportée au 1er janvier 2015. D'autre part, l'Union européenne a différé l'approbation de cette norme.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine d'estimation concerne l'appréciation du risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les états financiers ont été établis au coût historique sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les principes comptables fondamentaux appliqués par la CEB sont résumés ci-dessous.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

La catégorie « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle » regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste « Prêts » de la catégorie « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle » représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste « Autres créances » de la catégorie « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle » inclut les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit (hors banques centrales), et les prêts interbancaires consentis par la CEB. Les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

() Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm*

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers et engagements de financement et de garantie

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre.

Toute donnée observable afférente aux évènements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les dépréciations relatives aux engagements de financement et de garantie suivent des principes analogues et sont inscrites au passif.

- Actifs financiers disponibles à la vente

A la CEB, les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur juste valeur. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêts des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers des catégories « Instruments financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture » et « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :
- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

D'autres part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés en utilisant des paramètres observables et des modèles communément admis (méthode d'actualisation des *cash flows* futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation).

2.8. Revenus et charges d'intérêts

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables diminuées des récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

A chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie « construction » de l'immeuble d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre et façades	- [1]
- Installations générales techniques	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans

[1] *Compte-tenu de l'emplacement au centre de Paris de l'immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant « gros œuvre et façades » lequel ne fait pas l'objet d'un amortissement.*

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier	10 ans
- Véhicules de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux pensionnés qui le souhaitent et ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque a anticipé au 1er janvier 2012, l'application de l'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel », adopté par l'Union Européenne le 6 juin 2012. Ainsi, la provision au titre des engagements postérieurs à l'emploi qui figure au bilan de la Banque est parfaitement égale aux engagements sur les avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Dans le cadre de cette première application, les provisions au 1er janvier 2011 et 31 décembre 2011 sont présentées dans les colonnes libellées « 2011 Retraité ».

5. Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêt sur des prêts consentis par la Banque ou l'octroi de dons, dans les pays éligibles tels que définis par le Conseil d'administration. Ses modalités de fonctionnement sont confirmées par la Résolution 1522 (2009) approuvée le 20 novembre 2009 par le Conseil d'administration.

Le CFS s'adresse en priorité à l'intention des groupes de populations suivants :

Groupes cibles prioritaires	- réfugiés, populations déplacées, migrants - populations touchées par des catastrophes naturelles ou écologiques
Groupes cibles vulnérables	- populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 60% du revenu médian national) - enfants abandonnés et personnes handicapées - minorités ethniques

- Bonifications d'intérêt

Un projet financé par la Banque peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans les pays éligibles.

- Octroi de dons

Les dons sont réservés à des projets devant correspondre aux objectifs prioritaires en faveur des groupes cibles prioritaires ou vulnérables, dans les pays éligibles.

Le Compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque et au travers de dividendes à caractère social attribués à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il peut également être alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe.

Les bonifications d'intérêt et les dons font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration de la Banque.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Le Compte Fiduciaire Sélectif fait l'objet d'une note annexe (Note J).

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. Par ailleurs, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 7 ci-après.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par trois Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois [1], sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

en milliers d'euros

	2012	2011
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction [2]	45	1,5
Président du Conseil d'administration [3]	45	45
Vice-Président du Conseil de direction [4]	6	6
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Emoluments		
Gouverneur Wenzel (à compter du 18 décembre 2011)	338	12
Gouverneur Alomar (jusqu'au 17 décembre 2011) [5]		319
Vice-Gouverneur Guglielmino	273	267
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	257	251
Vice-Gouverneur Dowgielewicz (à compter du 2 mai 2012) [6]	171	
Vice-Gouverneur Tarafás (jusqu'au 1er mai 2012) [7]	86	251

[1] Ceci s'applique aux Vice-Gouverneurs élus pour la première fois après le 26 novembre 2010.

[2] Le Président du Conseil de direction a renoncé à ses indemnités de fonction pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012. A sa demande les montants correspondants ont été directement transférés par la CEB au CFS et à des organisations caritatives. En 2011, le poste de Président du Conseil de direction était resté vacant jusqu'au 17 décembre. Pour la période du 18 au 31 décembre, le Président du Conseil de direction avait renoncé à ses indemnités de fonction et à sa demande ce montant avait été directement transféré au CFS sous forme de contribution volontaire.

[3] Le titulaire du poste a changé le 28 juin 2011. L'indemnité de fonction pour 2011 a été répartie à parité entre les deux titulaires.

[4] Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Trois titulaires se sont succédés en 2011. La Vice-Présidente du Conseil de direction, dont le mandat a couru entre juillet et novembre 2011, a renoncé à percevoir ses indemnités lesquelles ont été versées à sa demande à une organisation caritative.

[5] En 2012 le Gouverneur sortant a perçu une allocation temporaire de € 155 milliers (résolution CD 383 (2010)).

[6] A sa prise de fonction le 2 mai 2012, le Vice-Gouverneur a perçu en complément une indemnité d'installation statutaire de € 32 milliers.

[7] En 2012 le Vice-Gouverneur sortant a perçu une allocation temporaire de € 67 milliers (résolution CD 383 (2010)).

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime. En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB.

Par ailleurs, le Conseil de direction, par sa résolution 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation temporaire pour les nouveaux fonctionnaires hors cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommés pour un premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de celle-ci.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB et bénéficient d'autres indemnités au même titre que les agents (allocations familiales ainsi que d'autres indemnités liées à l'expatriation, le cas échéant).

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

9. Effets de l'application de la norme IAS 19 révisée

L'application anticipée de l'amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » a eu l'impact suivant au bilan et au compte de résultat 2011 :

- au bilan du 1er janvier 2011, l'augmentation des « Provisions » et la diminution des « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » de € 17 294 milliers,
- au bilan du 31 décembre 2011, l'augmentation du « Résultat de l'exercice » de € 561 milliers, l'augmentation des « Provisions » de € 18 670 milliers et la diminution des « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » de € 19 231 milliers,
- au compte de résultat du 31 décembre 2011, la diminution des « Autres intérêts et charges assimilées » de € 276 milliers et la baisse des « Charges générales d'exploitation » de € 285 milliers.

Note B Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de prêts et de ses activités financières, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solvabilité de l'institution financière. Ainsi, la CEB révise régulièrement son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de permanence des méthodes afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme références dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Les organes de la Banque assurent la responsabilité d'ensemble pour la définition et la supervision du cadre de la gestion des risques.

Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le **Comité des Risques** se trouve au cœur du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, ainsi que pour surveiller le respect de ces limites. Ce comité hebdomadaire prend des décisions s'appuyant sur les analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques.

- Le **Comité Financier** examine, sur une base hebdomadaire, tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).

- Le **Comité de Financement** décide une fois par trimestre de la stratégie de financement et la politique de *pricing*. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration sur proposition du Gouverneur.

- Le **Comité ALM** décide une fois par trimestre de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.

- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** se réunit deux fois par an pour valider la politique de sécurité de la Banque et prendre les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels.

- Le **Comité de Pilotage Informatique** gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et à l'infrastructure informatique, afin d'assurer la continuité des activités, et se réunit deux fois par an.

Communication interne et externe sur la gestion des risques

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit est remis chaque semaine aux membres du Comité des Risques. Toutefois, dans le contexte financier actuel, cette information est mise à jour chaque fois qu'un évènement ou une décision concernant les ratios prudentiels ou la qualité des contreparties de la CEB (maintenue sous étroite surveillance) soulève des préoccupations.

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques est adressé aux membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la Banque face aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, opérationnel ainsi que de la situation au regard du cadre prudentiel.

En ce qui concerne la communication externe sur la gestion des risques, la Banque délivre aux Agences de notation une information très complète pour leur exercice annuel d'évaluation. Un reporting spécifique largement axé sur la gestion des risques est également préparé en vue du dépôt d'un rapport annuel relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la *«Securities and Exchange Commission»*.

Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les Etats financiers à la clôture de l'exercice rendent publiques les données relatives à l'exposition aux risques.

1. Risque de crédit

Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie. Le Département de la Gestion des Risques identifie, évalue et gère tous les risques de crédit émanant des activités de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de bilan et hors bilan. Le Département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le **processus d'autorisation d'encours** est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une opération financière. Pour chaque nouveau projet, ce département procède à une analyse de l'opération en prenant en compte la solvabilité de la contrepartie et l'exposition déjà existante ainsi que le risque-pays et recommande, si nécessaire, l'obtention de garanties. Après l'approbation par le Comité des Risques, le projet est présenté au Conseil d'administration.

Concernant les opérations réalisées par la Direction Financière, le Conseil d'administration en établit le cadre au travers de la définition de la politique d'investissement.

Le **processus d'octroi de limites :** sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques. Celles-ci sont ensuite approuvées, modifiées ou, le cas échéant, rejetées par le Comité des Risques. Etablies en valeur nominale, ces limites sont revues chaque année, sauf situation particulière, exigeant une périodicité plus rapprochée.

Le **processus de notation :** deux types de notations internes sont accordés: notation de contrepartie et notation de transaction. Conformément aux meilleures pratiques de la profession, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou en interne. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. Chaque échelon correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+).

La méthodologie retenue pour la notation interne des contreparties repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, entre autres, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de *scoring*, développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (états, administrations régionales ou locales, entités financières et non financières). Des grilles de notations internes spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences internationales.

La notation interne des transactions, accordée uniquement aux opérations de financement de projets, repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit mis en œuvre : collatéraux, garanties et autres structures, qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux échelons donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Pour rappel, les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est classée *below investment grade* (BIG).

Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque, hors intérêts courus (prêts, engagements de financement, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser, que concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte.

en millions d'euros

	2012				2011			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Prêts	1 931	5 936	4 264	12 131	2 543	6 071	3 461	12 075
Engagements de financement	233	1 554	1 214	3 001	410	2 204	1 237	3 852
Dépôts	2 074	2 274		4 348	3 549	1 409		4 958
Titres	3 766	3 180	200	7 146	4 364	1 288	200	5 852
Swap - add on	402	509		910	610	310		920
Forex		2		2	38			38
Swap coll - NPV non couverte	16			16	129	60		189
Total	**8 420**	**13 456**	**5 678**	**27 554**	**11 644**	**11 341**	**4 898**	**27 884**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Concentration - Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements de financement) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% du capital solide.
La CEB retient comme définition du capital solide, le capital appelé, les réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (seconde meilleure notation de Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).
Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% du capital solide et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ce même capital.
Au 31 décembre 2012, de même qu'en 2011, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% du capital solide et cinq groupes et deux contreparties individuelles dépassent 10% de ce même capital. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 4,6 milliards, soit 102% contre € 5,8 milliards et 122% (retraité) à la fin de l'exercice 2011. En sa qualité de banque multilatérale de development, la CEB exclut de son analyse les risques *« souverains »* des pays membres de l'OCDE.

Exposition souveraine[1] de la CEB sur les portefeuilles de prêts et de titres

	2012		
	Prêts	Titres	Total
Membres de l'UE (a)	**7 271**	**2 215**	**9 486**
France	373	1 025	1 399
Allemagne	583	207	789
Espagne	430	274	704
Belgique	647	10	657
Chypre	627		627
Portugal	189	200	389
Italie	169	160	329
Finlande	164		164
Grèce	84		84
Malte	58		58
Irelande	43	10	53
Estonie	28		28
Slovénie	20		20
République slovaque	13		13
Autriche[2]	11		11
Sous-total eurozone	3 438	1 886	5 324
Hongrie	1 313		1 313
Pologne	1 035		1 035
Roumanie	922		922
Institutions supranationales[3]		329	329
Danemark	233		233
Suède	151		151
Lituanie	94		94
Bulgarie	51		51
Lettonie	33		33
Sous-total Autres	3 833	329	4 162

en millions d'euros

	2012		
	Prêts	Titres	Total
Non-membres de l'UE (b)	**1427**		**1427**
Turquie	892		892
Croatie	271		271
Albanie	108		108
Serbie	45		45
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	40		40
Islande	28		28
Bosnie-Herzégovine	19		19
Moldova (République de)	13		13
Monténégro	9		9
Saint-Marin	0,2		0,2

Total (a) + (b)	**8 698**	**2 215**	**10 912**

[1] *Exposition souveraine: Etats, Administration publiques, Institutions financières étatiques, Institutions financières spécialisées*
[2] *Etat non membre de la CEB : collatéraux reçus sur prêts*
[3] *Organisations composées de plusieurs nations, opérant en dehors de l'autorité d'un gouvernement national*

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2012, l'encours de prêts s'élève à € 12,1 milliards, stable par rapport au 31 décembre 2011. La Banque n'a constaté aucun retard, arriéré ou impayé en 2012. La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (principal ou intérêts des prêts).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

en millions d'euros

	2012				2011			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
États	91	2 040	3 301	5 432	93	2 603	2 612	5 308
Administrations publiques	767	1 474	27	2 268	1 002	982	33	2 017
Institutions financières étatiques	213	2		215	247	3		250
Institutions financières spécialisées	668	29	86	783	610	33	88	731
Autres institutions financières	192	2 295	665	3 152	586	2 350	538	3 474
Institutions non financières		97	185	281	5	100	190	294
Total	**1 931**	**5 936**	**4 264**	**12 131**	**2 543**	**6 071**	**3 461**	**12 075**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 4,3 milliards, incluant des garanties et des collatéraux à hauteur de, respectivement, € 3,7 milliards et € 0,6 milliard.

L'impact de ces rehaussements sur le profil de risque du portefeuille de prêts est présenté ci-dessous :

en millions d'euros

	2012				2011			
	avant		*après*		*avant*		*après*	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	1 299	11%	1 931	16%	1 991	16%	2 543	21%
A/BBB	5 673	47%	5 936	49%	6 016	50%	6 071	50%
BIG	5 159	43%	4 264	35%	4 068	34%	3 461	29%
Total	**12 131**	**100%**	**12 131**	**100%**	**12 075**	**100%**	**12 075**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Au 31 décembre 2012, l'encours de prêts noté *investment grade* représente 64,8% du portefeuille total, contre 71,3% à la fin de l'exercice 2011. Les techniques de rehaussements de crédit sont à l'origine d'une modification de l'exposition par type de contrepartie. Ainsi, l'exposition souveraine a augmenté de + 22%. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 3,5% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 4 et 9.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de prêts des dix emprunteurs principaux :

en millions d'euros

	2012					2011					
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%		AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%
1. Hongrie			1 313	1 313	11%	Hongrie			1 228	1 228	10%
2. Roumanie		922		922	8%	Roumanie		889		889	7%
3. Turquie			892	892	7%	Turquie			823	823	7%
4. Chypre			627	627	5%	Chypre		652		652	5%
5. Pologne		456		456	4%	Pologne		456		456	4%
6. Crédit Agricole		402		402	3%	Crédit Agricole		338		338	3%
7. Région Wallonne		392		392	3%	Intesa Sanpaolo		299		299	2%
8. Unicredit		326		326	3%	CaixaBank		258		258	2%
9. CaixaBank		294		294	2%	Kommunekredit	257			257	2%
10. Intesa Sanpaolo		286		286	2%	Unicredit		254		254	2%
Sous-total		**3 078**	**2 832**	**5 910**	**49%**	**Sous-total**	**257**	**3 146**	**2 051**	**5 454**	**45%**
Autres	1 931	2 858	1 432	6 221	51%	Autres	2 287	2 925	1 410	6 621	55%
Total	**1 931**	**5 936**	**4 264**	**12 131**	**100%**	**Total**	**2 543**	**6 071**	**3 461**	**12 075**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Engagements de financement

Les engagements de financement correspondent à la fraction de projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Au cours de l'année, les engagements de financement ont baissé, passant de € 3,9 milliards au 31 décembre 2011 à € 3,0 milliards au 31 décembre 2012. Les engagements de financement notés *investment grade* représentent 59,6% du portefeuille total, contre 67,9% à la fin de l'exercice 2011.

Le tableau suivant détaille les engagements de financement en faveur des contreparties de la zone euro :

en millions d'euros

	2012				2011			
Pays de la zone euro	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
France	50	253		303		163		163
Portugal			245	245			245	245
Espagne		200	30	230	50	115	30	195
Chypre			229	229		251		251
Allemagne	83	22		105	145	20		165
Finlande	100			100	100			100
Belgique		60		60	75	250		325
Irlande		50		50		50		50
Slovénie		20		20	40			40
Autriche[1]		15		15		18		18
Italie		10		10		259		259
Estonie						7		7
Sous-total	**233**	**630**	**504**	**1 366**	**410**	**1 133**	**275**	**1 818**
Autres		925	710	1 634		1 071	962	2 033
Total	**233**	**1 554**	**1 214**	**3 001**	**410**	**2 204**	**1 237**	**3 852**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales
[1] État non membre de la CEB : collatéraux à recevoir

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 97% du total des portefeuilles obligataires.

Le tableau ci-dessous détaille les portefeuilles obligataires en faveur des contreparties de la zone euro et donne la répartition de l'encours en valeur nominale par notation de chacun de ces portefeuilles :

en millions d'euros

	2012				2011			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
France	1 319			1 319	1 237			1 237
Espagne		205		205	245			245
Portugal			200	200			200	200
Italie		160		160		160		160
Allemagne	89	70		159	115			115
Pays-Bas	135			135	110			110
Irlande		10		10		10		10
Belgique	10			10	10			10
Autriche	10			10				
Autres pays	124			124	55			55
Sous-total	**1 687**	**445**	**200**	**2 332**	**1 772**	**170**	**200**	**2 142**
Actifs financiers disponibles à la vente								
France	362	739		1 101	557	187		744
Pays-Bas	872			872	793			793
Allemagne	158	250		408	366			366
Espagne		210		210	303	10		313
Autriche	25			25				
Italie						50		50
Autres pays	661	1 536		2 197	573	871		1 444
Sous-total	**2 079**	**2 735**		**4 814**	**2 593**	**1 118**		**3 710**
Total	**3 766**	**3 180**	**200**	**7 146**	**4 364**	**1 288**	**200**	**5 852**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

■ Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses opérations de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA *(Credit Support Annex)* avec la CEB. L'ensemble des opérations de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi périodique des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge si nécessaire.

Au 31 décembre 2012, l'exposition aux produits dérivés est composée des swaps add-on pour € 910 millions et de la VAN non couverte (Valeur Actuelle Nette) après rehaussements de crédit de € 16 millions. La Banque a reçu des collatéraux sous forme de dépôt : 90% et de titres souverains : 10% (bons du Trésor américain, OAT françaises et du Trésor allemand). La CEB a signé un contrat de collatéral CSA avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap, de même qu'en 2011.

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par instrument et par échéance est présentée ci-dessous :

en millions d'euros

	2012					2011				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total
Total (a)	**2 900**	**14 371**	**4 592**	**2 215**	**24 079**	**3 540**	**13 128**	**5 220**	**2 014**	**23 903**
Swaps de devises	2 812	13 554	1 025	633	18 025	3 458	12 654	1 654	709	18 475
Swap d'intérêts	88	817	3 567	1 582	6 054	82	474	3 566	1 305	5 428
dont : collatéralisés (b)	2 900	14 371	4 592	2 215	24 079	3 540	13 128	5 220	2 014	23 903
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	

2. Risque de marché : risques de change, de taux d'intérêts et de liquidité

2.1. Pilotage des expositions du bilan

La gestion du bilan est assurée par le département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier. Elle repose notamment sur l'analyse d'indicateurs de pilotage des risques générés par l'ensemble de l'activité de la CEB. Ces risques sont :

- le risque de change, issu d'une variation défavorable des cours de change,
- le risque de taux d'intérêt, issu de décalages dans le temps entre les natures de taux des emplois (prêts, titres, dépôts) et des ressources (emprunts) et leurs périodes de révision,
- le risque de liquidité, défini comme le risque de ne pas pouvoir honorer ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer une position en raison de conditions de marché défavorables.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de taux, de change et de liquidité supportés par la Banque. Il évalue notamment, dans le cadre des conditions de marché normales et stressées :

- l'exposition de la Banque aux variations de taux,
- le niveau de sensibilité de la valeur économique,
- le niveau de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts.

Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité, avant et après les *stress tests.*

2.2. Principes de gestion

La Banque est exposée, dans le cadre de ses opérations (prêts, emprunts, opérations de trésorerie), à des risques de change, de taux et de liquidité.

a) Gestion des risques de change et de taux

Le principe retenu est la couverture quasi systématique des positions, permettant de maintenir les risques de taux et de change à leur plus bas niveau possible. La Banque gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais de swaps de couverture.

La Banque a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt),
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2012, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

b) Gestion du risque de liquidité

La Banque a pour principal objectif d'honorer ses engagements dans leur intégralité et avec ponctualité. Le risque de liquidité est géré avec prudence parce que la Banque ne dispose pas de dépôts clients à l'instar des banques commerciales et n'a pas accès au refinancement de la Banque Centrale.

Le risque de liquidité est mesuré via la génération d'impasses de liquidité statiques et dynamiques et le calcul du ratio prévisionnel de liquidité suivant différents scénarios de stress : défaut plus ou moins important de contreparties suivant leur notation pour les prêts et/ou les titres, décotes des titres détenus à la revente, défaut partiel ou total des prêts et des titres de toutes les contreparties issues d'un même pays, absence d'opportunités de refinancement.

La politique de refinancement et de placement de la Banque est ajustée en fonction des mesures du risque de liquidité, permettant à la CEB de faire face à ses engagements et de respecter les limites de ses ratios de pilotage, même en cas de scénario très défavorable.

2.3. Mesure des risques de change, de taux et de liquidité

a) Mesure du risque de change

La Banque couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. A chaque fin de mois, la Banque produit un arrêté de ses résultats, devise par devise et les convertit en euro ; toute position d'une contre-valeur supérieure à € 1 million est réduite par l'achat ou la vente au comptant de devises.

en milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2012**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2011**
Dollar des États-Unis	1 591 928	11 750 621	10 159 737	1 044	1 055 368	10 210 106	9 155 505	767
Yen japonais	55 836	106 802	51 501	535	104 927	137 055	32 809	681
Dollar canadien	215 543	7 874	(207 506)	163	213 770	120 074	(93 536)	160
Livre sterling	33 081	1 901 738	1 868 736	79	45 746	1 571 940	1 526 219	25
Autres devises	1 124 243	4 317 552	3 193 523	214	1 059 591	5 774 057	4 714 710	244
Total	**3 020 631**	**18 084 587**	**15 065 991**	**2 035**	**2 479 402**	**17 813 232**	**15 335 707**	**1 877**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

b) Mesure du risque de taux

En raison du principe de micro-couverture retenue sur ses positions, l'exposition de la CEB au risque de taux est faible.

L'ALM mesure le risque de taux d'intérêt en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La marge de la CEB est très peu exposée aux fluctuations de marché parce que la Banque adosse en taux l'actif et le passif. Par ailleurs, les capitaux propres disponibles sont investis dans un portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA ou Aa2 à la date d'acquisition.

Dans le portefeuille des titres détenus jusqu'à l'échéance sont également investis le montant du Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.

- Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

en milliers d'euros

Type de taux	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actifs									
Taux fixe	14 173 181	104 026	14 277 207	(3 902 097)	287 002	(3 615 095)	10 271 084	391 028	10 662 112
Encours échéancés	10 961 481	104 026	11 065 507	(3 902 097)	287 002	(3 615 095)	7 059 384	391 028	7 450 412
Encours non échéancés	3 211 700		3 211 700				3 211 700		3 211 700
Taux variable	12 338 190	12 981	12 351 171	3 839 493	4 800	3 844 293	16 177 683	17 781	16 195 464
Total de l'actif	**26 511 371**	**117 007**	**26 628 378**	**(62 604)**	**291 802**	**229 198**	**26 448 767**	**408 809**	**26 857 576**
Passif									
Taux fixe	(24 885 952)	(287 211)	(25 173 163)	18 335 299	(45 789)	18 289 510	(6 550 653)	(333 000)	(6 883 653)
Encours échéancés	(19 531 875)	(287 211)	(19 819 086)	18 335 299	(45 789)	18 289 510	(1 196 576)	(333 000)	(1 529 576)
Encours non échéancés	(5 354 077)		(5 354 077)				(5 354 077)		(5 354 077)
Taux variable	(2 452 327)	(439)	(2 452 766)	(17 506 910)	(14 247)	(17 521 157)	(19 959 237)	(14 686)	(19 973 923)
Encours échéancés	(682 706)	(439)	(683 145)	(17 506 910)	(14 247)	(17 521 157)	(18 189 616)	(14 686)	(18 204 302)
Encours non échéancés	(1 769 621)		(1 769 621)				(1 769 621)		(1 769 621)
Total du passif	**(27 338 279)**	**(287 650)**	**(27 625 929)**	**828 389**	**(60 036)**	**768 353**	**(26 509 890)**	**(347 686)**	**(26 857 576)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 14 173 millions. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 10 271 millions.

Cette exposition après couverture de € 10 271 millions est constituée par :

- des encours échéancés (€ 7 059 millions), principalement des dépôts à très court terme (€ 3 853 millions), insensibles aux variations de marché et considérés comme du taux fixe, des titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe (€ 2 459 millions) et, marginalement, des titres ECP (€ 498 millions) et des prêts à taux fixe non couverts (€ 208 millions).
- des encours non échéancés (€ 3 212 millions), essentiellement des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

En conséquence, la couverture du risque de taux à l'actif est hautement efficace : elle réduit considérablement les risques associés aux opérations à taux fixe et respecte les principes de gestion ALM de la Banque.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 24 886 millions, avant couverture, est réduite à € 6 551 millions, après couverture.

Cette exposition après couverture de € 6 551 millions est constituée par :

- des encours non échéancés (€ 5 354 millions), principalement les capitaux propres, le Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (€ 2 459 millions) auxquels sont adossés les titres détenus jusqu'à l'échéance et des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.
- des encours échéancés (€ 1 197 millions), constitués exclusivement des *Euro Commercial Papers* (ECP) à taux fixe.

En conséquence, la couverture du risque de taux au passif est hautement efficace : elle annule les risques associés aux opérations d'emprunts à long terme et respecte les principes de gestion ALM de la Banque.

- Mesure de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts au risque de taux

Le Département ALM étudie le niveau de la Marge Nette d'Intérêts pour l'année à venir sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/- 10 pbs, +/- 100 pbs, +/- 200 pbs).

Au 31 décembre 2012, le niveau des taux de marché à court terme sur les principales devises de référence, sur lesquels s'appuient les scénarios de chocs de taux, sont bas. Par conséquent, les *stress tests* sélectionnés ci-après reposent sur une translation uniforme de + 10 pbs et + 100 pbs. En effet, en cas de stress test à la baisse de 10 pbs (*a fortiori* de 100 pbs), le faible niveau de taux conduit à des résultats biaisés résultant à la fois d'un floor logiciel et de l'application de clauses différentes selon les contrats.

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts mesure la variation subie par les marges nettes d'intérêts sur un an suivant la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pbs et 100 pbs à la hausse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Méthode de calcul

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est calculée en dynamique, sur la base d'hypothèses :

- de volume d'activité nouvelle pour 2013 sur les principaux postes du bilan,
- de caractéristiques de l'activité nouvelle (type d'écoulement *in fine* ou linéaire, maturité, *spread* prévisionnel…). En particulier, les taux futurs des contrats sont issus des taux *forward* calculés en date d'arrêté augmentés des hypothèses de *spread* sur taux pour chaque poste de bilan.

Un outil dédié permet :

- de créer des contrats nouveaux sur la base des hypothèses d'activité nouvelle,
- de générer des *cash flows* sur l'ensemble des contrats (stock d'opérations et nouvelle activité),
- de déterminer le volume de *cash flows* à placer ou emprunter afin d'équilibrer le bilan mensuellement sur l'année à venir.

In fine, la Marge Nette d'Intérêts fin 2013 et sa sensibilité à un choc de taux sont déterminés sur la base d'un bilan prévisionnel équilibré.

Résultat

en milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pbs	Translation parallèle + 100 pbs
Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts prévisionnelle 2013 au 31/12/2012	(437)	(4 723)

Analyse de résultat

Sur la base du bilan au 31 décembre 2012 et des hypothèses d'activité nouvelle, la Marge Nette d'Intérêts diminuerait de € 0,4 million si les taux augmentaient de 10 pbs. Elle baisserait de € 4,7 millions si les taux augmentaient de 100 pbs.

La sensibilité à une variation de taux s'applique principalement aux opérations à taux variable (prêts/emprunts et opérations de trésorerie). En effet, pour les opérations à taux fixe, seules les transactions futures sont sensibles aux variations de taux tandis que celles du stock ont une sensibilité nulle.

Sachant que les opérations du stock à taux fixe représentent la quasi-totalité du volume de Marge Nette d'Intérêts à taux fixe en 2013 (revenus issus du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est faible.

En raison de la faible utilisation de produits non linéaires, une augmentation du choc de taux augmente d'autant la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (Cf. choc de taux de +100 pbs).

En synthèse, la faible exposition défavorable de la Marge Nette d'Intérêt à une hausse des taux montre que :

- la politique de couverture aux fluctuations des taux de marché mise en place par la Banque est efficace,
- la CEB demeure défavorablement exposée à une hausse des taux.

c) Mesure du risque de liquidité

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité renforcé (voir ratios prudentiels).

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels intégrant :

a) des scénarios de défaillance de contreparties en fonction de leur notation ou suivant un risque pays,

b) des scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente,

c) des scénarios d'absence d'opportunité de refinancement,

d) des combinaisons de scénarios.

Le besoin de liquidité de la CEB est donc évalué suivant plusieurs scénarios. Ce besoin de liquidité correspond à la liquidité prévisionnelle suivant le scénario de stress considéré. Il est comparé au « coussin de liquidité » de la Banque correspondant aux actifs liquides détenus.

a) Scénarios de défaillance de contreparties

Le besoin en liquidité est projeté en tenant compte de la défaillance d'emprunteurs. Conformément à la logique de Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs est calculé sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de notation, pour une maturité et une classe de notation donnée. Une notation interne est attribuée aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *Below Investment Grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Enfin, des scénarios « pays » sélectifs évaluent l'augmentation du besoin de liquidité résultant d'une défaillance partielle ou totale des contreparties issues d'un même pays.

b) Scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente

Le « coussin de liquidité » de la Banque est diminué par application d'une décote sur les titres disponibles à la vente et sur ceux détenus jusqu'à l'échéance.

c) Scénarios d'absence d'opportunité de refinancement

Le besoin de liquidité de la Banque est évalué en prenant en compte les opérations issues du stock et les opérations issues de l'activité nouvelle (y compris activité de prêts) hors opérations de refinancement.

En synthèse, les scénarios de stress décrits ci-dessus permettent d'évaluer le délai pendant lequel la Banque, soumise à différents événements défavorables, peut assurer ses engagements tout en respectant le seuil minimal imposé par le ratio de liquidité.

A travers l'estimation d'horizons de survie et de variation des indicateurs suivant différents scénarii de stress, la CEB peut piloter sa liquidité via un ajustement de la politique de refinancement à court terme et à long terme.

d) Combinaison de scénarios

Des scénarios combinent par exemple une diminution du « coussin de liquidité » issu de décotes appliquées sur les titres détenus et une augmentation du besoin de liquidité issu de défaillances de contreparties.

d) Situation bilancielle par échéance

La structure du bilan par échéance au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 est présentée ci-après :

en milliers d'euros

	Encours courants			Encours non courants		
31 décembre 2012	**Jusqu'à 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	327 373					327 373
Actifs financiers disponibles à la vente	757 096	716 059	1 537 992	1 404 660	668 321	5 084 128
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	42 629	164 179	1 254 196	5 935 842	6 059 340	13 456 186
Autres créances	1 069 710	1 163 378	1 789 617			4 022 705
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	111 883	15 545	214 430	1 131 679	1 780 074	3 253 611
Sous-total de l'actif	**2 308 691**	**2 059 161**	**4 796 234**	**8 472 181**	**8 507 735**	**26 144 002**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	83 352					83 352
Dettes représentées par un titre	49 395	985 735	3 580 519	14 299 721	3 639 325	22 554 695
Dépôts de garantie reçus	1 686 270					1 686 270
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	77 654					77 654
Sous-total du passif	**1 896 671**	**985 735**	**3 580 519**	**14 299 721**	**3 639 325**	**24 401 971**
Hors-bilan						
Engagement de financement	152 168	243 000	1 364 832	753 903	486 719	3 000 622
Instruments financiers à terme						
À recevoir	57 747	132 237	3 414 535	15 125 158	1 923 091	20 652 767
À livrer	(26 529)	(57 147)	(3 106 651)	(13 675 782)	(1 889 113)	(18 755 221)
Sous-total du hors-bilan	**183 386**	**318 090**	**1 672 716**	**2 203 279**	**520 698**	**4 898 168**
Total par échéance 2012	**595 405**	**1 391 516**	**2 888 431**	**(3 624 260)**	**5 389 107**	**6 640 199**

en milliers d'euros

	Encours courants			Encours non courants		
31 décembre 2011	**Jusqu'à 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	242 980					242 980
Actifs financiers disponibles à la vente	605 694	619 482	1 053 485	1 087 031	562 284	3 927 976
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	37 356	123 532	1 676 325	5 500 479	6 571 354	13 909 046
Autres créances	4 725 682	242 263				4 967 945
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16 320	14 194	150 574	1 140 044	1 720 605	3 041 736
Sous-total de l'actif	**5 628 032**	**999 471**	**2 880 383**	**7 727 554**	**8 854 243**	**26 089 683**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	70 794					70 794
Dettes représentées par un titre	2 297 191	992 271	1 273 914	13 721 033	4 518 174	22 802 583
Dépôts de garantie reçus	1 699 340					1 699 340
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	80 285					80 285
Sous-total du passif	**4 147 610**	**992 271**	**1 273 914**	**13 721 033**	**4 518 174**	**24 653 001**
Hors-bilan						
Engagement de financement	281 280	369 200	1 119 520	1 554 519	526 996	3 851 515
Instruments financiers à terme						
À recevoir	2 439 574	752 985	1 467 428	14 646 903	2 942 788	22 249 678
À livrer	(2 293 211)	(712 928)	(1 176 851)	(12 970 897)	(2 711 210)	(19 865 097)
Sous-total du hors-bilan	**427 642**	**409 258**	**1 410 096**	**3 230 525**	**758 573**	**6 236 095**
Total par échéance 2011	**1 908 064**	**416 458**	**3 016 566**	**(2 762 954)**	**5 094 642**	**7 672 777**

3. Risque opérationnel

La CEB définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant d'une adéquation ou d'une défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'évènements extérieurs et y inclut le risque juridique. En outre, la CEB ajoute dans son processus de gestion de risques opérationnels le risque d'image lié à ses activités.

En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées. Le dispositif est revu lors des réunions du CORO (Comité Organisation et Risques Opérationnels) et la mesure du risque opérationnel est calculée et présentée dans le rapport trimestriel sur la gestion des risques.

La méthode de l'indicateur de base BIA *(Basic Indicator Approach)* a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les fonds propres de la Banque. Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années.

Au 31 décembre 2012, la charge des risques opérationnels s'élève à € 21,6 millions, contre € 20,8 millions (retraité) à la fin de l'exercice 2011.

4. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation Européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir Membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe ;
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement d'IAS 32 de février 2008, ces titres sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Les titres de participation de la Banque sont constitués du capital libéré et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital appelable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

La situation du capital de la CEB au 31 décembre 2012 est détaillée en annexe Note L « Capital ».

L'adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir paragraphe 5 ci-après).

5. Dispositif prudentiel

Bien que la CEB suive les recommandations du Comité de Bâle (cadre Bâle II), son cadre prudentiel s'organise autour de ses propres ratios. Par conséquent, les ratios peuvent ne pas correspondre à des ratios similaires utilisés par d'autres banques multilatérales de développement.

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres** permet de s'assurer que le capital utilisable de la CEB pourra absorber un montant raisonnable d'une éventuelle perte découlant de son activité de prêts. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\textbf{Capital utilisable}}$$

- *Portefeuille de prêts pondéré : ∑ [(principal + intérêts) x probabilité de défaut]*
- *Capital utilisable : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*

La limite est fixée à 100% du capital utilisable de la CEB, à savoir € 2,1 milliards. Le ratio a augmenté au cours de l'année, passant de 30,7% (retraité) au 31 décembre 2011 à 45,3% au 31 décembre 2012, suite à une détérioration de la qualité du portefeuille de prêts et à une augmentation des probabilités de défaut.

■ Le ***risk asset coverage ratio*** constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts noté *below investment grade* et s'utilise conjointement à d'autres ratios prudentiels de façon à obtenir une vision plus claire des forces et des faiblesses financières de la CEB. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{\textit{Risk asset coverage ratio}} = \frac{\textbf{Encours de prêts noté \textit{below investment grade}}}{\textbf{Capital solide}}$$

- *Capital solide : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, capital non appelé des pays actionnaires notés AAA/AA*

La limite est fixée à 66% du capital solide de la CEB, soit € 3,0 milliards. Ce ratio a augmenté au cours de l'année, passant de 72,4% (retraité) au 31 décembre 2011 à 94,8% au 31 décembre 2012, conséquence de la détérioration globale du crédit influant à la fois sur le portefeuille noté *below investment grade* et sur le capital solide de la CEB. Le *risk asset coverage ratio* dépasse sa limite.

■ Le **ratio de liquidité renforcé** est conçu pour mesurer la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité. Ce besoin net de liquidité prend en compte le stock de projets en attente de financement et les cash-flows nets à l'horizon de trois ans. Le ratio de liquidité est « renforcé » par l'inclusion dans le besoin net de liquidité du montant du risque de défaut à l'horizon de trois ans sur le portefeuille de prêts noté *below investment grade.* Les actifs liquides de la Banque sont : les dépôts et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois.

Au 31 décembre 2012, le ratio de liquidité renforcé, qui fixe le niveau minimum de trésorerie à 50% des besoins nets de liquidité à trois ans, est de 96,4% contre 128,8% à fin de l'exercice 2011. Cette diminution résulte d'un montant considérable de décaissements de prêts (presque € 1 milliard) au cours des six derniers mois et l'absence d'emprunt à long terme sur cette même période.

■ Le **ratio d'endettement** est un indicateur supplémentaire qui compare l'encours total de la dette après swap aux fonds propres de la Banque. Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année.

La limite est fixée à 4 fois les fonds propres de la CEB, soit € 28,5 milliards. Ce ratio s'élève à 2,75 au 31 décembre 2012, en recul par rapport à 2,89 (retraité) au 31 décembre 2011, l'augmentation de la dette étant largement compensée par la croissance significative des fonds propres de la CEB.

■ Le **ratio de portefeuille** constitue un autre indicateur supplémentaire qui compare le total des actifs financiers après swap aux fonds propres. Le total des actifs financiers est constitué de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, repos). Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année.

La limite est fixée à 2 fois les fonds propres de la CEB, soit € 14,2 milliards. Ce ratio s'élève à 1,37 au 31 décembre 2012, en recul par rapport à 1,41 (retraité) au 31 décembre 2011, l'augmentation des actifs financiers étant largement compensée par la croissance significative des fonds propres de la CEB.

Note C Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de juste valeur (*fair value hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan « Instruments dérivés de couverture ». Ces opérations couvrent la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

Le tableau suivant présente la juste valeur, incluant les intérêts, de ces instruments financiers.

en milliers d'euros

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 545	(137)	603	(596)
Instruments dérivés de change	1 197 130	(428 771)	1 657 565	(586 635)
Total	**1 200 675**	**(428 908)**	**1 658 168**	**(587 231)**
Instruments dérivés de couverture				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	445 045	(480 030)	248 818	(321 070)
Instruments dérivés de change	957 338	(115 029)	975 325	(156 197)
Total	**1 402 383**	**(595 059)**	**1 224 143**	**(477 267)**

Note D Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous selon leurs règles d'évaluations comptables et leurs justes valeurs.

Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales. En raison de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. Par ailleurs, l'évolution des taux de marché n'a que peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable (la plus-value latente indiquée au 31 décembre 2011 étant purement théorique).

en milliers d'euros

31 décembre 2012	A la juste valeur par résultat	A la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			327 373	327 373	327 373
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 200 675			1 200 675	1 200 675
Instruments dérivés de couverture	1 402 383			1 402 383	1 402 383
Actifs financiers disponibles à la vente		4 930 030		4 930 030	4 930 030
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			16 469 632	16 469 632	16 469 632
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 477 909	2 477 909	2 748 805
Total de l'actif	**2 603 058**	**4 930 030**	**19 274 914**	**26 808 002**	**27 078 898**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	428 908			428 908	428 908
Instruments dérivés de couverture	595 059			595 059	595 059
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			83 352	83 352	83 352
Dettes représentées par un titre			21 558 288	21 558 288	21 568 172
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)			77 654	77 654	77 654
Total du passif	**1 023 967**		**21 719 294**	**22 743 261**	**22 753 145**

en milliers d'euros

31 décembre 2011	A la juste valeur par résultat	A la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			242 980	242 980	242 980
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 658 168			1 658 168	1 658 168
Instruments dérivés de couverture	1 224 143			1 224 143	1 224 143
Actifs financiers disponibles à la vente		3 649 876		3 649 876	3 649 876
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			17 003 413	17 003 413	17 240 687
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 267 665	2 267 665	2 288 856
Total de l'actif	**2 882 311**	**3 649 876**	**19 514 058**	**26 046 245**	**26 304 710**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	587 231			587 231	587 231
Instruments dérivés de couverture	477 267			477 267	477 267
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			70 794	70 794	70 794
Dettes représentées par un titre			20 958 367	20 958 367	21 693 869
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)			80 285	80 285	80 285
Total du passif	**1 064 498**		**21 109 446**	**22 173 944**	**22 909 446**

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2012 et en 2011.

Note E Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

Selon la norme IFRS 7, la Banque doit présenter les instruments financiers en trois niveaux traduisant la fiabilité de leur base d'évaluation.
Niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés
Niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables
Niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables.

L'ensemble des opérations présentées ci-dessous est évalué avec une fiabilité de niveau 1 ou 2.

en milliers d'euros

31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 200 675		**1 200 675**
Instruments derivés de couverture		1 402 383		**1 402 383**
Actifs financiers disponibles à la vente	4 430 683	499 347		**4 930 030**
Passifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		428 908		**428 908**
Instruments derivés de couverture		595 059		**595 059**

en milliers d'euros

31 décembre 2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 658 168		**1 658 168**
Instruments derivés de couverture		1 224 143		**1 224 143**
Actifs financiers disponibles à la vente	3 649 876			**3 649 876**
Passifs financiers				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		587 231		**587 231**
Instruments derivés de couverture		477 267		**477 267**

Note F Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

en milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2012	31/12/2011
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	6 792 344	6 821 882
Créances rattachées	13 732	21 504
Echéances impayées	870	657
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (*)	(1 871)	(1 859)
Sous-total	**6 805 075**	**6 842 184**
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	5 338 705	5 253 107
Créances rattachées	24 934	30 409
Sous-total	**5 363 639**	**5 283 516**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	279 812	158 210
Total des prêts consentis	**12 448 526**	**12 283 910**
Autres créances		
Comptes à vue	167 458	2 391
Dépôts à terme	3 852 763	4 712 998
Sous-total	**4 020 221**	**4 715 389**
Créances rattachées	885	4 114
Total des autres créances	**4 021 106**	**4 719 503**

() L'évolution de ce solde concerne les intérêts courus d'une créance dépréciée*

Au 31 décembre 2012, les prêts sont garantis à hauteur de € 4 288 millions (31 décembre 2011 : € 3 802 millions).
Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements de signature.

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte Fiduciaire Sélectif, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif sont détaillés dans la Note J.

en milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2012**	**%**	**31/12/2011**	**%**	**31/12/2012**	**31/12/2011**
Pologne	1 490 833	12,29	1 354 364	11,22	512 444	502 604
Hongrie	1 323 897	10,91	1 242 756	10,29	24 698	185 134
Espagne	1 179 529	9,72	1 145 901	9,49	230 000	195 000
Roumanie	922 361	7,60	888 863	7,36	262 929	332 929
Turquie	892 113	7,35	822 782	6,81	384 154	550 196
France	868 807	7,16	824 881	6,83	202 500	162 500
Italie [1]	723 393	5,96	732 219	6,06		218 900
Chypre	626 877	5,17	651 662	5,40	229 049	251 049
Allemagne [2]	592 768	4,89	746 696	6,18	102 600	165 400
Belgique	573 294	4,73	349 750	2,90	35 000	325 000
Portugal	432 221	3,56	552 098	4,57	245 000	245 000
Finlande	355 292	2,93	483 042	4,00	100 000	100 000
Croatie	271 037	2,23	246 965	2,04	125 759	53 596
Suède [3]	251 368	2,07	290 545	2,41		
Danemark	233 333	1,92	256 667	2,13		
Islande	212 429	1,75	233 626	1,93		10 173
Slovénie	155 019	1,28	145 830	1,21	20 000	40 000
Lettonie	138 245	1,14	159 967	1,32	25 000	25 000
Albanie	108 238	0,89	100 550	0,83	6 934	15 622
Lituanie	100 743	0,83	50 618	0,42	47 000	102 000
Bulgarie	99 615	0,82	72 682	0,60	27 500	28 000
Irlande	89 458	0,74	97 823	0,81	50 000	50 000
République slovaque	83 874	0,69	41 460	0,34	25 000	25 000
Grèce	83 534	0,69	195 707	1,62		
Serbie	70 481	0,58	73 166	0,61	158 000	53 600
Bosnie-Herzégovine	59 659	0,49	68 625	0,57	19 300	19 364
Malte	58 050	0,48	68 150	0,56		
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	48 225	0,40	38 753	0,32	108 961	118 650
République tchèque	35 106	0,29	30 257	0,25	39 158	45 000
Estonie	28 498	0,23	22 667	0,19		7 258
Moldova (République de)	13 441	0,11	10 337	0,09	19 636	9 540
Monténégro	9 079	0,07	10 000	0,08		15 000
Saint-Marin	232	0,01	581	0,01		
Norvège			65 000	0,54		
Total	**12 131 049**	**100,00**	**12 074 990**	**100,00**	**3 000 622**	**3 851 515**

[1] dont € 502 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : € 459 millions)
[2] dont € 213 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : € 247 millions)
[3] dont € 100 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2012 (31 décembre 2011 : € 100 millions)

en milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours				Engagements de financement	
	31/12/2012	%	31/12/2011	%	31/12/2012	31/12/2011
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	87 783		110 304		70 000	5 000
Logement pour les personnes à bas revenus	2 410 993		2 381 164		213 815	561 192
Création et maintien d'emplois viables	2 661 730		2 541 085		484 915	640 864
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 709 362		1 480 723		304 464	431 102
Sous-total	**6 869 868**	**57**	**6 513 276**	**54**	**1 073 194**	**1 638 158**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	760 586		723 649		403 621	518 286
Protection de l'environnement	1 933 155		1 983 695		748 138	846 048
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	207 813		208 207		37 045	54 879
Sous-total	**2 901 554**	**24**	**2 915 551**	**24**	**1 188 804**	**1 419 213**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale						
Education et formation professionnelle	1 495 775		1 676 413		475 387	502 340
Santé	845 670		953 432		188 064	220 894
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	18 182		16 318		75 173	70 910
Sous-total	**2 359 627**	**19**	**2 646 163**	**22**	**738 624**	**794 144**
Total	**12 131 049**	**100**	**12 074 990**	**100**	**3 000 622**	**3 851 515**

Note G Immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'euros

	Terrains et Constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2012	23 748	16 914	7 111	7 529	**55 302**
Acquisitions	12 596	1 406	345	899	**15 246**
Cessions			(205)		**(205)**
Au 31 décembre 2012	**36 344**	**18 320**	**7 251**	**8 428**	**70 343**
Amortissements					
Au 1er janvier 2012		(12 158)	(6 000)	(5 248)	**(23 406)**
Dotations de l'exercice		(1 026)	(464)	(743)	**(2 233)**
Cessions			205		**205**
Au 31 décembre 2012		**(13 184)**	**(6 259)**	**(5 991)**	**(25 434)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2012	**36 344**	**5 136**	**992**	**2 437**	**44 909**

en milliers d'euros

	Terrains et Constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2011	23 748	15 531	6 532	6 981	**52 792**
Acquisitions		1 383	661	548	**2 592**
Cessions			(82)		**(82)**
Au 31 décembre 2011	**23 748**	**16 914**	**7 111**	**7 529**	**55 302**
Amortissements					
Au 1er janvier 2011		(11 313)	(5 607)	(4 575)	**(21 495)**
Dotations de l'exercice		(845)	(475)	(673)	**(1 993)**
Cessions			82		**82**
Au 31 décembre 2011		**(12 158)**	**(6 000)**	**(5 248)**	**(23 406)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2011	**23 748**	**4 756**	**1 111**	**2 281**	**31 896**

Note H Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers

en milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Comptes de régularisation et actifs divers		
Charges constatées d'avance	2 005	1 881
Débiteurs divers	1 980	2 823
Actifs divers	680	337
Total	**4 665**	**5 041**
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépôts de garantie reçus (*)	1 686 314	1 700 006
Créditeurs divers	4 203	4 179
Passifs divers	2 900	1 077
Total	**1 693 417**	**1 705 262**

(*) *Dans le cadre de contrats de collatéralisation, la Banque bénéficie de garanties reçues sous forme de dépôts ou sous forme de titres. Au 31 décembre 2012, la CEB a reçu € 1 686,3 millions de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2011 : € 1 700,0 millions) et € 905,7 millions sous forme de titres (31 décembre 2011 : € 763,4 millions).*

Note I Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

en milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	83 352	70 794
dont Union européenne	*60 639*	*65 170*
Total	**83 352**	**70 794**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	19 018 005	19 453 393
Euro Commercial Paper	1 196 576	390 067
Dettes rattachées	312 248	387 753
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	1 031 459	727 154
Total	**21 558 288**	**20 958 367**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

en milliers d'euros

Programme / Instrument & objectif des comptes fiduciaires	Dénomination du compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Contributions reçues	31/12/2012	31/12/2011
Programme / Instrument : Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique						
Protection de l'environnement et efficacité énergétique en Croatie, Bulgarie, Roumanie et Turquie	Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account	Union européenne	2007	23 000	7 318	9 014
Protection de l'environnement et efficacité énergétique en Croatie, Bulgarie, Roumanie et Turquie avec effort accru sur les pays couverts par l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account	Union européenne	2008	5 000	4 155	4 126
ENPI (instrument européen de voisinage et de partenariat) / Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV)						
Support au projet 1620-Clinical Hospital Chisinau	EU Contribution - F/P 1620 MD Republican Clinical Hospital	Union européenne	2009	95	90	90
Mécanisme européen de financement des collectivités locales						
Financement partiel de projets d'infrastructures en faveur de municipalités dans 10 pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Republique slovaque et Slovénie)	EU Municipal Finance Facility Special Account	Union européenne	2004	14 000	3 752	3 735
	EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account	Union européenne	2005	5 000	791	955
	Municipal Finance Facility (MFF) 2005 Special Account	Union européenne	2007	3 000	3 369	3 346
	EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey	Union européenne	2007	5 000		12
Instrument d'aide de préadhésion (IAP)						
Financement partiel de projets d'investissement en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'instrument de préadhésion (IAP)	IPF 2008 Municipal Window Special Account	Union européenne	2009	3 777	703	2 787
Financement partiel de routes rurales en Albanie	IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account	Union européenne	2010	6 300	6 180	6 137
Financement partiel de réseaux d'assainissement et de distribution d'eau en Albanie	IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account	Union européenne	2010	2 450	2 412	2 439
Intelligent Energy Europe						
Dons pour le soutien aux investissements pour l'efficacité énergétique (EU « 20-20-20 Initiative »)	CEB-ELENA	Union européenne	2012	1 000	1 002	
IPA / WBIF						
Subventions d'investissement en appui au projet 1689 (Secteur Santé dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »)	EWBJF-HEALTH PROVIDERS FYROM-PHASE1	(1) EWBJF	2012	3 000		
Subventions d'investissement en appui au projet 1611 (Éducation dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »)	EWBJF-PHYSICAL EDUCATION1-FYROM1611	(1) EWBJF	2012	1 000		
Subventions d'investissement en appui au projet 1732 (Éducation dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »)	EWBJF-PHYSICAL EDUCATION2-FYROM1732	(1) EWBJF	2012	2 000		
Subventions d'investissement en appui au projet 17208 (Environnement - Traitement des déchets à Tirana en Albanie)	EWBJF-TIRANA REGIONAL LANDFILL	EWBJF	2012	550	535	
IAP /PROGRAMME REGIONAL DE LOGEMENT						
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie	RHP FUND REGIONAL ACCOUNT	(2) États-Unis	2012	7 816	7 618	
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie	RHP FUND SUB-REGIONAL ACCOUNT	(2) Norvège	2012	5 458	5 320	
Octroi de financements dans le cadre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine	RHP FUND SUB-REGIONAL ACCOUNT-BIH	(2) Allemagne	2012	2 700	2 632	
PROGRAMME REGIONAL DE LOGEMENT (RHP)						
Soutien à la mise en place du Programme régional de logement et à l'assistance technique	PREPARATION OF RHP AND RHP FUND	Union européenne	2012	1 556	376	
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	SPECIAL ACCOUNT RHP REP OF CYPRUS	Chypre	2012	50	49	
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	SPECIAL ACCOUNT RHP ROMANIA	Roumanie	2012	50	49	
Financement de coûts associés au Programme régional de logement	SPECIAL ACCOUNT RHP SLOVAK REPUBLIC	République slovaque	2012	40	39	

en milliers d'euros

Programme / Instrument & objectif des comptes fiduciaires	Dénomination du compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Contributions reçues	31/12/2012	31/12/2011
SME Finance Facility Phase 2 Special Fund						
Financement partiel de projets d'investissments productifs conçus pour créer ou sauvegarder des emplois dans des PME implantées dans 13 pays d'Europe centrale et orientale, tous membres de la CEB	EC Contribution Fund Phare Account	Union européenne	2001	49 000	8 628	8 568
	SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account	Union européenne	2004	14 895	2 970	2 949
	SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account	Union européenne	2005	15 000	6 519	6 473
	SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account	Union européenne	2006	8 350	5 457	5 796
	SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey	Union européenne	2007	20 000	4 379	6 224
WBIF						
Financement d'assistance technique en relation avec le projet 1688 (Prison d'état en Bosnie-Herzégovine)	EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison	Union européenne	2009	2 560	2 538	2 520
Autres comptes fiduciaires						
Soutien au projet prioritaire 1688 (Prison d'état en Bosnie-Herzégovine)	Special Account Sweden	Ambassade de Suède	2010	1 099	1 064	1 057
Financement des actions d'assistance, en particulier l'assistance technique en appui aux réformes sociales et économiques dans les pays des Balkans occidentaux	Norway Trust Account (NTA)	Norvège	2003	3 000	226	535
Instrument d'assistance destiné à soutenir la consolidation et le renforcement de l'Etat de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe, mis en place en 2008 en collaboration avec le Conseil de l'Europe. Ce compte fiduciaire est alimenté par les contributions de plusieurs Etats membres	Human Rights Trust Fund (HRTF)	(3) Norvège, Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Suisse, Royaume-Uni	2008	9 074	3 710	2 443
Instrument pour la promotion de la cohésion sociale en Europe	Spanish Social Cohesion Account	Espagne	2009	2 000	1 471	1 588
Total					**83 352**	**70 794**

(1) Comptes ouverts, alimentés et utilisés en totalité en 2012
(2) Compte multi-donateurs
(3) Détail des contributions reçues des Donateurs au HRTF (en milliers €)

Norvège	*3 100*
Allemagne	*3 400*
Pays-Bas	*1 350*
Finlande	*500*
Suisse	*402*
Royaume Uni	*322*

Note J Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

- Modalités de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêts. Il couvre le différentiel de taux d'intérêts entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Le compte peut aussi être utilisé pour l'octroi de dons.

Un projet financé par la CEB peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation au cas par cas par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans des pays éligibles.

Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

- Ressources

Le CFS est alimenté par :

a) des subventions reçues des États membres de la CEB, au moyen de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque

b) des contributions volontaires des États membres de la Banque

c) des contributions volontaires des Membres du Conseil de l'Europe

d) des contributions volontaires des pays non-membres du Conseil de l'Europe ou institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration

e) des contributions volontaires de la CEB : en 2011 et 2012, la Banque a transféré directement au CFS des contributions volontaires du Président du Conseil de direction, à savoir ses indemnités de fonction pour la période du 18 au 31 décembre 2011 et du 1er janvier 2012 au 31 mars 2012 auxquelles il avait renoncé.

- Traitement comptable

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

- Un sous-compte des États membres, enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêts accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.
- Un sous-compte des projets bonifiés, enregistrant les bonifications d'intérêts : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque, selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêts accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

en milliers d'euros

1/ Sous-compte des États membres	Débit	Crédit
Solde au 1er janvier 2011		**47 256**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2010		5 000
Contributions de la CEB (*)		2
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 182
Bonifications de prêts décaissés	2 929	
Dons accordés	613	
Solde au 31 décembre 2011 [a]		**50 898**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2011		1 000
Contributions de la CEB (*)		11
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 152
Bonifications de prêts décaissés	3 050	
Dons accordés	876	
Solde au 31 décembre 2012 [b]		**50 135**
2/ Sous-compte des projets bonifiés		
Solde au 1er janvier 2011		**31 477**
Bonifications de prêts décaissés en 2011		2 929
Paiements des bonifications	5 019	
Solde au 31 décembre 2011 [c]		**29 387**
Bonifications de prêts décaissés en 2012		3 050
Paiements des bonifications	4 918	
Solde au 31 décembre 2012 [d]		**27 519**
CFS au 31 décembre 2011 [a] + [c]		**80 285**
CFS au 31 décembre 2012 [b] + [d]		**77 654**

() La Banque a transféré directement au CFS des contributions volontaires du Président du Conseil de direction, à savoir ses indemnités de fonction pour la période du 18 décembre 2011 au 31 décembre 2011 et du 1er janvier 2012 au 31 mars 2012 auxquelles il avait renoncé.*

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons, pour un montant total de € 14,9 millions à fin 2012 (2011 : € 14,0 millions).

La ventilation des dons versés au cours des deux derniers exercices est la suivante :

en milliers d'euros

Versements	2012	2011
Moldova (République de) : Programme Transfusion Sanguine	500	
Monténégro : réfugiés Roms Camp de Konik	400	
Géorgie (Conseil de l'Europe) : remboursement	(24)	
Monténégro (UNHCR) : projet visant à améliorer les conditions de vie des familles de réfugiés au Monténégro		616
Géorgie (Conseil de l'Europe) : remboursement		(2)
Haïti (UNICEF) : remboursement / aide d'urgence aux victimes d'Haïti touchées par le séisme : education, santé, nutrition, protection et eau, assainissements et hygiène (WASH – Water, Sanitation and Hygiene)		(1)
Total	**876**	**613**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, avec bonification d'intérêts du CFS

en milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Roumanie	286 435	303 754	22 671	22 672
Hongrie	146 087	159 447		
Turquie	130 000	70 000	120 000	180 000
Albanie	101 786	93 940	6 934	15 621
Croatie	80 037	105 959		
Pologne	65 324	51 022	214 000	238 000
Serbie	27 992	28 500		21 100
Bosnie-Herzégovine	18 799	19 010	19 300	19 364
Moldova (République de)	13 441	10 337	19 636	9 540
Bulgarie	11 686	12 893		
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	5 747	5 000		20 350
Lituanie	4 808	5 358		
République slovaque	4 184	7 347		
Slovénie		598		
Total	**896 326**	**873 165**	**402 541**	**526 647**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (Note F).

Note K Provisions

La Banque administre un régime de pension et d'avantages postérieurs à l'emploi connexes (assurance maladie notamment). Le montant de l'engagement au titre des différents avantages postérieurs à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2012 sur la base des données individuelles au 30 juin 2012.

La Banque a établi ces provisions conformément à la norme IAS 19 révisée, appliquée de manière anticipée au 1er janvier 2012. L'IASB ayant prévu une première application rétrospective de la norme selon IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », des états comparatifs ont été établis pour 2011. Le montant comptabilisé en correction au 1er janvier 2011 s'élève à € 13 837 milliers pour les pensions et à € 3 457 milliers pour les autres avantages postérieurs à l'emploi.

La Banque a donc constitué, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions suivantes :

en milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011 Retraité (*)	01/01/2011 Retraité (*)
Provisions pour engagements de pension	120 208	86 584	80 414
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	39 051	24 397	19 428
Total	**159 259**	**110 981**	**99 842**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

en milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011 Retraité (*)
Situation financière du régime au 31 décembre		
Évolution de la provision		
Provision au 1er janvier	**86 584**	**66 577**
Impact du changement de méthode comptable (IAS 19 revisée)		13 837
Provision au 1er janvier retraitée	**86 584**	**80 414**
Coûts de services rendus	5 147	5 071
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 810	3 205
Charge comptable de l'exercice	8 957	8 276
Variation des écarts actuariels de l'année	25 913	(950)
Prestations versées	(1 246)	(1 156)
Provision au 31 décembre	**120 208**	**86 584**
Variation des écarts actuariels		
Solde au 1er janvier	**12 887**	**13 837**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	(2 585)	(1 222)
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	28 498	272
Sous-total	25 913	(950)
Solde au 31 décembre	**38 800**	**12 887**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2012	2011
Taux d'intérêt d'actualisation	3,00%	4,40%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	2,30%	4,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	13	13
Age moyen de départ en retraite	63	63

Avantages postérieurs à l'emploi connexes au régime de pension

La situation financière des avantages connexes au régime de pension est la suivante :

en milliers d'euros

	31/12/2012	31/12/2011 Retraité (*)
Situation financière du régime au 31 décembre		
Évolution de la provision		
Provision au 1er janvier	**24 397**	**15 971**
Impact du changement de méthode comptable (IAS 19 revisée)		3 457
Provision au 1er janvier retraitée	**24 397**	**19 428**
Coûts de services rendus	1 582	1 354
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	1 073	867
Charge comptable de l'exercice	2 655	2 221
Variation des écarts actuariels de l'année	12 176	2 886
Prestations versées	(177)	(138)
Provision au 31 décembre	**39 051**	**24 397**
Variation des écarts actuariels		
Solde au 1er janvier	**6 343**	**3 457**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	438	(50)
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	11 738	2 936
Sous-total	12 176	2 886
Solde au 31 décembre	**18 519**	**6 343**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Les hypothèses économiques retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages connexes sont identiques à celles retenues pour le régime de pension.

L'engagement de Banque au titre de l'assurance-maladie pour les pensionnés a été évalué sur la base d'un taux d'augmentation des cotisations patronales de 6,00%.

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation* - PBO) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2012, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2013, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de +/- 0,25% :

en milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2012	Coûts de services 2013	Coût d'intérêts sur PBO 2013	Intérêts sur coûts de services 2013	Prestations estimées 2013	PBO 31/12/2013
Taux d'actualisation + 0,25%	**114 281**	6 468	3 714	210	(2 953)	**121 720**
Taux d'actualisation - 0,25%	**126 569**	7 228	3 481	199	(2 960)	**134 516**

Au 31 décembre 2012, une baisse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une hausse de l'engagement lié au régime de pension de 5,3%, tandis qu'une hausse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse de cet engagement de 4,9% à cette date.

en milliers d'euros

Avantages postérieurs à l'emploi connexes au régime de pension	PBO 31/12/2012	Coûts de services 2013	Coût d'intérêts sur PBO 2013	Intérêts sur coûts de services 2013	Prestations estimées 2013	PBO 31/12/2013
Taux d'actualisation + 0,25%	**36 547**	2 266	1 188	74	(245)	**39 829**
Taux d'actualisation - 0,25%	**41 772**	2 632	1 149	72	(245)	**45 380**

Au 31 décembre 2012, une baisse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une hausse de l'engagement lié aux avantages connexes au régime de pension de 7,0%, tandis qu'une hausse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse de cet engagement de 6,4% à cette date.

Note L Capital

Le Conseil de direction a approuvé le 4 février 2011, sur recommandation du Conseil d'administration, la 6ème augmentation du capital de la Banque [Résolution 386 (2011)], qui a pris effet le 31 décembre 2011. Le taux de souscription a atteint 98% ce qui dépasse le seuil minimum de 67%. La période de souscription a couru jusqu'au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012 les souscriptions enregistrées s'élèvent à € 2 162 210 milliers (31 décembre 2011 : € 1 649 063 milliers) dont 241 951 milliers (31 décembre 2011 € 184 530 milliers) ont été appelées et versées par incorporation des réserves. Le capital souscrit de la Banque a été ainsi porté à € 5 465 660 milliers au 31 décembre 2012 contre € 4 952 513 milliers au 31 décembre 2011.

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,755%
France	915 770	814 114	101 656	16,755%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,755%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,927%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,104%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,637%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,006%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,006%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,546%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,546%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,347%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,641%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,277%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,277%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,143%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,096%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,985%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,884%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,819%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,787%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,635%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,473%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,391%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,364%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,347%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,245%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,233%
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	12 723	11 311	1 412	0,233%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,225%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,186%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,186%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,181%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2012	**5 465 660**	**4 853 971**	**611 689**	**100,000%**
Total 2011	**4 952 513**	**4 398 245**	**554 268**	

Le montant du résultat 2012 par titre du capital s'élève à € 22,00 (€ 21,59 pour 2011 retraité).

Note M Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (Note O).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

en milliers d'euros

	2012	2011 Retraité (*)
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	61 826	75 690
Dérivés de couverture	(19 622)	(13 557)
Sous-total	**42 204**	**62 133**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	252 819	279 662
Dérivés de couverture	(104 081)	(79 583)
Autres créances	18 803	41 024
Sous-total	**167 541**	**241 103**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	94 301	90 969
Sous-total	**94 301**	**90 969**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(2)	(64)
Comptes rémunérés	(7 288)	(12 491)
Sous-total	**(7 290)**	**(12 555)**
Dettes représentée par un titre		
Émissions	(692 017)	(807 634)
Dérivés de couverture	557 749	571 003
Sous-total	**(134 268)**	**(236 631)**
Autres intérêts et charges assimilées	(4 884)	(4 071)
Marge d'intérêts	**157 604**	**140 948**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables de l'exercice 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Note N Information sectorielle

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays du groupe cible.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

L'immeuble du siège appartenant à la Banque est situé à Paris, en France. La CEB ne dispose pas d'autres immobilisations en dehors de son siège parisien.
Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

en milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2012	2011
Pologne	48 566	46 241
Hongrie	30 475	31 088
Roumanie	22 954	20 991
Turquie	21 987	19 307
Chypre	11 119	13 403
Croatie	9 977	10 641
Lituanie	3 831	2 050
Malte	2 996	3 476
Albanie	2 902	2 518
Lettonie	2 604	3 320
Slovénie	2 216	2 948
Serbie	1 740	1 654
Bulgarie	1 569	1 576
Bosnie-Herzégovine	1 568	1 983
République slovaque	968	546
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	836	861
Estonie	786	471
Moldova (République de)	514	467
République tchèque	390	489
Monténégro	178	162
Sous-total pays cibles	**168 176**	**164 192**
Espagne	12 917	18 173
Allemagne	10 350	11 938
Belgique	9 920	4 352
Portugal	9 025	9 895
France	8 629	14 053
Grèce	6 724	11 513
Italie	6 248	9 648
Finlande	4 496	12 465
Islande	2 701	2 913
Suède	2 068	2 450
Danemark	1 706	3 416
Irlande	1 129	1 769
Norvège	395	874
Saint-Marin	16	34
Sous-total autres pays	**76 324**	**103 493**
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	**8 319**	**11 977**
Total	**252 819**	**279 662**

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la Note F.

Note O Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (Note M).

en milliers d'euros

	2012	2011
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	122 774	38 857
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(126 527)	(38 306)
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 462	3 136
Réévaluation des positions de change	(116)	101
Total	**(407)**	**3 788**

Note P Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros

	2012	2011 Retraité (*)
Charges de personnel		
Salaires et traitements	19 134	19 244
Charges sociales et de pension	6 318	6 352
Autres charges générales d'exploitation	8 456	8 733
Total	**33 908**	**34 329**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables de l'exercice 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Au 31 décembre 2012, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 182 agents permanents. Au 31 décembre 2011 : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 171 agents permanents.

Note Q Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2012 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 27 février 2013.

Rapport de l'audit externe

KPMG

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur Externe sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux membres du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à Q y afférentes.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) tel qu'adoptés dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; sélection et application des politiques comptables adéquats ; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Responsabilité de l'Auditeur Externe

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Paris La Défense, le 28 février 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard
Associé

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat, ainsi que les notes annexes aux états financiers pour 2012

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à plusieurs reprises à Paris en 2012, ainsi que du 25 février au 1er mars 2013, pour certifier le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, KPMG, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2012 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents de la Banque concernés
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2012, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 27 février 2013
- en consultant le Département de l'Audit interne et en examinant ses rapports
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport d'intérim et son rapport détaillé pour l'exercice 2012
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 28 février 2013
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2012, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS *(International Financial Reporting Standards)* édictées par l'Union européenne.

Paris, le 1er mars 2013

Nataša PRAH
Darius MATUSEVIČIUS
Maria POULAKI

Extrait du procès-verbal de la 281e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1553 (2013) **CA/PV/281/2013**

Paris, 21 mars 2013

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque
Vu l'article 1, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration
Vu le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2012
Ayant pris acte de la note du Gouverneur du 27 février 2013
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 28 février 2013
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 1er mars 2013

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2012

2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2012

3. décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2012 (+ € 120 230 411), comme suit :

 - € 120 230 411 à la Réserve Générale

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 204e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 402 (2013) **CD/PV/204/2013**

Paris, le 5 avril 2013

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut
Vu l'article 5, paragraphe 1, du Règlement intérieur du Conseil de direction
Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2012
Vu la certification de l'auditeur externe du 28 février 2013
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2012
- le rapport du Comité de surveillance du 1er mars 2013
Vu la résolution 1553 (2013) du Conseil d'administration

Ayant entendu le Comité de surveillance

Décide :
- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2012
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2012
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1553 (2013) du Conseil d'administration du 21 mars 2013 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2012, de € 120 230 411 comme suit :

 - € 120 230 411 à la Réserve Générale.

Bilan après affectation du résultat

en milliers d'euros

Actif	31/12/2012	31/12/2011 Retraité (*)	01/01/2011 Retraité (*)
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	327 373	242 980	230 316
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 200 675	1 658 168	1 216 278
Instruments dérivés de couverture	1 402 383	1 224 143	1 226 344
Actifs financiers disponibles à la vente	4 930 030	3 649 876	6 332 058
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	12 448 526	12 283 910	12 115 390
Autres créances	4 021 106	4 719 503	1 322 336
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 477 909	2 267 665	2 241 862
Immobilisations corporelles et incorporelles	44 909	31 896	31 297
Comptes de régularisation et actifs divers	4 665	5 041	5 125
Total de l'actif	**26 857 576**	**26 083 182**	**24 721 006**
Passif			
Dettes			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	428 908	587 231	1 275 923
Instruments dérivés de couverture	595 059	477 267	445 669
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	83 352	70 794	100 809
Dettes représentées par un titre	21 558 288	20 958 367	19 855 536
Comptes de régularisation et passifs divers	1 693 417	1 705 262	823 133
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	77 654	81 285	83 733
Provisions	159 259	110 981	99 842
Total dettes	**24 595 937**	**23 991 187**	**22 684 645**
Capitaux propres			
Capital			
Souscrit	5 465 660	4 952 513	3 303 450
Non appelé	(4 853 971)	(4 398 245)	(2 933 712)
Appelé	611 689	554 268	369 738
Réserve générale	1 781 692	1 718 883	1 797 501
Total capital et réserve générale	**2 393 381**	**2 273 151**	**2 167 239**
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(131 742)	(181 156)	(130 878)
Total capitaux propres	**2 261 639**	**2 091 995**	**2 036 361**
Total du passif	**26 857 576**	**26 083 182**	**24 721 006**

() Dans le cadre de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée, la CEB a procédé au retraitement des données comptables au 1er janvier 2011 et au 31 décembre 2011. Les modifications sont détaillées dans la Note A paragraphe 9.*

Dénomination : La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres : Au 31 décembre 2012, la Banque comptait 40 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

Statut : Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

Pays du groupe cible : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé : Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

Prêt décaissé : Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranches de prêt : Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagements de financement : Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) : Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la CEB et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque et par des contributions volontaires des États membres. Ce compte peut également être utilisé pour des dons, accordés par le Conseil d'administration.

Encours : Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit : Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

Capital appelé : Total du capital versé et du capital à verser.

Capital non appelé : Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : Couverture, à gauche © Pool Le Floch/Travers/Gamma - milieu (en haut) © imageegami, fotolia.com -
autres photos : photothèque CEB



55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS, France

Tél : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP

www.coebank.org

ISSN : 1563-2598